Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

# Schéma Sectoriel

## APPUI AUX ENTREPRISES

***Version : Novembre 2022***

**Mandature 2021-2026**

# SOMMAIRE

**PREAMBULE** ..... **3**

**1. L'ETAT DES LIEUX** ..... **8**

1.1 LE CADRE D'INTERVENTION REGIONAL DU RESEAU CONSULAIRE : LA CORSE ..... 8

*1.1.1 Un panorama global de l'économie Corse* ..... *8*

*1.1.2 Focus sur le dynamisme entrepreneurial* ..... *45*

1.2 LE DYNAMISME DE LA CCI DE CORSE EN MATIERE D'APPUI AUX ENTREPRISES ..... 55

*1.2.1 Une cartographie de l'offre consulaire* ..... *55*

*1.2.2 Les principaux investissements engagés* ..... *57*

*1.2.3 La représentativité de la CCIC* ..... *57*

*1.2.4 La mesure de l'action régionale* ..... *61*

1.3 L'ANALYSE SWOT ..... 72

**2. LES OBJECTIFS ET LE PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUE** ..... **74**

2.1 LES PRINCIPAUX DOCUMENTS CADRES ..... 74

*2.1.1 A l'échelle européenne* ..... *74*

*2.1.2 A l'échelle nationale* ..... *76*

*2.1.3 A l'échelle territoriale* ..... *82*

*2.1.4 Focus sur les documents cadres en matière de développement durable* ..... *90*

2.2 DES ENJEUX A LA DEFINITION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU RESEAU ..... 94

2.3 LA DECLINAISON DES OBJECTIFS EN PLAN D'ACTIONS ..... 96

*2.3.1 Axe 1 : Entrepreneuriat* ..... *96*

*2.3.2 Axe 2 : Appui aux entreprises dans leurs mutations* ..... *98*

*2.3.3 Axe 3 : L'accompagnement des entreprises à l'international* ..... *101*

**3. LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE** ..... **103**

**4. SUIVI, MISE A JOUR ET EVALUATION DU SCHEMA** ..... **103**

4.1 LES INDICATEURS RETENUS ..... 103

4.2 L'EVALUATION ..... 107

4.3 LES ADAPTATIONS ..... 107

# PREAMBULE

## A. LE CADRE CONTEXTUEL D'ELABORATION DU SCHEMA SECTORIEL APPUI AUX ENTREPRISES

### i. Un cadre règlementaire contraint…

Le réseau des CCI de France a connu au cours de la période 2010-2020 de nombreuses réformes destinées à enclencher une profonde mutation et inscrire l'action consulaire dans une logique de performance et d'efficience (tendant vers la mutualisation et la rationalisation des actions), au service de la modernité et du dynamisme, en phase avec l'évolution de la société.

De manière non exhaustive, on rappellera que la réforme institutionnelle des CCI a débuté dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), avec une première série de loi et de décrets[1] :

- Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,
- Décret n°2010-924 du 3 août 2010, relatif à la composition et au régime électoral des Chambres de Commerce et d'Industrie,
- Décret n°2010-1463 du 1er décembre 2010, mettant en œuvre la réforme du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Les aspirations de cette réforme visaient à la clarification des missions du réseau et à la mise en place d'une nouvelle organisation de ce dernier, tout en modifiant le régime électoral et en refondant les ressources fiscales des chambres.

Ce processus de réorganisation sur un plan territorial, a été encore accéléré avec les effets de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ; et encore plus récemment avec la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 PACTE (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) qui renforce encore les possibilités en matière de collaboration et de partenariat entre les CCI et les collectivités territoriales.

[1] Source : www.cci.fr

Cette dernière loi n'est pas sans incidence dans le fonctionnement du réseau puisqu'elle aura pour effet notamment de reconsidérer le périmètre des missions des CCI, d'impacter les modalités de financement avec une Taxe pour Frais de Chambre (TFC) ciblée sur 5 missions prioritaires : entrepreneuriat, appui aux entreprises dans leurs mutations, international, représentation des entreprises et appui aux territoires.
Par ailleurs, l'article 46 de la loi PACTE acte pour la Corse la mise en œuvre d'une étude de faisabilité du transfert de tutelle à la Collectivité de Corse, actuellement sous tutelle de l'Etat et donc des préfets de région.
Plus globalement, la loi PACTE décline un ensemble de mesures législatives de nature à favoriser la mise en place d'un nouveau modèle économique, intervenant de plus en plus dans la sphère concurrentielle.

Dans le prolongement de cette nouvelle donne, à partir du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé le 15 avril 2019 à l'échelon national, a été rédigée la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM). La COM a également été élaborée conformément aux orientations inscrites dans la loi Liberté de choisir son avenir professionnel.

Enfin, conformément au décret n°2019-885 du 22 août 2019, les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) deviennent au 1er janvier 2020 les Chambres de Commerce et d'Industrie Locales (CCIL) au profit d'une CCI de Corse unique.

A l'échelle insulaire, et encore plus récemment, le fait marquant reste l'approbation au 1er juillet 2022 du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) de la Corse, qui dresse les priorités d'intervention à l'horizon 2030 ; ce document cadre stratégique ayant été présenté comme le volet économique du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse), approuvé en octobre 2015, et dont l'analyse dans le cadre de son maintien, sa modification, ou encore sa révision partielle ou complète est en cours.

**C'est dans ce contexte évolutif et contraint que la CCI de Corse poursuit son engagement au service du territoire et de ses acteurs, en répondant à sa mission première, répondre aux besoins de ses ressortissants, tout en participant à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.** Autrement dit, trois missions que l'on peut reformuler ainsi :

- L'expression des attentes et des besoins des chefs d'entreprise, afin que ceux-ci soient dûment pris en compte par les politiques publiques ;

- La traduction sur le terrain des politiques publiques édictées par les représentations politiques, et notamment le gouvernement dans le cas général ;
- La coordination locale qui revêt un caractère particulièrement important dans le cas de la Corse, puisque le leadership du développement économique y est institutionnellement dévolu à la Collectivité de Corse (CdC).

ii. … Et un avenir incertain

Si la CCI de Corse endosse pleinement ses missions et notamment des missions de service public et d'intérêt général auprès de ses ressortissants, le contexte explicité supra se complexifie avec des ressources publiques qui s'amenuisent (réallocation de la TFC).

Pour autant, plus que jamais, l'économie corse a besoin de l'expertise du réseau consulaire, de son accompagnement, de ses services de proximité, face à la conjoncture inédite de ces dernières années, marquée par les effets économiques, sociaux et financiers de la COVID-19 qui ont été considérablement amortis par les plans de relance et autres mesures de soutien, engagés à l'échelle nationale et insulaire.
Si la relance semblait enclenchée, les évènements géopolitiques de ces derniers mois ont jeté à nouveau l'incertitude au plan économique pour les mois à venir.

Enfin, les perspectives d'un transfert de tutelle de la CCI de Corse vers la Collectivité de Corse se dessinent de plus en plus, avec une étude de faisabilité en cours, dont les premiers résultats ont été présentés lors d'une délibération de l'Assemblée de Corse en date du 28 janvier 2022 : le scénario retenu pour analyse approfondie verrait l'absorption des chambres consulaires par un établissement public à statut spécifique à créer sous tutelle de la Collectivité de Corse.

iii. Des orientations stratégiques encadrées

Dans le cadre de ces spécificités, la Corse s'est dotée d'une Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale *(décret du 8 octobre 2010*[2] *prenant effet au 1er janvier 2011)*, dont le siège se situe depuis le 21 décembre 2011[3], à Bastia. La CCI de Corse (CCIC) constitue, à ce titre, la structure la plus récente des CCI régionales créées en France.

[2] Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Décret n° 2010-1184 du 8 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la chambre de commerce et d'industrie de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse et création de la chambre de commerce et d'industrie de Corse,
[3] Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Décret n° 2011-1913 du 21 décembre 2011 portant fixation du siège de la chambre de commerce et d'industrie de Corse

**On notera que la CCI de Corse représente plus 27 000 établissements, et près de 70 000 salariés *(données chambres consulaires)* en Corse, en 2020.**

Dans le respect de la Loi n°2010-853 du 23/07/10 et du Décret n°2010-1463 du 01/12/10, la CCI de Corse s'est dotée :

- D'un schéma directeur régional (adopté en 2016 puis révisé en mars 2019) ;
- Et de 4 premiers schémas sectoriels adoptés en novembre 2013 (pour les secteurs sectoriels dédiés aux : services aux entreprises ; formation et enseignement ; développement durable) et juillet 2014 (pour le schéma relatif à la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires).

Les schémas sectoriels constituent en effet l'un des aboutissements majeurs de la réforme du 23 juillet 2010 longtemps attendue des CCI. Ils définissent la vision, la stratégie régionale et le mode de pilotage opérationnel des CCI sur chacun des thèmes qui constituent leur cœur de métier. Ils engagent donc, pour la durée de la mandature, les CCI dans une démarche volontaire visant à l'amélioration continue de leur performance.

Plus récemment encore, le décret n°2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI complète et précise les dispositions relatives aux schémas sectoriels en remplaçant les articles D.711-41, D.711-42 et D.711-43 du Code de Commerce. Le décret définit les domaines des 5 schémas sectoriels obligatoires, deux nouveaux et la liste devient limitative avec :

1. Le schéma sectoriel « Appui aux entreprises » comprenant notamment les formalités, la création, la transmission et la reprise d'entreprises, le développement international, l'innovation et l'intelligence économique, le développement durable et l'environnement, le développement collectif des entreprises et l'information économique ;
2. Le schéma sectoriel « Formation, enseignement et emploi » ;
3. Le schéma sectoriel « Appui aux territoires » ;
4. Le schéma sectoriel « Gestion d'équipements » ;
5. Le schéma sectoriel « Représentation des entreprises ».

Pour la CCI de Corse, ces 5 schémas ont été adoptés en octobre 2017.

Le cadre contextuel évolutif, le renouvellement de la mandature, tout comme la révision très récente du SRDE2I, document cadre prescriptif, rendent impérieuse la nécessité de réviser

les schémas sectoriels de la CCI de Corse. Le présent document sera dédié au schéma sectoriel « Appui aux Entreprises ».

## B. La démarche de mise à jour du schéma sectoriel

Cette démarche en Corse a été menée avec l'appui d'un comité technique.

Plusieurs phases ont jalonné la mise à jour de ce schéma :

- Le travail d'actualisation de l'état des lieux territorial et donc du cadre d'intervention de la CCI de Corse ;
- L'établissement d'un état des lieux des actions déjà menées par la CCI, mises en forme suivant la norme 4.9 ;
- La formulation des axes stratégiques ;
- La définition des objectifs opérationnels et l'élaboration du plan d'actions ;
- Les modalités de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs ;
- La définition des indicateurs de suivi, de mise à jour et d'évaluation du schéma sectoriel.

Les différentes étapes de mise à jour de ce schéma :

- 1 réunion de travail avec le comité technique à Corte le 4 octobre 2022 ;
- Approbation en bureau le 15 novembre 2022 ;
- Approbation par l'Assemblée générale du 29 novembre 2022.

Plusieurs échanges téléphoniques et par courriel ont également marqué ce travail de mise à jour, avec les principaux référents en matière d'Appui aux Entreprises, au premier rang desquels les directeurs opérationnels.

# 1. L'ETAT DES LIEUX

Pour bien mesurer l'action du réseau consulaire à l'échelle du territoire, il semble important de présenter à grands traits les caractéristiques économiques du cadre d'intervention et ses spécificités.

## 1.1 Le cadre d'intervention régional du réseau Consulaire : la Corse

Avant de s'attarder en particulier sur les chiffres clefs traitant du périmètre couvert par le schéma sectoriel Appui aux Entreprises, et notamment le dynamisme entrepreneurial des acteurs, un panorama de l'économie corse est présenté ci-dessous, mettant en exergue les grands enseignements en matière de développement économique insulaire.

### 1.1.1 Un panorama global de l'économie Corse

En effet, la présentation du cadre macroéconomique d'intervention constitue une étape indispensable qui permet de décrire précisément l'environnement dans lequel évolue la CCI de Corse.

**Carte 1. Situation géographique (Source : INSEE)**

### a) Portrait et spécificités insulaires

De prime abord, la spécificité géographique du territoire corse, liée essentiellement au fait maritime et à la situation périphérique qui engendrent un isolement accru, impactera nécessairement les caractéristiques socio-économiques en matière de développement sur l'île. Par ailleurs, l'association d'une faible densité moyenne de population et d'un relief accidenté, contraignant fortement les infrastructures de transport interne, rend en outre plus problématique la construction de dynamiques territoriales, et suscite un émiettement des acteurs tant publics que privés. Avant de présenter plus en détail quelques caractéristiques du bassin de vie, une étude commandée par la CCI de Corse au cabinet Goodwill Management a permis en 2019 d'estimer plus précisément l'impact lié à l'insularité sur la performance économique des entreprises.

#### i. L'impact de l'insularité

Ainsi dans le cadre de cette étude, plusieurs types de surcoûts ont été identifiés liés :

- Au « transport maritime ;
- Coût du surstockage
- Coût du suréquipement
- Frais de déplacements professionnels supplémentaires
- Perte de productivité liée aux déplacements de salariés et de dirigeants vers le continent
- Surcoût lié à la durée de vacances d'un poste plus importante
- Surcoût lié au risque de recrutement « raté » accru
- Surcoût lié au besoin de formation en interne plus important
- Surcoût lié au recours à des salariés ne résidant pas en Corse
- Surcoût lié aux charges d'approvisionnement importantes
- Coût lié aux sur-temps de transport routier intra-Corse
- Evaluation de la perte de production due aux aléas météorologiques ».

Le surcoût a été estimé à **plus de 10% du chiffre d'affaires pour les entreprises insulaires**.

### ii. L'analyse socio-démographique du territoire

*Les tendances historiques*

D'après les dernières estimations encore provisoires de l'INSEE, la Corse dénombrait **environ 349 500 habitants au 1er janvier 2022**, soit le bassin de vie le plus petit recensé en France métropolitaine. Il se distingue également des autres territoires du point de vue de son évolution démographique, puisqu'il est le seul territoire en France métropolitaine à enregistrer un taux de croissance annuel positif durant la période 2013-2019. Toutefois, cette évolution favorable ne masquera pas la taille réduite du bassin de vie, et donc du bassin d'emploi, avec des difficultés probables de recrutement de ressources humaines.

L'analyse de l'évolution historique de sa population révèle une progression notable avec une hausse globale de plus de 65% de la population totale, et y compris au cours des 20 dernières années (+31% entre 1999 et 2019) ; l'île ayant donc connu un dynamisme démographique nettement plus élevé par rapport au taux observé à l'échelle nationale sur la même période (+32% entre 1968 et 2019).

| | 1968 | 1990 | 1999 | 2009 | 2014 | 2019 | Evol. 1968-2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Corse** | 205 268 | 250 371 | 260 196 | 305 674 | 324 212 | 340 440 | 65,85% |
| **France métropolitaine** | 50 798 112 | 58 040 659 | 60 149 901 | 64 304 500 | 65 907 160 | 66 988 403 | 31,87% |

**Tableau 1. Evolution historique de la population en Corse et en France métropolitaine entre 1968 et 2019 (adapté de l'INSEE)**

| | Population au 1er janvier 2013 (en milliers) | Population au 1er janvier 2019 (en milliers) | Estimation provisoire de la population au 1er janvier 2022 (en milliers) | Variation annuelle moyenne 2013-2019 (en %) | Variation annuelle moyenne due au solde naturel (en %) | Variation annuelle moyenne due au solde apparent des entrées et des sorties (en %) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Corse** | 320,2 | 340,4 | *349,5* | 1,0 | -0,1 | 1,1 |
| **France métropolitaine** | **63 697,9** | **65 096,8** | ***65 627,5*** | **0,4** | **0,3** | **0,1** |

**Tableau 2. Evolution de la population en Corse et en France métropolitaine entre 2013 et 2019 (Source : INSEE)**

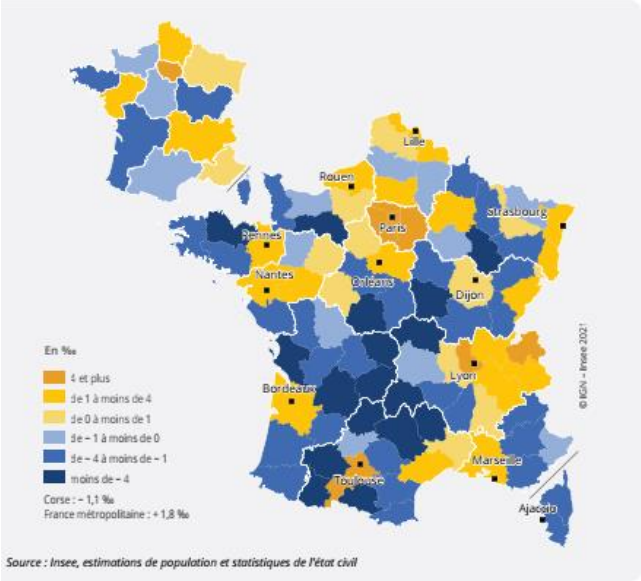


**Figure 1. Taux d'accroissement naturel en 2019 par région et département en France métropolitaine (Source : INSEE[4])**

[4] INSEE, « Le déficit naturel continue de se creuser en Corse », INSEE Analyses Corse n°32, 4 pages, mars 2021

En réalité, le dynamisme démographique insulaire découle uniquement du solde migratoire, témoignage d'un territoire qui attire. Cet enseignement contraste à nouveau avec les tendances nationales qui témoignent de l'apport du solde naturel à la croissance démographique. Ainsi, en 2019, la Corse enregistre pour la 7ème année consécutive un solde naturel déficitaire.

*Et projections*

D'après les estimations de population à l'horizon 2050 proposées par l'INSEE, la Corse poursuit sa croissance démographique, à un rythme annuel toujours plus soutenu que la moyenne en France métropolitaine.

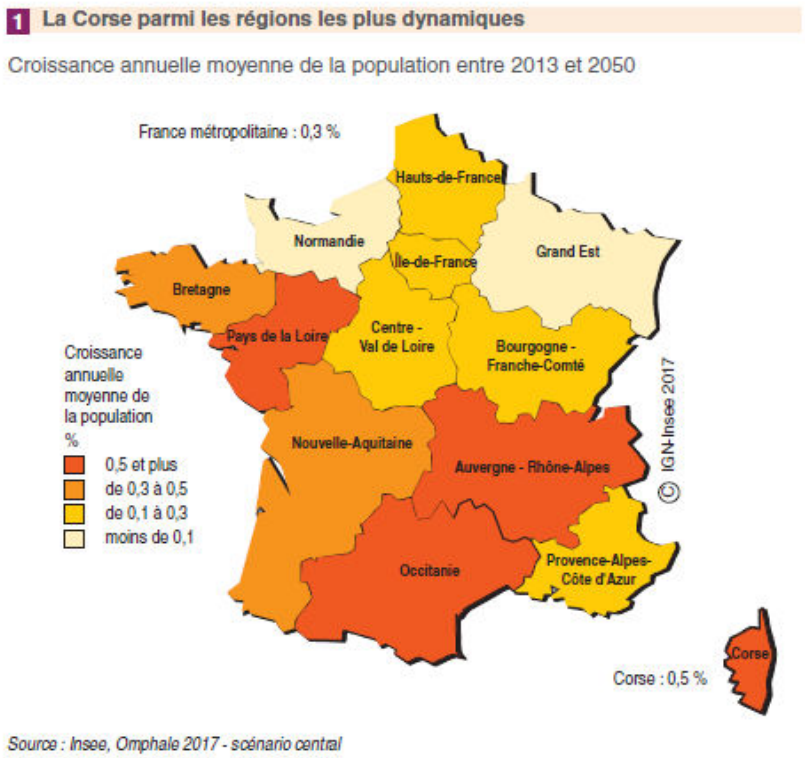


**Figure 2. Croissance annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2050 (Source : INSEE)[5]**

La population en Corse s'élèverait alors environ à 386 000 habitants au 1er janvier 2050, une croissance démographique toujours fortement alimentée par les flux migratoires, comme en témoigne le graphique ci-dessous :

[5] INSEE Analyses Corse n°15, juin 2017, 4 pages

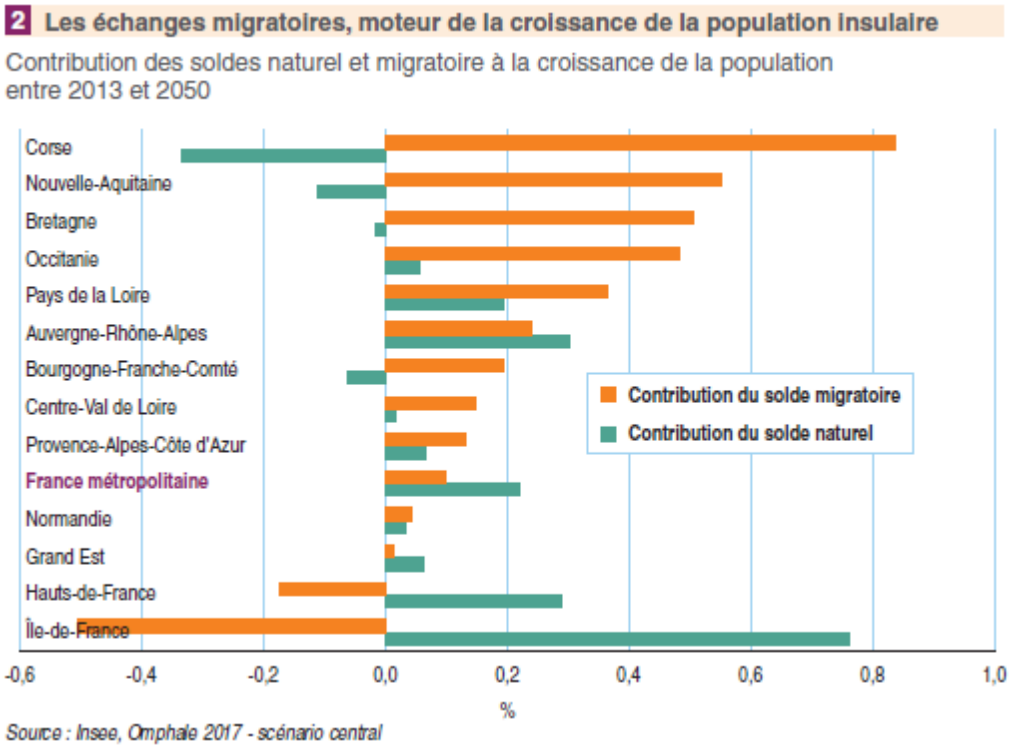


**Figure 3. La contribution des soldes migratoire et naturel à la croissance démographique entre 2013 et 2050 (Source : Ibidem)**

Enfin, autre fait marquant de ce travail de prospective réalisé par l'INSEE, la structure de la population déjà vieillissante ne fera que se renforcer, aboutissant à une pyramide des âges inversée puisque « à l'horizon 2050, seul un insulaire sur six aurait moins de 20 ans », positionnant la Corse comme la 1ère région en France métropolitaine du point de vue de la représentativité des séniors.

| | Population totale 2013 | | | Population totale 2050 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Corse | | France métropolitaine | Corse | | France métropolitaine |
| | nombre | % | % | nombre | % | % |
| Moins 20 ans | 66 092 | 20,6 | 24,4 | 65 000 | 16,9 | 22,0 |
| De 20 à 64 ans | 187 329 | 58,5 | 57,9 | 187 000 | 48,5 | 50,7 |
| 65 ans ou plus | 66 788 | 20,9 | 17,7 | 133 500 | 34,6 | 27,3 |
| *dont : 75 ans ou plus* | *33 051* | *10,3* | *9,1* | *82 700* | *21,4* | *16,4* |
| *dont : centenaires* | *179* | *0,3* | *0,3* | *1 500* | *1,1* | *1,0* |
| **Ensemble** | **320 209** | **100,0** | **100,0** | **385 500** | **100,0** | **100,0** |

*Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central*

**Tableau 3. Répartition de la population par tranche d'âge en Corse et en France métropolitaine (Source : Ibidem)**

*La concentration géographique de la population*

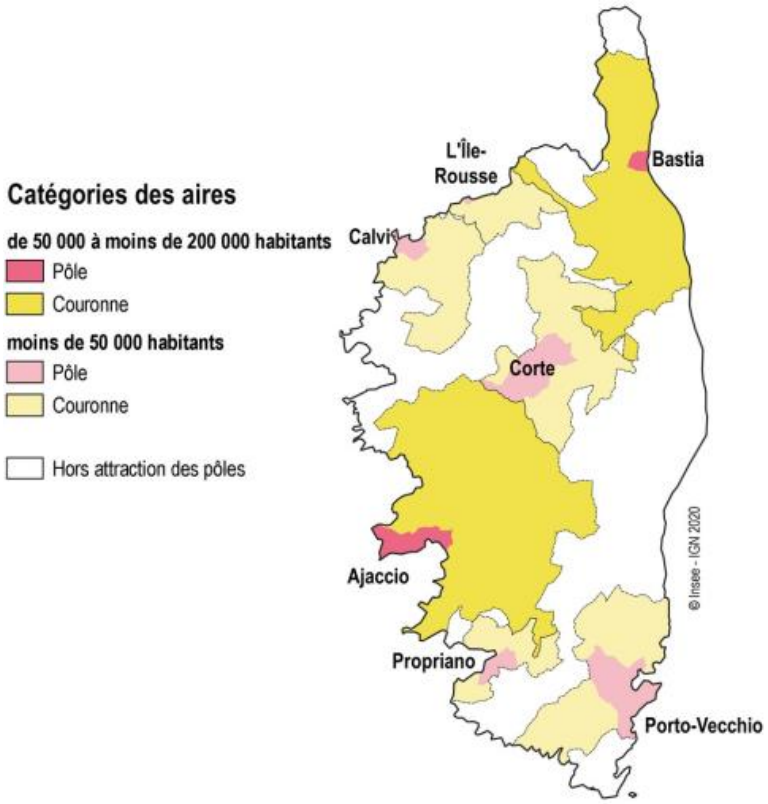


**Carte 2. Présentation des 7 aires d'attraction des villes en 2017 (Source : INSEE[6])**

La Corse, souvent qualifiée d'« île -montagne », se distingue il est vrai par sa forte identité rurale : d'après l'INSEE, près de 98% de ses 360 communes sont rurales[7]. A contrario, donc les 7 aires d'attraction des villes identifiées par l'INSEE abriteraient 86% de la population insulaire en 2017.

La carte ci-contre illustre les deux couronnes les plus denses (ici abritant entre 50 000 et 200 000 habitants en 2017), concentrées fort logiquement autour des deux principales agglomérations de l'île, Ajaccio et Bastia. Des couronnes de taille plus modeste – moins de 50 000 habitants - sont également répertoriées en Balagne, dans le centre Corse, le Valinco-Sartenais et autour de Porto-Vecchio. A titre de précision :

- L'aire d'Ajaccio la plus dense en termes démographique à l'échelle de la Corse, concentre 34% de la population totale en Corse en 2017 ;
- On retrouve les mêmes proportions pour l'aire constituée autour de Bastia (avec 33% de la population insulaire), une zone au sein de laquelle la densité démographique y est élevée.

On retiendra aussi et surtout le nombre élevé de communes situées en dehors de l'attraction d'une ville, et donc éloignées des principaux services (on pense ici aux porteurs de projet notamment), confirmant **la nécessité pour les consulaires d'assurer leur mission de service public, de jouer pleinement leur rôle d'acteur économique de proximité.**

[6] INSEE, « En Corse, 86% de la population vit dans l'aire d'attraction d'une ville », INSEE Flash Corse n°54, 2 pages, octobre 2020

[7] INSEE, « Entre villes et campagnes, 340 440 habitants en Corse au 1er janvier 2019 », INSEE Flash Corse n°64, 2 pages, décembre 2021

| | Nombre de communes | Population 2017 | Taux de variation annuel 2007-2017 (en %) | | Surface km² | Densité hab/km² |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Ensemble | Dû au solde naturel | | |
| **Aire d'Ajaccio** | **79** | **113 612** | **1,2** | **-0,1** | **1 893** | **60** |
| Pôle | 1 | 70 659 | 0,9 | 0,0 | 83 | 847 |
| Couronne | 78 | 42 953 | 1,7 | -0,2 | 1 810 | 24 |
| **Aire de Bastia** | **93** | **108 967** | **1,2** | **0,1** | **1 082** | **101** |
| Pôle | 1 | 45 715 | 0,5 | 0,0 | 20 | 2 317 |
| Couronne | 92 | 63 252 | 1,7 | 0,2 | 1 062 | 60 |
| **Aire de Porto-Vecchio** | **10** | **23 069** | **1,4** | **0,4** | **720** | **32** |
| Pôle | 1 | 12 042 | 0,6 | 0,7 | 167 | 72 |
| Couronne | 9 | 11 027 | 2,4 | 0,2 | 553 | 20 |
| **Aire de Corte** | **34** | **12 670** | **0,6** | **-0,3** | **726** | **17** |
| Pôle | 1 | 7 446 | 1,0 | -0,1 | 150 | 50 |
| Couronne | 33 | 5 224 | 0,0 | -0,6 | 576 | 9 |
| **Aire de Calvi** | **15** | **11 972** | **0,8** | **0,3** | **457** | **26** |
| Pôle | 1 | 5 559 | 0,2 | 0,7 | 32 | 174 |
| Couronne | 14 | 6 413 | 1,3 | -0,1 | 425 | 15 |
| **Aire de L'Île-Rousse** | **12** | **8 788** | **1,1** | **-0,2** | **199** | **44** |
| Pôle | 1 | 3 043 | 1,0 | -0,3 | 3 | 1 184 |
| Couronne | 11 | 5 745 | 1,2 | -0,1 | 196 | 29 |
| **Aire de Propriano** | **13** | **7 498** | **1,4** | **-0,2** | **238** | **31** |
| Pôle | 2 | 4 561 | 1,8 | 0,0 | 36 | 126 |
| Couronne | 11 | 2 937 | 0,7 | -0,6 | 202 | 15 |
| **Communes hors attraction des villes** | **104** | **48 362** | **0,9** | **-0,2** | **3 419** | **14** |
| **CORSE** | **360** | **334 938** | **1,1** | **0,0** | **8 732** | **38** |

**Tableau 4. Description de la dynamique démographique des aires d'attraction en 2017 (Source : INSEE[8])**

*Les caractéristiques du marché du travail*

a) <u>De l'emploi…</u>

Même si l'on peut penser que les données relatives à l'emploi pourraient être obsolètes eu égard au choc économique provoqué par la crise sanitaire de la COVID-19, les données les plus récentes de l'INSEE témoignent d'une dynamique de l'emploi notable dans l'île : le nombre d'emplois a augmenté de manière significative entre 2008 et 2019 (+15% contre +2% en France métropolitaine).

D'emblée, il semble important de préciser deux points :

- D'une part, la hausse des emplois est particulièrement notable durant cette période concernant les emplois non-salariés (+26%). Ils représentent près d'un cinquième des emplois totaux en 2019 ;

[8] Ibidem

- D'autre part, elle reflète la dynamique de rattrapage qui caractérise la Corse depuis plusieurs décennies (voir infra).

Au-delà de cette évolution tendancielle, il semble pertinent de s'intéresser à la structure de l'emploi total qui positionne très clairement, **le secteur tertiaire comme le principal pourvoyeur d'emplois dans l'île,** des données comparables aux résultats obtenus à l'échelle de la France : ainsi, en 2019, le secteur tertiaire proposait 81% des emplois totaux dans l'île contre 79% pour la France. Pour autant, on soulignera également le rôle majoré ici du secteur de la construction dans lequel on peut retrouver l'influence des activités touristiques, au détriment donc des activités industrielles :

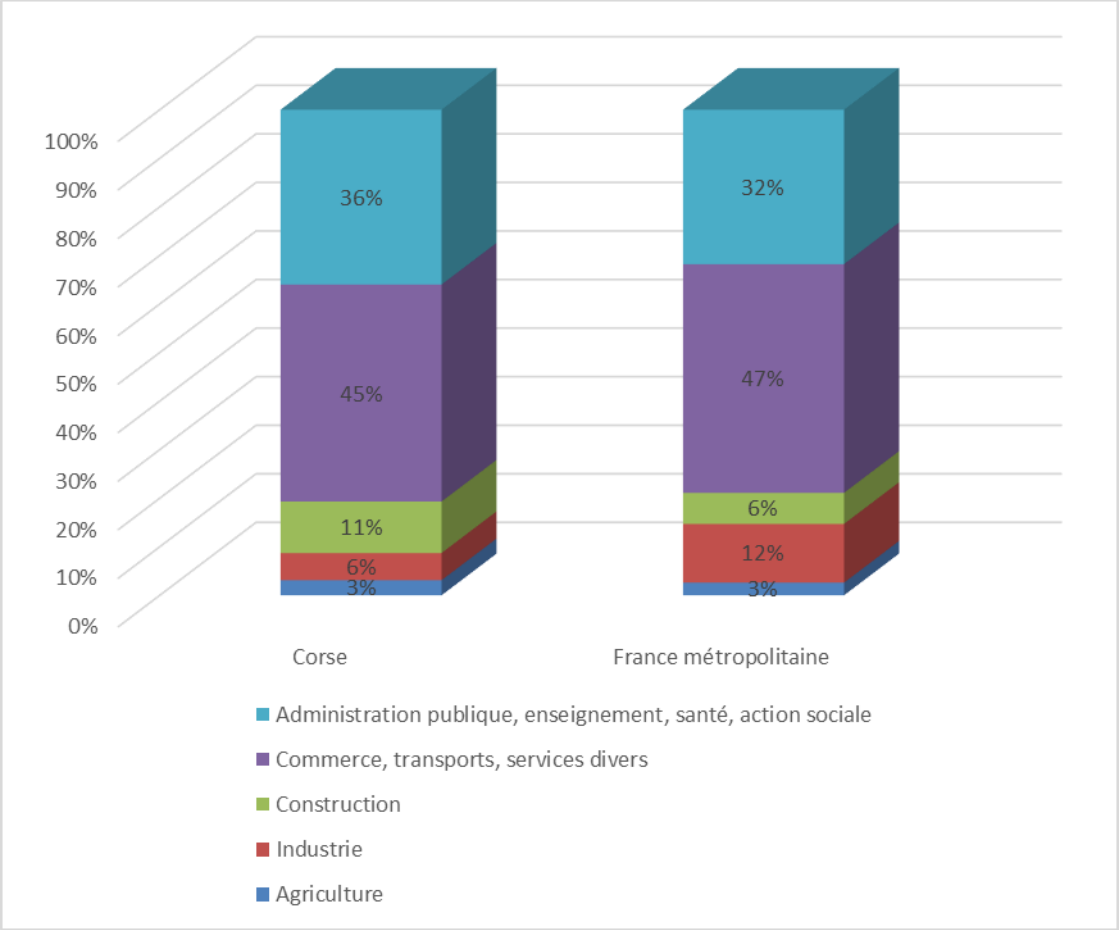


**Figure 4. Structure de l'emploi total par grands secteurs d'activité en 2019 pour la Corse et la France métropolitaine (Adapté de INSEE)**

Une analyse plus détaillée de la répartition de l'emploi salarié par secteur permet d'apporter des compléments de précision avec :

- Une contribution valorisée de la construction, en tant que pourvoyeur d'emplois principal (regroupant 11% des emplois totaux en 2019) ;

- Mais aussi et surtout, la prépondérance des emplois publics (plus d'un tiers des emplois relève de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale) ;
- On soulignera enfin la densité des emplois également notable dans les commerces, réparation d'automobiles et de motocycles (15%) :

| | Salariés | Non-salariés | Ensemble |
|---|---|---|---|
| Agriculture, sylviculture et pêche | 1 663 | 2 504 | 4 168 |
| Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac | 2 283 | 493 | 2 775 |
| Cokéfaction et raffinage | 5 | 1 | 6 |
| Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines | 142 | 18 | 160 |
| Fabrication de matériels de transport | 285 | 13 | 298 |
| Fabrication d'autres produits industriels | 1 386 | 752 | 2 138 |
| Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution | 2 096 | 89 | 2 185 |
| Construction | 9 683 | 4 609 | 14 292 |
| Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles | 17 193 | 3 524 | 20 717 |
| Transports et entreposage | 6 682 | 572 | 7 255 |
| Hébergement et restauration | 5 918 | 2 279 | 8 198 |
| Information et communication | 1 480 | 317 | 1 797 |
| Activités financières et d'assurance | 2 621 | 226 | 2 847 |
| Activités immobilières | 2 064 | 623 | 2 687 |
| Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien | 7 070 | 2 690 | 9 760 |
| Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale | 44 535 | 3 818 | 48 354 |
| Autres activités de services | 4 963 | 1 885 | 6 849 |
| Ensemble | 110 069 | 24 414 | 134 484 |

**Tableau 5. Répartition de l'emploi par type et par secteur regroupé en 17 postes en Corse en 2019 (Source : INSEE)**

Souvent, deux grandes caractéristiques sont mises en exergue lorsqu'il s'agit d'aborder la thématique du marché du travail en Corse. En effet, en la matière, l'île se distingue à nouveau de par :

- La forte proportion de ses emplois touristiques : 12% de l'emploi total en moyenne annuelle en Corse contre 4% en France en 2018[9] ;

[9] INSEE, « Emplois liés à la présence de touristes en Corse : 43 % de croissance entre 2009 et 2018 », INSEE Analyses Corse n°40, mai 2022, 4 pages

- Ayant pour effet de majorer la représentation des emplois saisonniers dans l'île[10] : 19% des emplois sont saisonniers en Corse en 2019 contre 3% en France métropolitaine, des emplois bien souvent précaires.

Enfin, les données les plus récentes témoignent de difficultés de recrutement criantes dans bien des secteurs, face à une dynamique de relance enclenchée, au sein d'un territoire faiblement peuplé : intentions d'embauche en hausse de 9,5 % par rapport à l'an dernier[11] et 45% des établissements prévoient au moins une embauche cette année contre 38% en 2021[12].

b) <u>… au chômage</u>

Dans le prolongement des tendances décrites supra, le graphique infra met en lumière **un taux de chômage au 1er trimestre 2022 historiquement bas, un niveau jamais atteint** depuis 1982. **L'économie corse bénéficie donc d'une conjoncture très favorable**, après les mauvaises périodes de la fin des années 1990 avec des taux de chômage record, puis aux alentours de 2015, et en 2020 de manière plus modérée.

Ces évolutions suivent globalement les tendances nationales, à la différence notable que la Corse enregistre un taux de chômage inférieur à celui observé en France métropolitaine notamment depuis la fin de l'année 2020, qui coïncide avec l'arrivée de la COVID-19 : ainsi, au 1er trimestre 2022, le taux de chômage en Corse s'élève à 6,4 % contre 7,1% en France métropolitaine.

**Ce dynamisme reflète le rattrapage entamé maintenant depuis plusieurs décennies, dans l'île, en matière de développement économique.** Cet enseignement sera approfondi infra.

Enfin, la baisse historique du taux de chômage profitera à tous, et notamment aux plus jeunes. On soulignera tout de même qu'en 2021, le taux de chômage des 15-24 ans s'élevait à 19,3% en moyenne annuelle contre 18,5% en France métropolitaine.

[10] INSEE, « En Corse, un emploi sur cinq est saisonnier », INSEE Analyses Corse n°38, avril 2022, 4 pages
[11] Source : Pôle Emploi
[12] Ibidem

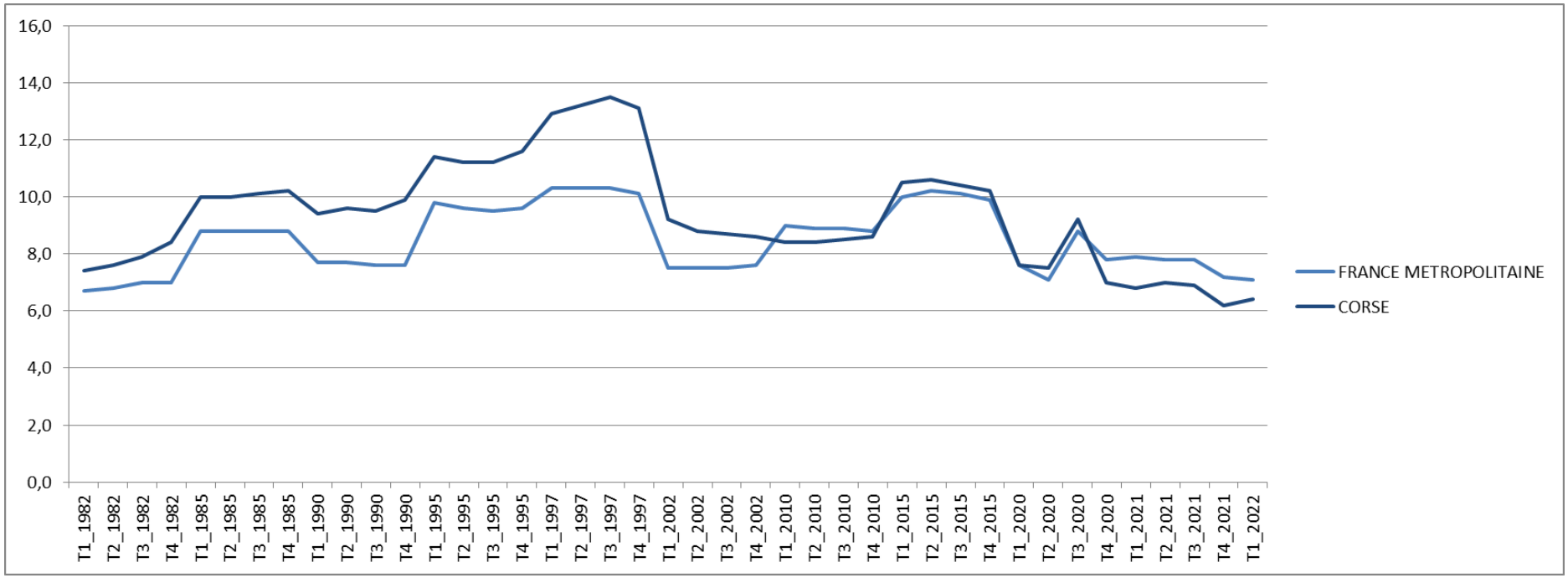


**Figure 5. Evolution trimestrielle du taux de chômage localisé entre 1982 et le 1er trimestre 2022 pour la Corse et la France métropolitaine (Source : INSEE)**

*La formation*

Face à un marché du travail favorable, il semble intéressant de s'attarder quelque peu sur le taux de scolarisation en Corse par tranche d'âges : si le taux est globalement identique à celui observé en France métropolitaine jusqu'à la fin des études secondaires, ce même taux chute à partir de 18 ans, avec une proportion de jeunes inscrits en enseignement supérieur bien en deçà du reste de la France métropolitaine **: ainsi, 43% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont toujours scolarisés en Corse en 2019 (soit 10 points de moins par rapport à la moyenne nationale), des jeunes insulaires privilégiant donc le marché du travail aux études.**

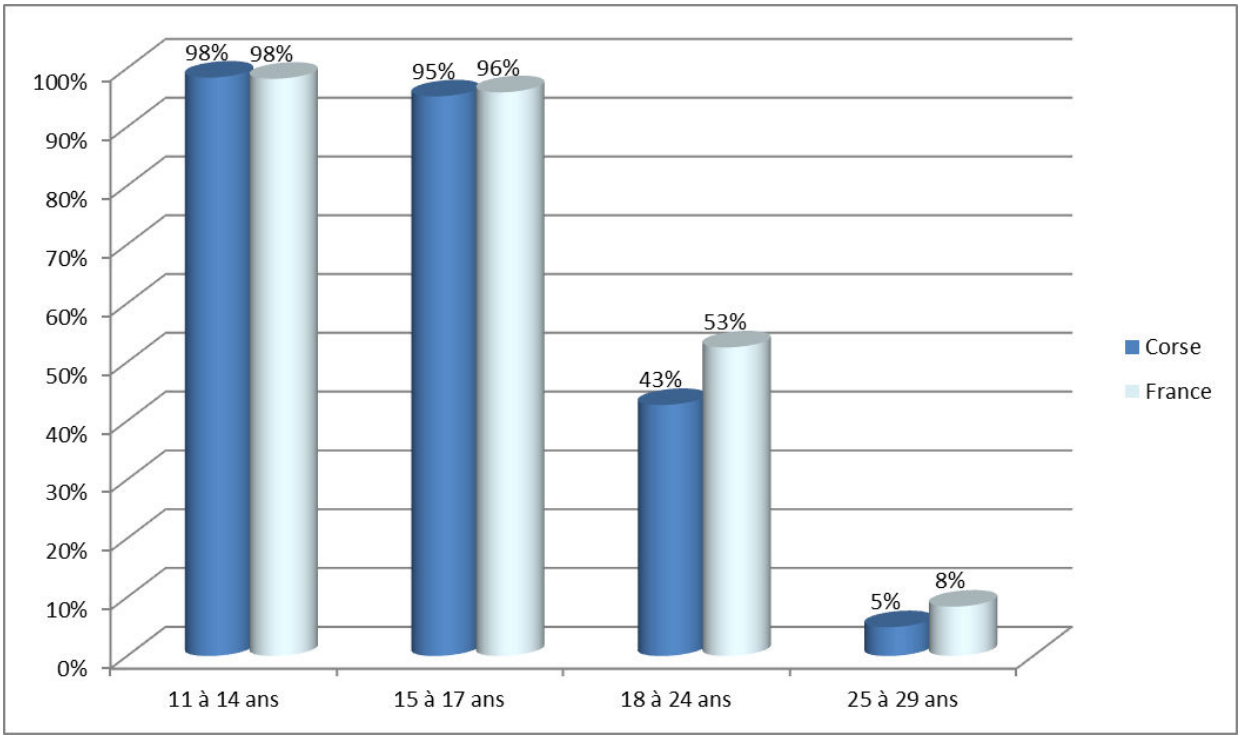


**Figure 6. Taux de scolarisation des individus âgés de 11 à 29 ans en 2019 en Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)**

Par ailleurs, le graphique ci-dessous pourrait témoigner d'une dégradation en matière de taux de scolarisation des 18 à 24 ans entre 2008 et 2019 (-2 points pour la Corse), tandis que ce taux se maintient globalement à l'échelon national. On soulignera sur ce point que ces chiffres pourraient ne pas refléter la réalité actuelle eu égard depuis à l'impact de la COVID-19 sur la scolarité, ou encore, plus récemment aux bons indicateurs sur le marché du travail.

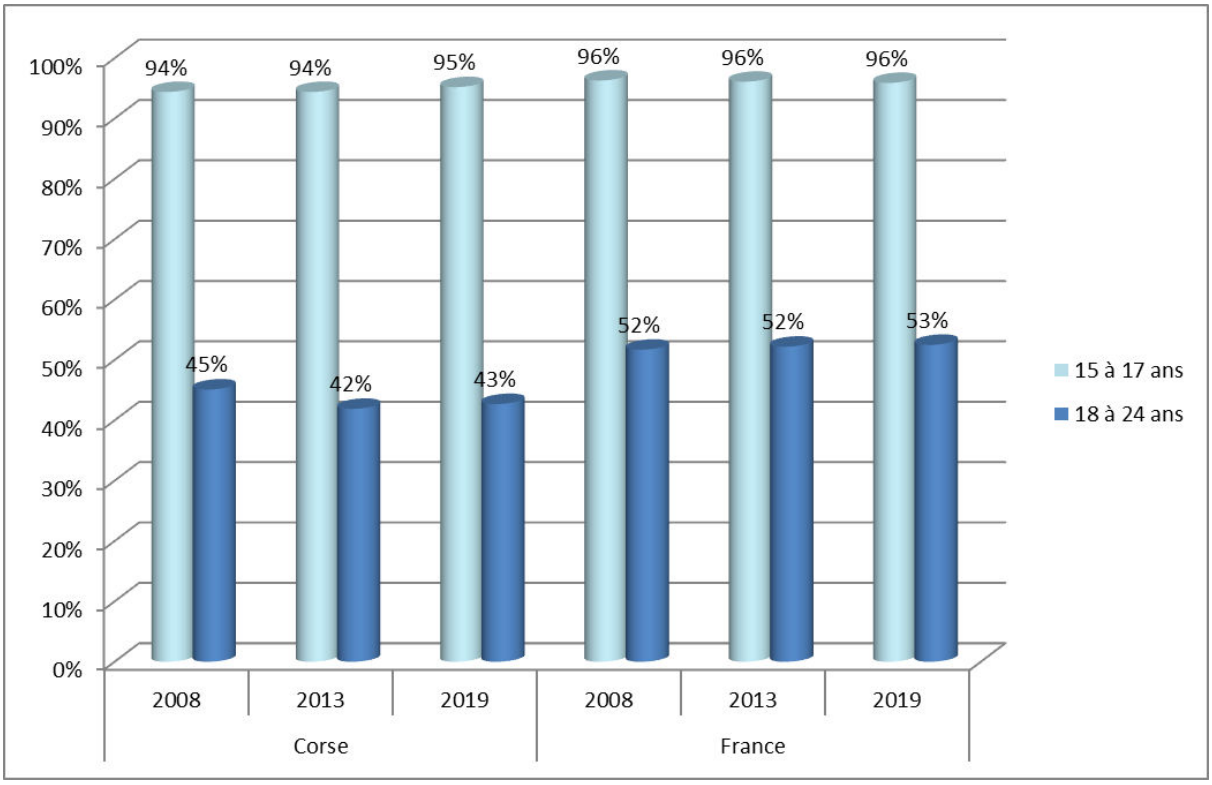


**Figure 7. Evolution du taux de scolarisation des individus âgés de 15 à 24 ans entre 2008 et 2019, en Corse et en France métropolitaine (Adapté de INSEE)**

Enfin, s'agissant du niveau de formation, le tableau infra confirme cette tendance à une élévation du niveau de scolarisation pour les jeunes en Corse avec :

- D'une part, une moindre proportion entre 2008 et 2019 du nombre d'individus très faiblement diplômés ;
- Et en contrepartie donc, **une proportion plus élevée de jeunes diplômés**, y compris pour des études supérieures (+7 points durant la période).

| | **Corse** | | **France métropolitaine** | |
|---|---|---|---|---|
| | 2008 | 2019 | 2008 | 2019 |
| Aucun diplôme ou certificat d'études primaires | 33% | 23% | 30% | 21% |
| BEPC, brevet des collèges, DNB | 10% | 8% | 6% | 6% |
| CAP, BEP ou équivalent | 18% | 21% | 24% | 25% |
| Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent | 20% | 22% | 16% | 17% |
| Diplôme de l'enseignement supérieur | 19% | 26% | 24% | 31% |

**Tableau 6. Evolution du diplôme le plus élevé pour la population âgée de plus de 15 ans en Corse et en France métropolitaine entre 2008 et 2019 (adapté de l'INSEE)**

**Cette amélioration tendancielle constitue globalement un facteur d'amélioration de la compétitivité des ressources humaines sur le marché du travail**, et plus globalement, de l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales : ainsi, plus d'un individu sur quatre âgé de 15 ans ou plus, est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

iii. La Corse, un dynamisme économique croissant

Les deux indicateurs de référence pour témoigner du niveau de production et de richesses d'un territoire, le Produit Intérieur Brut (PIB) et la Valeur Ajoutée (VA), sont particulièrement révélateurs dans le cas de la Corse.

*Un PIB régional dynamique*

De manière générale, le Produit Intérieur Brut (PIB) régional mesure la richesse créée par tous les acteurs économiques qui exercent leur activité en Corse.

**D'après les données de l'INSEE, la croissance de l'économie corse reste la plus dynamique de France métropolitaine au cours des 20 dernières années** : ainsi, entre 2000 et 2020, le PIB insulaire en volume a augmenté de 41% (contre 17% en France métropolitaine), soit 8 231 millions d'euros en 2020.

Le graphique ci-dessous donne à titre complémentaire, une lecture de l'évolution du PIB pour la Corse et la province sur la période 2000-2018 :

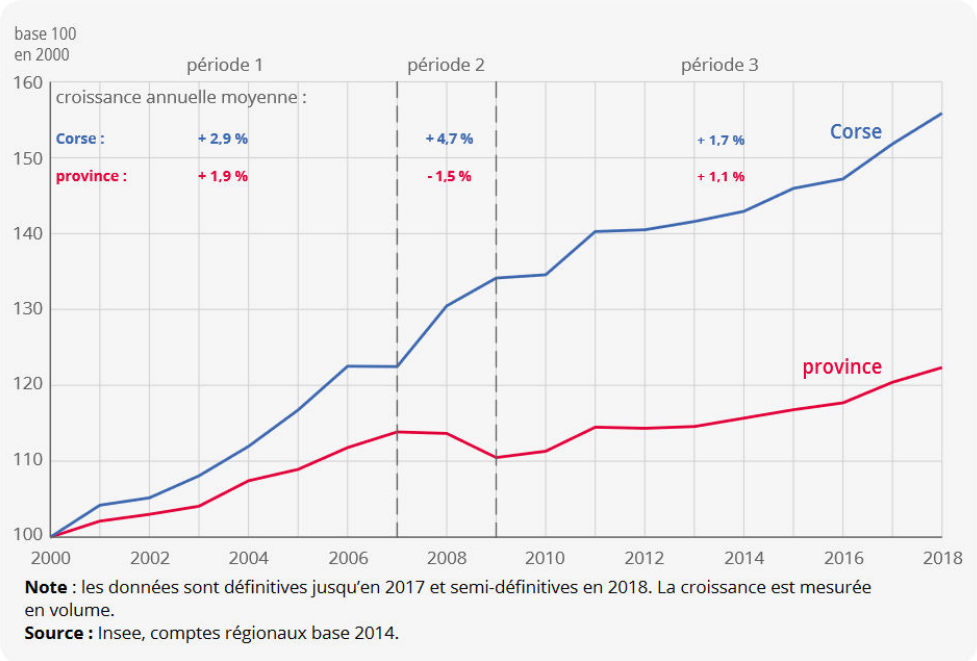


**Figure 8. Evolution du PIB en volume pour la Corse et la France de province de 2000 à 2018 (Source : INSEE[13])**

[13] INSEE, « En Corse, une croissance toujours soutenue du PIB jusqu'en 2018 », INSEE Analyses Corse, N°39, mai 2022

Si l'on s'intéresse à la richesse créée par habitant, plus propice à la comparaison, on constate une tendance au rattrapage des différentiels : à l'instar du PIB en volume, au cours des 20 dernières années, le PIB par tête progresse également (+44% entre 2000 et 2020). Le graphique ci-dessous témoigne de cette dynamique de rattrapage (indice d'évolution avec l'année 2000 comme année de référence) :

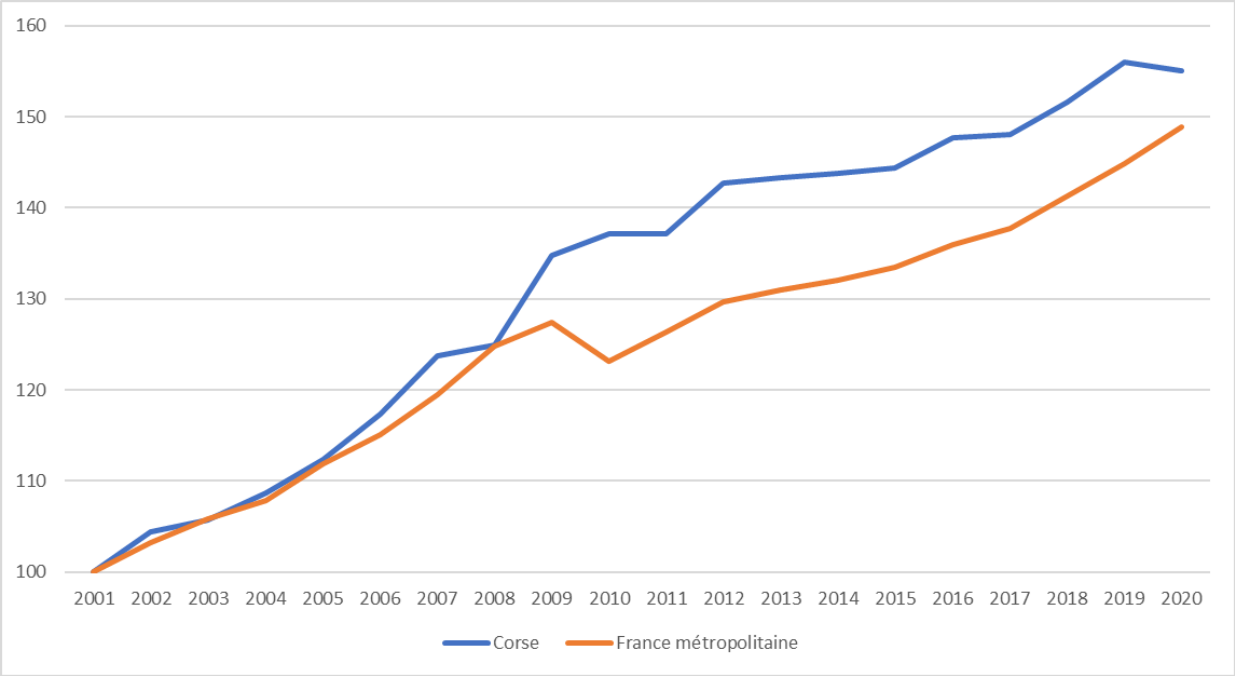


**Figure 9. Evolution du PIB par habitant entre 2001 et 2020 pour la Corse et la France métropolitaine (Adapté de INSEE)**

A noter que la croissance démographique favorable contribuera à la croissance du PIB, fortement liée à cette dernière.

| Région | 2020 | % France métropolitaine |
|---|---|---|
| Auvergne-Rhône-Alpes | 33 205 | 96% |
| Bourgogne-Franche-Comté | 27 026 | 78% |
| Bretagne | 29 500 | 85% |
| Centre-Val de Loire | 27 859 | 81% |
| **Corse** | **25 571** | **74%** |
| Grand Est | 27 529 | 80% |
| Hauts-de-France | 26 948 | 78% |
| Île-de-France | 57 600 | 167% |
| Normandie | 27 168 | 79% |
| Nouvelle-Aquitaine | 28 467 | 82% |
| Occitanie | 28 157 | 82% |
| Pays de la Loire | 30 258 | 88% |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 31 580 | 91% |
| **France métropolitaine hors Ile-de-France** | 29 175 | 84% |
| **France métropolitaine** | **34 536** | **100%** |

**Tableau 7. PIB par habitant en 2020 par région (Adapté de l'INSEE)**

Il n'en reste pas moins que **le PIB** / **habitant reste le plus faible des régions de France** métropolitaine (25 571 euros en 2020 contre environ 34 000 € en moyenne nationale).

*Un constat confirmé par l'évolution de la valeur ajoutée*

A l'image des résultats obtenus concernant l'évolution du PIB, au cours des 20 dernières années, la valeur ajoutée connait également une croissance significative : +85% contre +54% en France métropolitaine. Une analyse historique de la contribution sectorielle à la valeur ajoutée insulaire met en lumière :

- Un tertiaire non marchand toujours très présent : il représente environ 44% de la valeur ajoutée régionale soit 4 points de plus par rapport aux moyennes observées ;
- Plus globalement, le secteur tertiaire a participé à hauteur de 82% de la création de valeur à l'échelle de la Corse en 2020 ;
- L'analyse sectorielle souligne aussi le rôle majeur joué par **le secteur de la construction dont la valeur ajoutée a été multipliée quasiment par 3 au cours des 20 dernières années. En 2020, 10% de la valeur ajoutée insulaire provient du secteur de la construction (contre 5% en France métropolitaine).**

On rappellera que le secteur de la construction reste essentiellement stimulé par le dynamisme des activités touristiques d'une part, et par l'importante demande de résidences secondaires d'autre part. A titre de précision, une étude récente de l'INSEE[14] parue en décembre 2021, estime que **la consommation touristique représenterait 39% du PIB insulaire en 2017 contre 8% en France,** soit +8 points entre 2011 et 2017.

[14] Source : INSEE, INSEE Analyses Corse, n°35, décembre 2021, 4 pages

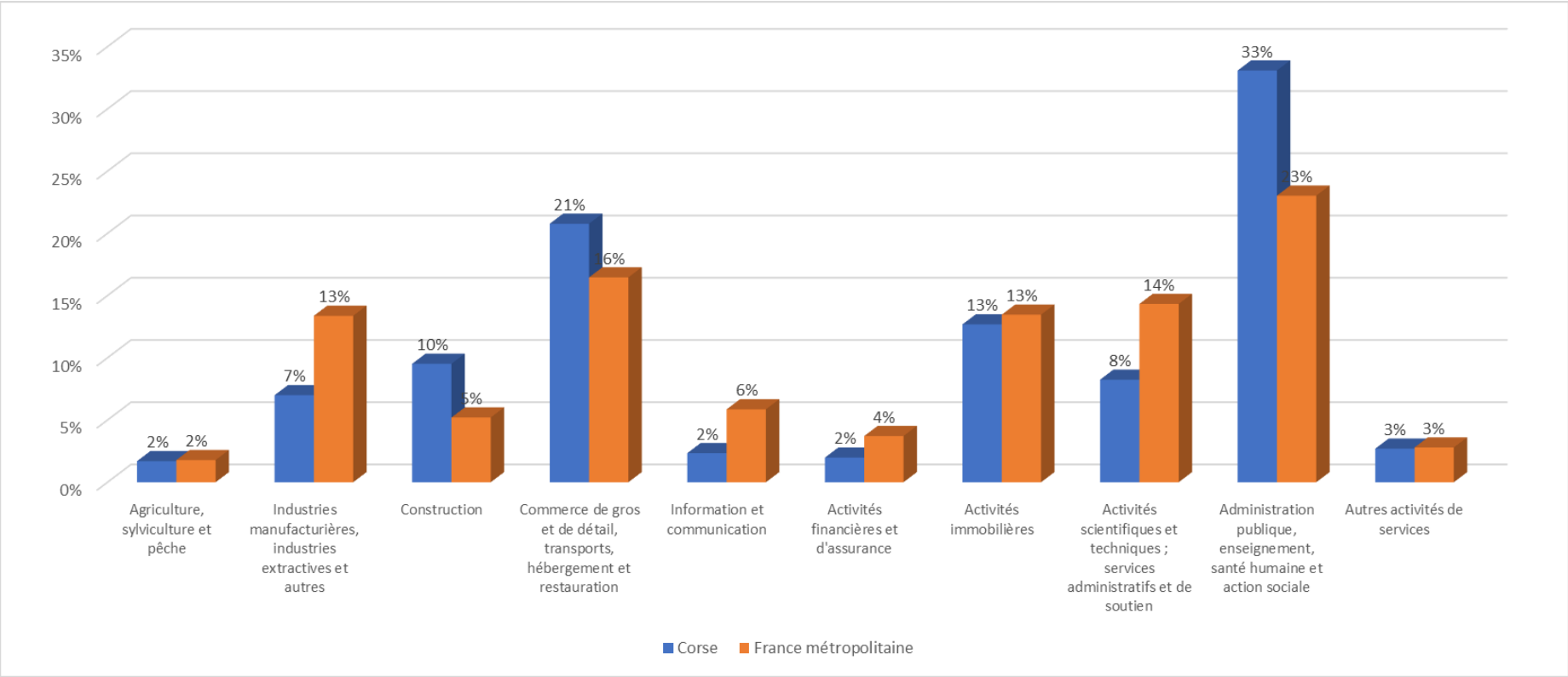


**Figure 10. Répartition sectorielle de la valeur ajoutée en Corse et en France métropolitaine en 2020 (Adapté de INSEE)**

*Un aperçu du niveau des investissements dans l'île*

La carte ci-dessous met en lumière quelques principaux investissements annoncés ou réalisés en Corse **depuis 2017, parmi lesquels figurent les investissements émanant du réseau consulaire** (ou encore des acteurs du tourisme), participant ainsi à la dynamique de développement de l'île.

Si l'on s'intéresse en particulier aux comptes consolidés des collectivités locales en 2019, le tableau infra dévoile une situation favorable dans l'île : ainsi, **en 2019, le montant de l'épargne brute s'élève à 781 € / habitant en Corse contre 606 € / habitant en France métropolitaine.** Le délai de désendettement y est d'ailleurs plus favorable : 4,2 années en Corse et 4,5 en France métropolitaine.

| *€ par habitant* | Dépenses de fonctionnement | Recettes de fonctionnement | Épargne brute | Dépenses d'investissement | Recettes d'investissement |
|---|---|---|---|---|---|
| Corse | 3 540 | 4 321 | 781 | 1 433 | 800 |
| France métropolitaine | 2 697 | 3 303 | 606 | 1 170 | 566 |
| France | 2 728 | 3 328 | 601 | 1 169 | 571 |

**Tableau 8. Comptes consolidés des collectivités locales en 2019 (Source : INSEE)**

**Les dépenses d'investissement sont également plus élevées en Corse (de l'ordre de 1 433 € par habitant en 2019), pour un territoire au bassin de vie étroit mais aux difficultés liées à la géographie certaines.**

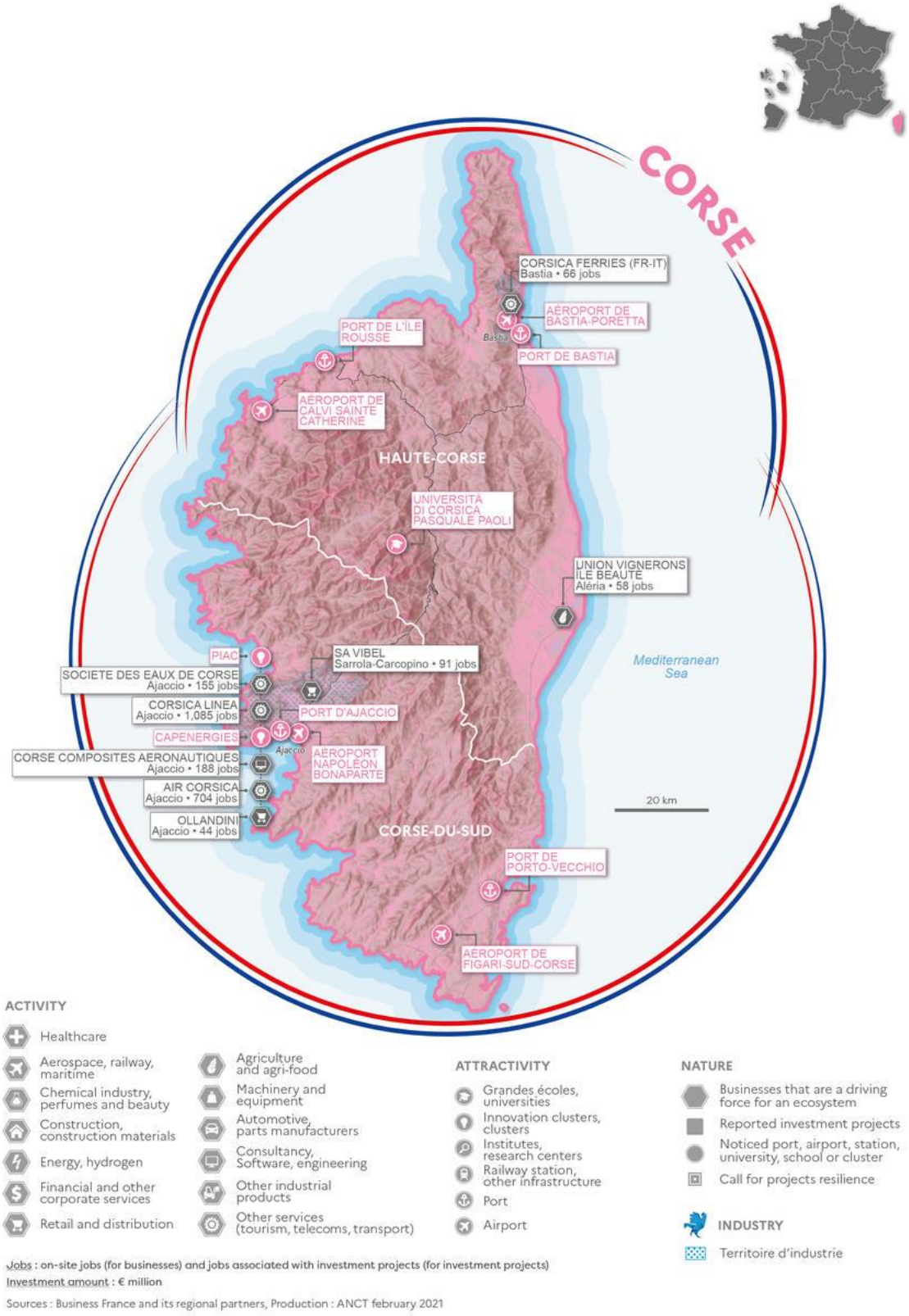


**Figure 11. Principaux investissements annoncés ou réalisés depuis 2017 en Corse (Source : ANCT Business France)**

Enfin, concernant la dynamique des investissements privés dans l'île, on apprend à partir de l'indicateur retenu par l'INSEE[15], la TVA déductible sur immobilisations déclarée, qu'elle renoue en 2021 avec les niveaux d'avant-COVID (+13,7% entre 2020 et 2021 contre +14,3% à l'échelon national).

A titre d'illustration[16], le graphique ci-dessous met en lumière le rythme de croissance des investissements entre 2014 et 2019 (+4,46% en 2019 par rapport à l'année précédente contre +4,94% à l'échelon national) :

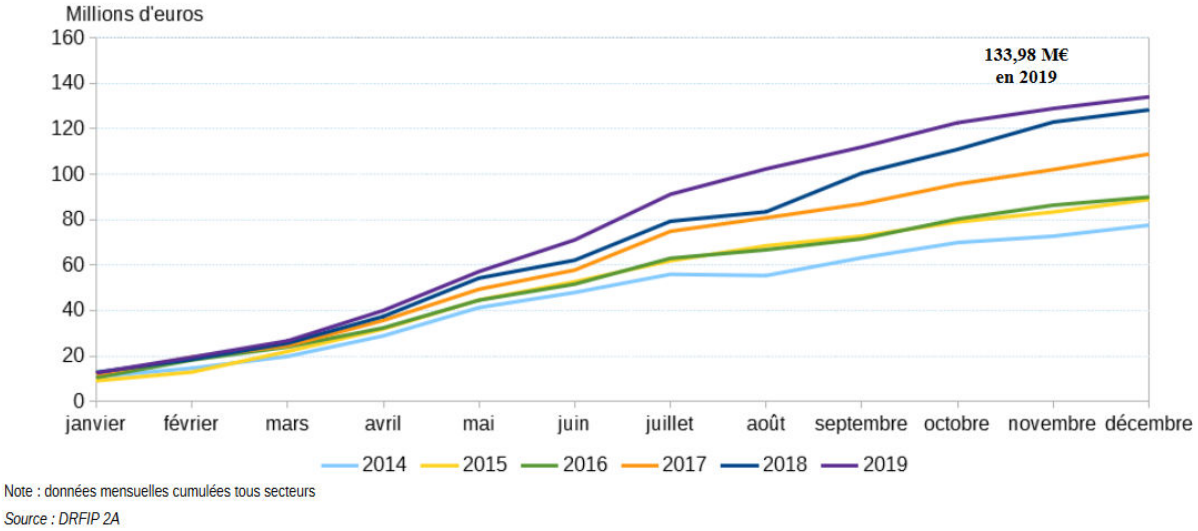


**Figure 12. Evolution de l'investissement des entreprises en situation mensuelle cumulée en millions d'euros en Corse entre 2014 et 2019**

iv. Focus sur l'innovation en Corse

Le tableau ci-dessous présente quelques indicateurs permettant de témoigner de la dynamique de l'innovation en Corse :

| | | Corse | France métropolitaine |
|---|---|---|---|
| **Organismes publics** | Chercheurs (en ETP) | 182 | 110 971 |
| | Ingénieurs, techniciens, administratifs (en ETP) | 119 | 57 484 |
| | Effectifs totaux (en ETP) | 301 | 168 455 |
| | Dépenses intérieures en R&D (en millions d'€) | 20 | 16 895 |
| **Entreprises** | Chercheurs (en ETP) | nd | 180 295 |
| | Autres effectifs (en ETP) | nd | 84 906 |
| | Effectifs totaux (en ETP) | nd | 265 201 |
| | Dépenses intérieures en R&D (en millions d'€) | nd | 33 013 |

**Tableau 9. Les indicateurs de Recherche & Développement (R&D) en Corse et en France métropolitaine en 2017 (Source : INSEE)**

[15] INSEE, Bilan économique 2021, INSEE Conjoncture Corse n°39, juin 2022
[16] INSEE, INSEE Conjoncture Corse n°29, juin 2020

Force est de constater que **les activités de R&D sont impulsées principalement par des organismes publics présentant en Corse, au premier rang desquels l'Université de Corse Pasquale Paoli, avec plus de 80% des chercheurs identifiés en Corse[17].** A l'échelon national, la Corse se distingue par ses moyens très limités en la matière : « Avec seulement 0,3 % du PIB en 2017 en termes de dépenses de recherche (20,4 M€ pour le secteur public ; environ 10 M€ pour les entreprises privées*), la Corse se place au dernier rang des régions métropolitaines. En comparant avec les régions d'outre-mer, l'effort ramené au PIB est de deux fois inférieur en Corse[18] ». L'encadré ci-dessous propose des éclaircissements complémentaires :

**Encadré : La Corse et l'innovation[19]**

**La structure de l'économie corse reste défavorable aux pratiques d'innovation avec *(cf. typologie des entreprises corses présentée infra)* :**

- Un secteur industriel faible ;
- Un marché économique insulaire relativement fermé illustré par sa balance commerciale déficitaire ;
- Une surreprésentation des secteurs du commerce et de la construction, à faible productivité du travail ;
- Un appareil productif majoritairement composé de très petites entreprises ;
- Une faible participation au marché du travail et un niveau de diplôme inférieur à la moyenne nationale.

Malgré tout, l'économie insulaire dispose de plusieurs atouts avec :

- Une croissance relativement soutenue sur la période la plus récente ;
- Des créations d'entreprise très dynamiques ;
- Un territoire particulièrement attractif pour les actifs.

Il n'en reste pas moins que l'innovation en Corse demeure moins importante qu'ailleurs : **entre 2006 et 2008, 45% des entreprises enquêtées par l'INSEE ont innové, un taux de l'ordre de 3 points inférieurs par rapport à la France.** En outre, l'innovation non technologique (organisation et marketing) reste la plus fréquente en Corse : 8 entreprises sur 10 innovent en matière organisationnelle (moins de 7/10 en France). Plus précisément, les entreprises innovantes corses se caractérisent par :

- Une activité de R&D réduite ;
- Une coopération avec d'autres acteurs faible et surtout locale ;
- Une stratégie d'ouverture limitée sur de nouveaux marchés ;
- Un recours plus faible qu'à l'échelle nationale au financement public ;
- Un emploi plus qualifié et un investissement plus important que les entreprises non innovantes.

[17] Collectivité de Corse, Stratégie de Spécialisation Intelligente Corse 2021-2027, 35 pages
[18] Source : https://www.corse-economie.eu/Synthese-des-problematiques-de-recherche-et-d-innovation-en-Corse_a578.html
[19] INSEE Corse, Quant'île n°13, octobre 2010, 8 pages et INSEE Analyses Corse n°2, octobre 2014, 4 pages

Dans le prolongement du panorama réalisé supra, un dernier regard sera apporté à la nouvelle dynamique de l'innovation souhaitée pour la Corse, au travers de la stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027[20] adoptée par la Collectivité de Corse. Pour cette nouvelle programmation, deux domaines d'innovation stratégiques sont visés pour répondre à un double enjeu, celui de la transition écologique et numérique, également inscrit dans le cadre du SRDE2I récemment adopté :

- La valorisation des ressources naturelles et des connaissances associées ;
- L'humain et le numérique.

La figure ci-dessous propose une représentation de l'écosystème de la recherche en Corse :

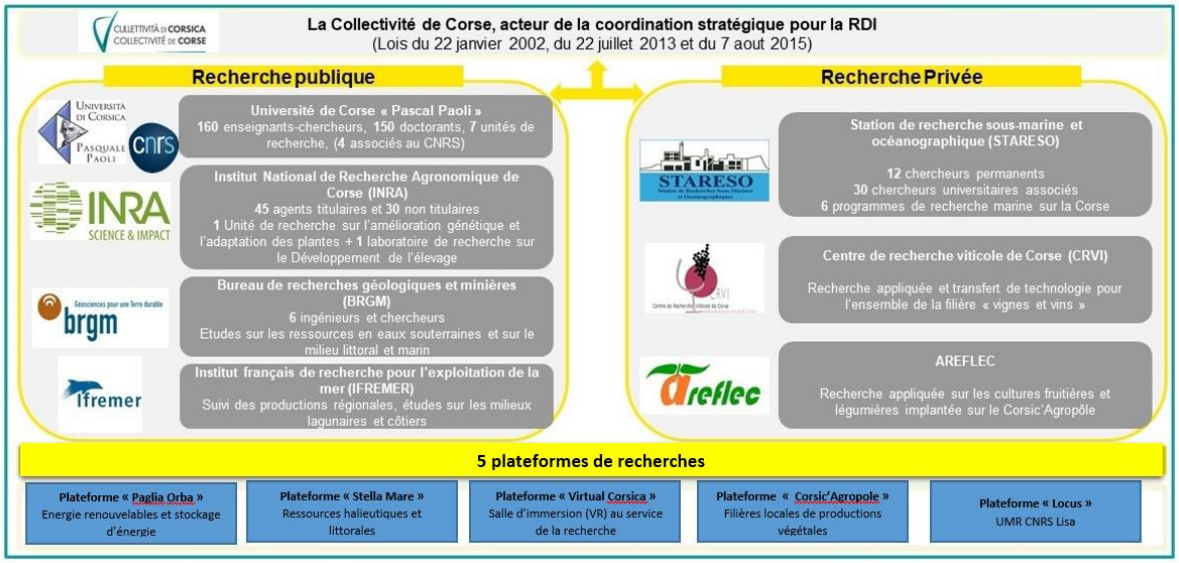


**Figure 13. Les acteurs de l'écosystème de la recherche en Corse (Source : Ibidem)**

Au service de cet écosystème, des acteurs et des outils existent, notamment pour de l'incubation, par le biais de l'incubateur INIZIA (outil de la Collectivité de Corse), mais aussi la SATT Sud-Est ou encore le pôle de compétitivité Capénergies. La figure infra présente ainsi la chaine de valeur de la Recherche Développement Innovation (RDI), au sein de laquelle figure le réseau consulaire, partie prenante dans le transfert de technologie et d'expertise.

[20] Collectivité de Corse, Stratégie de Spécialisation Intelligente Corse 2021-2027, 35 pages

**Figure 14. La chaine de valeur de la RDI en corse (Source : ibidem)**

Enfin, la figure infra présente les thématiques et priorités retenues pour la nouvelle programmation :

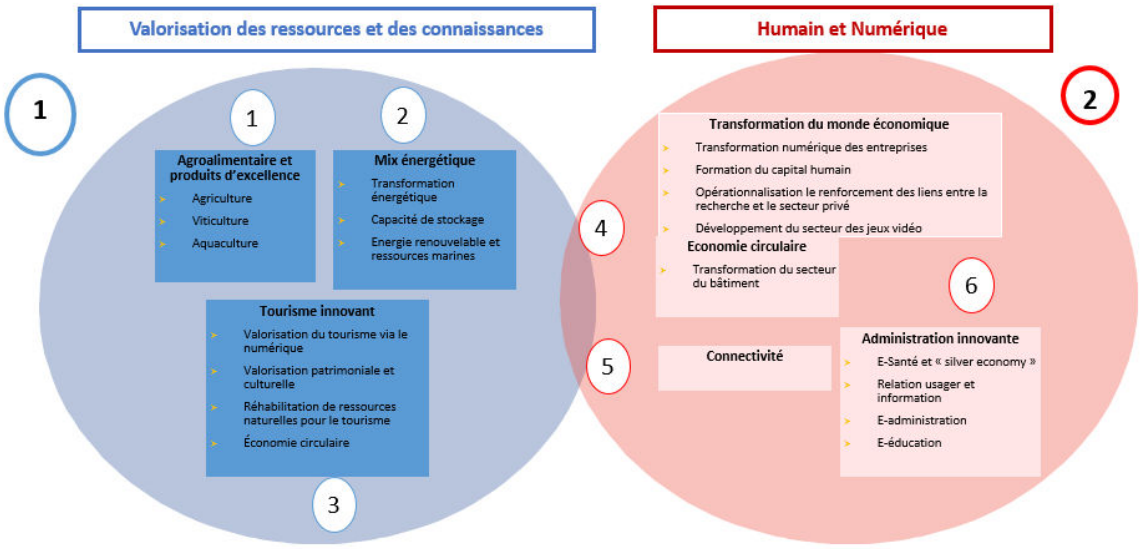


**Figure 15. Les thématiques et les priorités retenues dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027 (Source : ibidem)**

### v. La Corse, une économie qui s'ouvre vers l'extérieur

Le développement de l'île au travers de sa croissance démographique, de la fréquentation touristique et des secteurs liés, a créé une économie dépendante des flux entrants et des importations. Cette dépendance se traduit par un déficit important de la balance commerciale : cette situation a pour autant enraciné l'île de manière progressive dans une ouverture accrue sur le plan international, dont témoigne la croissance remarquable des exportations au cours des dernières années.

*Une analyse générale de la balance commerciale*

**La balance commerciale de la Corse (c'est-à-dire le différentiel entre la valeur des exportations et celle des importations) reste déficitaire.** Cela signifie que la Corse doit s'endetter de plus en plus au fil du temps pour faire face à ses besoins courants[21]. Ce phénomène reste lié à la conjonction d'une production de biens et services relativement faible et d'une consommation boostée par le tourisme qui rend nécessaire l'importation de biens et services et donc l'endettement.

Ainsi, l'Université de Corse[22] estime que ces importations (agriculture et industrie confondues) représentent en 2009 environ 6 101 millions d'euros par an (dont 5 815 millions en provenance du reste de la France), soit près de 79 % du PIB.

[21] Rappelons qu'un déficit commercial implique que l'épargne disponible localement est insuffisante pour financer les investissements réalisés dans l'économie.

[22] « Panorama de l'économie Corse, structures, performances et vulnérabilités » atelier n°3 du PADDUC, 23/04/2013 – Pr. M.A Maupertuis, Università di Corsica, UMR CNRS 6240 LISA

| | RdF | RdM | Total |
|---|---|---|---|
| *Exportations* | **1 871** | **375** | **2 246** |
| *Agriculture, sylviculture et pêche* | 150,1 | 2,9 | 153,0 |
| *Denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac* | 270,8 | 5,2 | 276,0 |
| *Autres produits industriels* | 199,8 | 12,3 | 212,1 |
| *Commerce* | 788,3 | 224,7 | 1 013,1 |
| *Hébergement et restauration* | 461,8 | 129,9 | 591,8 |
| *Importations* | **-5 815** | **-286** | **-6 101** |
| *Agriculture, sylviculture et pêche* | -145,9 | -1,7 | -148 |
| *Denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac* | -1 187,9 | -22,3 | -1 210 |
| *Coséfaction et raffinage* | -337,3 | -0,7 | -338 |
| *Autres produits industriels* | -1 892,6 | -154,9 | -2 047 |
| *Information et communication* | -437,9 | -19,7 | -457 |
| *Activités financières et d'assurance* | -779,3 | -34,8 | -814 |
| *Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien* | -946,5 | -42,2 | -989 |
| *Transport (marges)* | -87,4 | -10,1 | -98 |
| *Balance commerciale* | **-3 944** | **89** | **-3 855** |
| *Autres rubriques compte courant* | 2 560 | -15 | 2 545 |
| *Charges sociales patronales* | -370,1 | | -370,1 |
| *Charge sociales salariales* | -531,7 | | -531,7 |
| *Impôts directs au RdF* | -208,8 | | -208,8 |
| *Impôts indirects au RdF (nets de taxe de séjour* | -990,6 | 0,7 | -989,9 |
| *Partie AS de la Continuité Territoriale* | -15,9 | -15,9 | -31,8 |
| *Transferts RdF à Etat en Corse* | 4 676,9 | | 4 676,9 |
| *Solde compte courant* | -1 384 | 74 | -1 310 |
| *Compte d'accumulation* | 1 384 | -74 | 1 310 |
| *Solde balance des paiements* | 0 | 0 | 0 |

**Tableau 10. Estimation de la balance des paiements corse en 2003 (C. Vellutini et MA. Maupertuis)**

**Paradoxalement, le fait que la Corse enregistre un déséquilibre de ses échanges, l'a notamment incitée et permis de s'inscrire dans une dynamique d'internationalisation et d'ouverture économique, au travers de ses exportations.**

*Une performance notable des exportations corses*

Pour autant, le déficit commercial de la Corse s'améliore, porté par les échanges commerciaux et la hausse des exportations, réalisés dans les secteurs de l'aéronautique et de la pharmacie, en particulier. Ainsi, en 2019, le déficit commercial CAF/FAB est estimé à -352 millions d'euros (contre -395 millions l'année précédente), une situation qui contraste avec les 4 précédentes années :

**Évolution des échanges CAF/FAB (en milliers d'euros)**

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Exportations FAB** | 78 848 | 47 461 | 86 444 | 66 910 | 83 616 |
| évolution annuelle (%) | +78,5 | -39,8 | +82,1 | -22,6 | +25,0 |
| **Importation CAF** | 365 196 | 348 570 | 419 725 | 462 304 | 435 456 |
| évolution annuelle (%) | +14,3 | -4,6 | +20,4 | +10,1 | -5,8 |
| **Solde** | -286 348 | -301 108 | -333 282 | -395 393 | -351 839 |
| **Taux de couverture** (%) | 21,6 | 13,6 | 20,6 | 14,5 | 19,2 |

Source : Douanes, données estimées CAF/FAB brutes hors matériel militaire ; données arrêtées au 30/11/2020 – Traitement CorsiStat

**Figure 16. Evolution du montant des échanges CAF-FAB en milliers d'euros entre 2015 et 2019 (Source : ADEC[23])**

Force est de constater que les exportations oscillent de manière non négligeable d'une année sur l'autre : pour la dernière période, et comme précisé supra, elles évoluent de manière favorable (+25% entre 2018 et 2019), au bénéfice notamment des matériels de transport (32% des exportations en 2019) et des produits agricoles (9%). Du côté des importations, les produits pétroliers raffinés et coke contribuent toujours au déficit de la balance (27% des importations).

Enfin, le taux de couverture illustré à la page suivante met en exergue le fort taux de dépendance de l'île – cet indicateur mesure le rapport entre exportations et importations - positionnée en fin de classement des régions françaises.

[23] ADEC, Corsica Statistica, « Les chiffres du commerce extérieur en Corse, Année 2019, décembre 2020, 9 pages

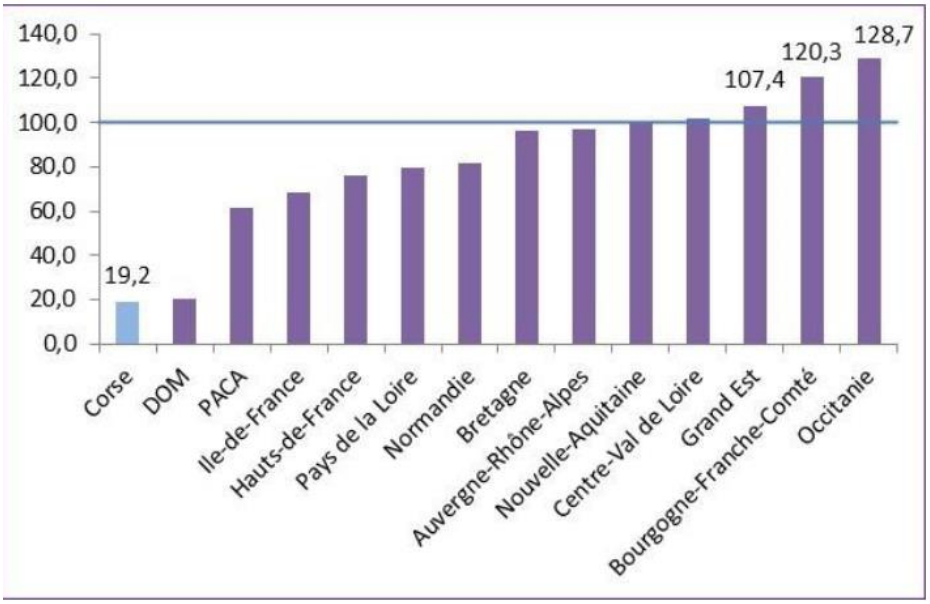


**Figure 17. Le taux de couverture par région en 2019 en France (Source : ADEC)**

vi. Une typologie à grands traits des entreprises corses

Une typologie est proposée ici à grands traits, une partie dédiée au sein du schéma sectoriel « Appui aux Entreprises », aura vocation à approfondir cette description du dynamisme entrepreneurial insulaire.

Ainsi, la Corse compte d'après les sources INSEE 47 219 entreprises en 2019 (champ agricole inclus), soit une hausse de +45% de son stock d'entreprises entre 2012 et 2019, attestant globalement du dynamisme de l'économie corse :

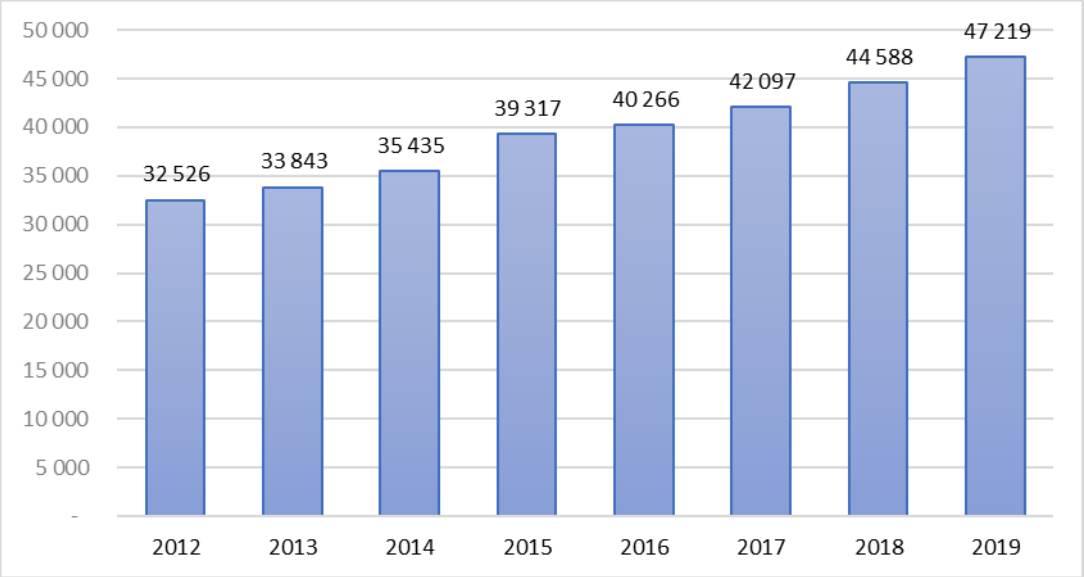


**Figure 18. Evolution du stock d'entreprises en Corse**

La ventilation sectorielle des entreprises corses reste marquée par la prédominance des activités de services qui représentent 69% du stock total d'entreprises comptabilisées, se faisant l'écho de la contribution majeure du tertiaire marchand à la création de richesses en Corse, comme décrit précédemment au travers de la valeur ajoutée :

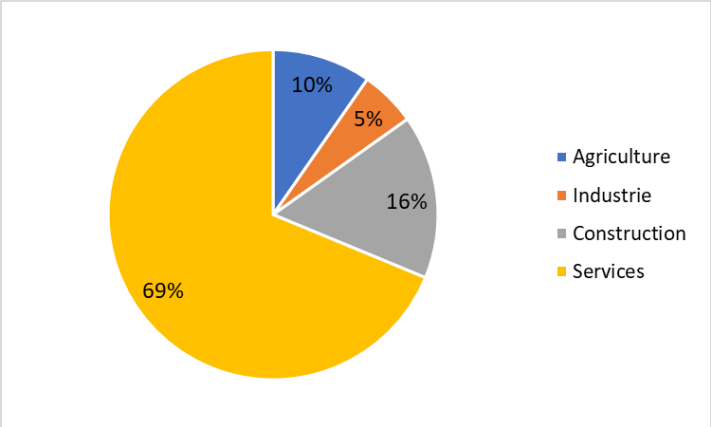


**Figure 19. Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2019**

On rappellera le rôle incontournable du secteur de la construction pour l'économie corse avec 16% des entreprises inventoriées en 2019, tout comme la taille des entreprises très réduite : en 2019, 74% des entreprises n'emploient aucun salarié.

c) <u>La cartographie des principaux acteurs</u>

Les pages suivantes offrent un regard sur les principaux acteurs institutionnels, les pôles de compétitivité et pôles d'excellence, les centres de recherche, et quelques grandes entreprises en Corse.

i. Les principaux acteurs institutionnels insulaires

Avec la loi NOTRE (Cf. partie 2.1.1), la Corse compte depuis le 1er janvier 2017, 19 EPCI à fiscalité propre contre 30 auparavant :

**Figure 20. Les 19 intercommunalités de Corse (Source : INSEE[24])**

[24] file:///C:/Users/User/Downloads/co_ind_11_synthese.pdf

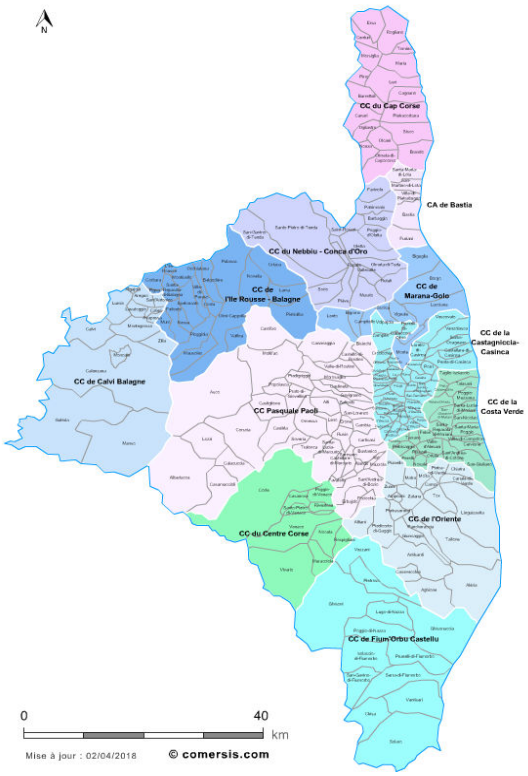


**Figure 21. Carte des EPCI de la Haute-Corse avec communes (Source : Comersis.com)**

**Figure 22. Carte des EPCI de la Corse du Sud (Source : Ibidem)**

ii. Les pôles de compétitivité et pôles d'excellence

Ces structures rassemblent sur un territoire défini et sur une thématique ciblée, différents acteurs (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation) avec comme ambition de soutenir l'innovation et favoriser le développement de projets collaboratifs. Deux pôles de compétitivité sont présents en Corse :

**CAPENERGIES**[25]

- **Présentation** : Créé en 2005 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pôle de compétitivité CAPENERGIE se compose d'un réseau d'acteurs variés (groupes industriels, entreprises, organismes de recherche et d'enseignements, financiers).

- **Membres porteurs** :
  - ✓ Collectivité Territoriale de Corse (ADEC)
  - ✓ Le CEA
  - ✓ EDF

- **Objectifs** : L'accompagnement du développement économique des territoires et la création de valeur pour ses membres, en relevant deux grands défis de notre société : la transition énergétique et la compétitivité de la France

- **Mission** : Fédérer ses membres pour créer un écosystème solide, favoriser le développement économique et de la compétitivité des filières énergétiques en régions PACA, Corse, Guadeloupe, Île de la Réunion ainsi qu'en principauté de Monaco.

- **Services** :
  - ✓ Accompagnement pour la croissance des entreprises : accélérateurs de croissance des start-ups et des PME, sur les marchés des grands donneurs d'ordre ;
  - ✓ Services pour l'Innovation : labellisation et accompagnement des projets d'innovation pour permettre à leurs porteurs (entreprises et laboratoires) d'accéder aux guichets de financement et parvenir à l'obtention de levées de fond ;
  - ✓ Services aux collectivités qui proposent aux décideurs publics, une expertise sur les domaines énergétiques et un développement d'activités sur leur territoire.

[25] http://www.capenergies.fr/

**POLE MER MEDITERRANEE[26]**

- **Présentation :** Labellisé en 2005, le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde

- **Objectifs :**
  - ✓ Être un des principaux leviers de la politique maritime intégrée en relayant et déployant régionalement les politiques nationales ;
  - ✓ Être une référence internationale dans le domaine maritime et littoral et valoriser nos membres et nos territoires à travers la marque « Pôle Mer » en consolidant sa position de leader sur le bassin méditerranéen et en déployant une politique de services orientée business pour ses membres ;
  - ✓ Être un moteur de la compétitivité des entreprises notamment pour la structuration et l'animation de filières.

- **Le pôle en Corse** : la plateforme **Stella Mare**, située sur le cordon lagunaire de la Marana, dans la commune de Biguglia, a été le premier projet labellisé par ce pôle
  ➔ Ce projet vise à mettre en place les moyens (création d'une Plateforme marine) et méthodes (scientifiques, économiques, environnementales, éducatives, formatives, transfert de technologies, recherche) nécessaires à la maîtrise et à la gestion durable des ressources littorales et halieutiques de Corse. L'objectif spécifique concerne la promotion d'un développement durable de la pêche artisanale traditionnelle maritime et de l'aquaculture à travers la planification et la co-gestion concertée locale des ressources halieutiques des écosystèmes littoraux de Corse.

- **Services :**
  - ✓ Croissance des entreprises : Accompagner le développement et la structuration de ses membres, au service d'un maintien, d'un développement durable et de qualité, de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.
  - ✓ Services à l'innovation : Le Pôle Mer Méditerranée propose des services allant de la mise en œuvre de politiques d'innovation globales à l'accompagnement opérationnel des projets d'innovation, tout au long de leur cycle de vie ;
  - ✓ Emploi & formation : Le Pôle propose de mettre à disposition des offres d'emploi dans le secteur du maritime et du littoral.

A ces pôles de compétitivité se rajoutent trois pôles d'excellence :

- Le pôle d'excellence C@P'TICORSE ;
- Le pôle d'excellence CAPNAUTIC ;
- Le pôle d'excellence des Industries Aéronautiques Corses (PIAC).

26 http://www.polemermediterranee.com/

**C@P'TICORSE[27]**

- **Date de création :** Voté en novembre 2012 par la Collectivité territoriale de Corse

- **Objectifs** : Soutenir et accompagner les entreprises de la filière TIC ; Capitaliser et mutualiser les savoirs faires pour développer la filière.

- **Missions** :
  - ✓ Dynamiser et promouvoir la Corse comme un territoire de projets, d'innovation et de développement durable,
  - ✓ Stimuler en Corse de nouvelles initiatives de coopération, et de promotion de solutions innovantes et respectueuses de l'environnement,
  - ✓ Conforter et valoriser les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire,
  - ✓ Positionner la Corse comme territoire d'excellence en matière de TIC.

**CAPNAUTIC[28]**

- **Date de création :** Voté en octobre 2010 par la Collectivité territoriale de Corse

- **Objectifs :** Ce pôle, axé autour du développement durable, de l'innovation et de la compétitivité au service du nautisme et de la plaisance, entend fédérer l'ensemble des acteurs du secteur afin de constituer un véritable levier en termes d'attractivité du territoire et de valorisation des savoirs faires insulaires.

- **Missions :**
  - ✓ Conforter et amplifier une synergie déjà existante et amorcée dès 2005 avec la mise en place d'un Plan Stratégique en faveur du nautisme ;
  - ✓ Accompagner la dynamique visant à faire du nautisme et de la plaisance une source de création d'entreprises, de richesse et d'emploi ;
  - ✓ Renforcer la capacité des différents acteurs à travailler ensemble et dans une même direction : faire de la Corse un « leader d'une communauté maritime au service du développement durable ».

[27] Source : Site de l'ADEC
[28] Source : CAPNAUTIC 2 – Plan régional en faveur du nautisme et la plaisance

**Pôle des Industries Aéronautiques Corses (PIAC)[29]**

- **Date de création** : Décembre 2006

- **Objectifs** : Consolider les échanges et développer la compétitivité des entreprises du secteur, pour mener une stratégie de développement commune et valoriser l'image de l'industrie aéronautique en Corse

- **Missions** :
  - ✓ Assurer l'étude et le développement des intérêts économiques, industriels et commerciaux de ses membres
  - ✓ Assurer des relations bilatérales avec des organismes dans les domaines d'activités du PIAC
  - ✓ Assurer la promotion du pôle
  - ✓ Gérer ses fonds et effectuer toute opération de nature à développer directement ou indirectement son objet
  - ✓ Renforcer l'activité et la compétitivité des entreprises[30]

**On soulignera enfin l'apparition récente d'un écosystème du numérique avec des entreprises clairement inscrites dans des démarches innovantes avec : Campusplex, BOWKR, QWANT, OSCARO, iMusic-School, …**

iii. Les centres de recherche

Voir supra

iv. Les grandes entreprises

Le classement disponible sur Verif.com des plus grandes entreprises en Corse répertorie les 500 entreprises les plus importantes, classées d'après leur chiffre d'affaires pour l'année 2020.

Le tableau en page suivante présente les 39 premières :

[29] Source : Délibération n°06/258 AC de l'assemblée de Corse portant sur l'adoption du plan régional de développement des industries aéronautiques de Corse dans le cadre du dispositif de soutien aux actions collectives

[30] https://www.piac-corse.fr/

| Raison sociale | Ville |
|---|---|
| **CORSICA FERRIES** | BASTIA |
| **TOTALENERGIES MARKETING CORSE** | BASTIA |
| **CORSICA LINEA** | AJACCIO |
| **AIR CORSICA** | AJACCIO |
| **NEGOCE RESEAU CORSE** | SARROLA CARCOPINO |
| **HYPER ROCADE 2** | FURIANI |
| **ASJP OLETTA DISTRIBUTION** | OLETTA |
| **BASTIA DISCOUNT** | BASTIA |
| **JEAN FORCONI SA** | PORTO VECCHIO |
| **CONTINENTALE AUTO-LOCATION** | LUCCIANA |
| **ACQUAVIVA DISTRIBUTION** | CORBARA |
| **HYPER CURSARU** | AJACCIO |
| **CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES** | AJACCIO |
| **SOCIETE DES EAUX DE CORSE** | AJACCIO |
| **PORETTA 2** | PORTO VECCHIO |
| **ROCCA TRANSPORTS** | AFA |
| **PACAM 2** | AJACCIO |
| **CODIM 2** | BASTIA |
| **BERNARDINI ET FILS** | AJACCIO |
| **FILIPPI AUTO SA** | LUCCIANA |
| **SODEX** | PENTA DI CASINCA |
| **CALVIDIS** | CALVI |
| **PRODIS 2** | PROPRIANO |
| **SA U COTTONE** | GHISONACCIA |
| **GCB** | LUCCIANA |
| **DOMIS** | FURIANI |
| **CADEX** | BASTIA |
| **DU FANGO** | BASTIA |
| **SOCIETE INSULAIRE AUTOMOBILES** | BIGUGLIA |
| **GARAGE PAOLI JOSEPH** | FURIANI |
| **LION DE TOGA 2** | BASTIA |
| **ORGAMA** | GROSSETO PRUGNA |
| **BORGO DISTRIBUTION** | BORGO |
| **SCA UNION DE VIGNERONS DE L'ILE DE BEAUTE** | ALERIA |
| **SOCIETE CORSE DE BOISSONS BASTIA** | BORGO |
| **GROUPE BOISSONS DE CORSE** | BORGO |
| **SODICO 2** | CORTE |
| **LIBRE SERVICE DU PHARE** | SAN GIULIANO |
| **M 3 AUTOMOBILES** | SARROLA-CARCOPINO |

**Tableau 11. Classement des 39 premières entreprises de Corse (Source : verif.com)**

### 1.1.2 Focus sur le dynamisme entrepreneurial

a) Les chiffres clés

i. Le stock d'entreprises en Corse

Globalement, les chiffres fournis par la base de données de INSEE présentent une progression importante du stock d'entreprises total sur la période allant de 2009 à 2019. Ainsi, en l'espace de dix ans, **la croissance du volume d'entreprises est notable, +64%, soit une augmentation de 18 350 entreprises, entre 2009 et 2019.**

| | 2009 | 2011 | 2013 | 2015 | 2017 | 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Agriculture, sylviculture et pêche** | 3 571 | 3 687 | 3 750 | 3 966 | 4 261 | 4 578 |
| **Industrie manufacturière, industries extractives et autres** | 1 464 | 1 621 | 1 743 | 2 136 | 2 300 | 2 587 |
| **Construction** | 4 312 | 4 926 | 5 292 | 6 411 | 6 743 | 7 584 |
| **Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration** | 8 896 | 9 534 | 9 950 | 11 098 | 11 702 | 12 760 |
| **Information et communication** | 381 | 456 | 519 | 596 | 663 | 755 |
| **Activités financières et d'assurance** | 379 | 459 | 514 | 681 | 831 | 974 |
| **Activités immobilières** | 1 991 | 2 116 | 2 063 | 2 184 | 2 334 | 2 599 |
| **Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien** | 2 819 | 3 523 | 3 915 | 4 883 | 5 391 | 6 577 |
| **Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale** | 3 422 | 3 748 | 3 981 | 4 546 | 4 873 | 5 312 |
| **Autres activités de services** | 1 634 | 2 035 | 2 116 | 2 816 | 2 999 | 3 493 |
| **Total** | **28 869** | **32 105** | **33 843** | **39 317** | **42 097** | **47 219** |

**Tableau 12. Evolution du stock d'entreprises en Corse entre 2009 et 2019 – Source : Adaptée de l'INSEE**

Le graphique infra permet d'illustrer la représentativité des différents secteurs d'activité dans le stock d'entreprises durant cette même période :

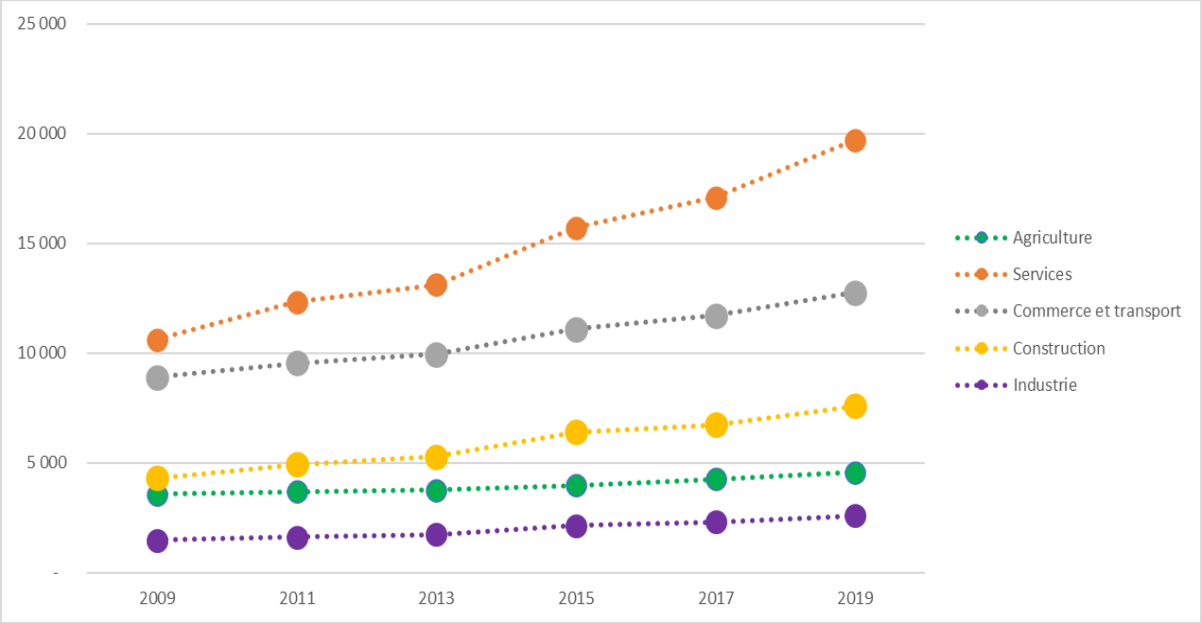


**Figure 23. Evolution du stock d'entreprises en Corse entre 2009 et 2019**

A l'aune du graphique supra, l'évolution tendancielle ne fait que renforcer la forte représentativité des activités tertiaires, en conformité avec les résultats obtenus précédemment du point de vue de la ventilation sectorielle de la valeur ajoutée. En particulier, on soulignera l'essor significatif durant la période de trois secteurs d'activité, les services, mais aussi la construction et l'industrie, dont le stock d'entreprises a augmenté respectivement de 85%, 76% et 77%.

Concernant les services, le tableau supra met en exergue la croissance notable des entreprises exerçant dans le domaine des activités financières et d'assurance (+157%), même si cette belle performance doit être rapprochée aussi de la taille de ce secteur ; et également des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+133%).

Toutefois, il semble opportun de rappeler l'incertitude qui pèse au plan économique, avec des entreprises auparavant sous perfusion grâce aux aides attribuées par l'Etat durant la période de crise sanitaire, et qui se voient dans l'obligation pour certaines de rembourser leur emprunt, ou encore le fort contexte inflationniste actuel.

ii. Une typologie des entreprises

Plusieurs enseignements peuvent être mis en avant au travers des diverses illustrations :

- **De prime abord, le tissu entrepreneurial se compose majoritairement d'entreprises œuvrant dans le secteur tertiaire, comme annoncé précédemment** : en 2019, 69% des structures comptabilisées **;**

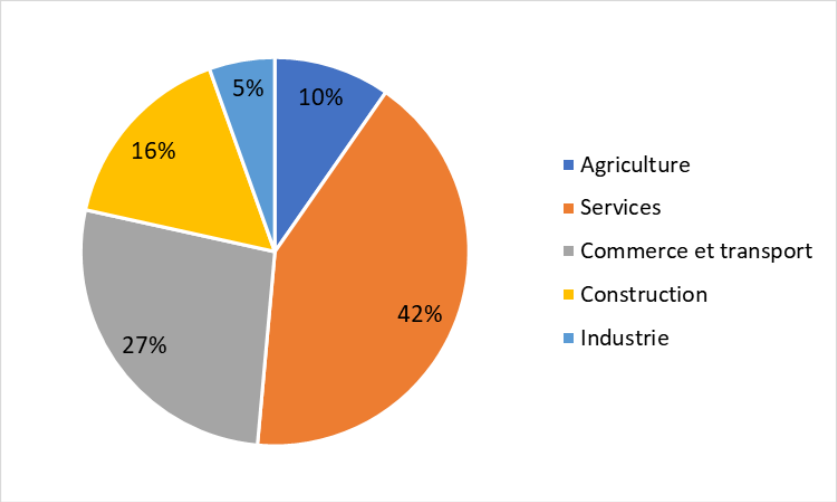


**Figure 24. Ventilation du nombre d'entreprises en 2019 par secteur d'activité en Corse**

- Autre vivier d'entreprises, le secteur de la construction, incontournable dans l'économie Corse, au détriment de l'industrie (avec 5% des entreprises bien qu'alimentée pour l'essentiel par les entreprises de transformation des produits agroalimentaires[31]).

**Enfin, on soulignera la part prépondérante des très petites entreprises (96% des entreprises en 2019 employant moins de 10 salariés) :**

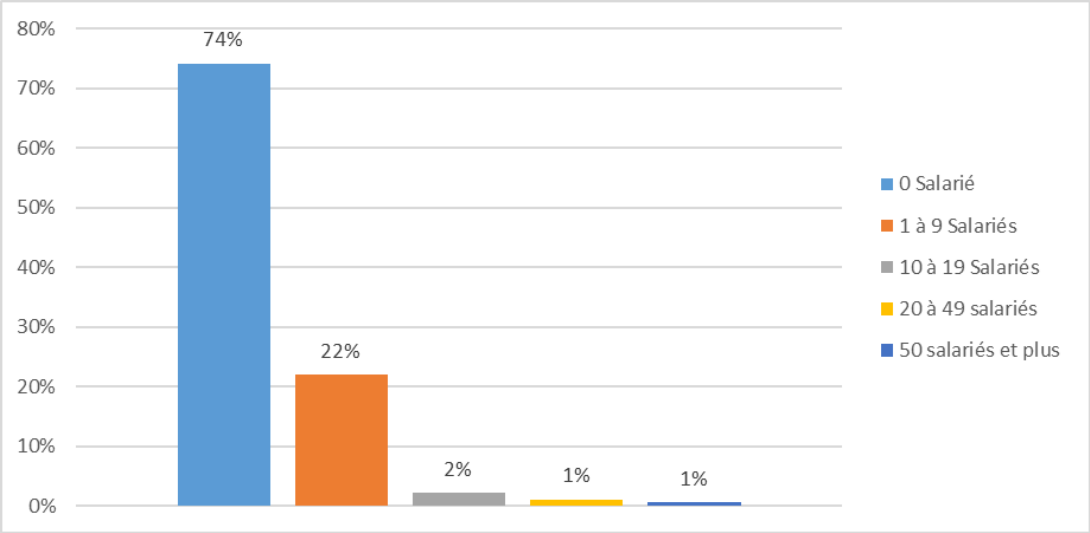


**Figure 25. Répartition du stock d'entreprises en 2019 par taille**

[31] www.insee.fr

iii. Le nombre de créations d'entreprise

Comme en témoigne l'illustration ci-dessous, le nombre de créations d'entreprise a augmenté plutôt régulièrement entre 2015 et 2019 (+38%), faisant abstraction de l'année COVID. **Ainsi, en 2020, le nombre de créations d'entreprise a diminué de 5%** en raison des mesures d'endiguement prononcées par le gouvernement pour contrer la propagation de l'épidémie**. En 2021, l'activité économique reprend son souffle, et l'on constate un rebond du nombre de créations d'entreprise par rapport à 2019 (+11%).** Ainsi, en 2021, 5 814 entreprises ont été créées, soit le nombre le plus élevé enregistré ces dernières années.

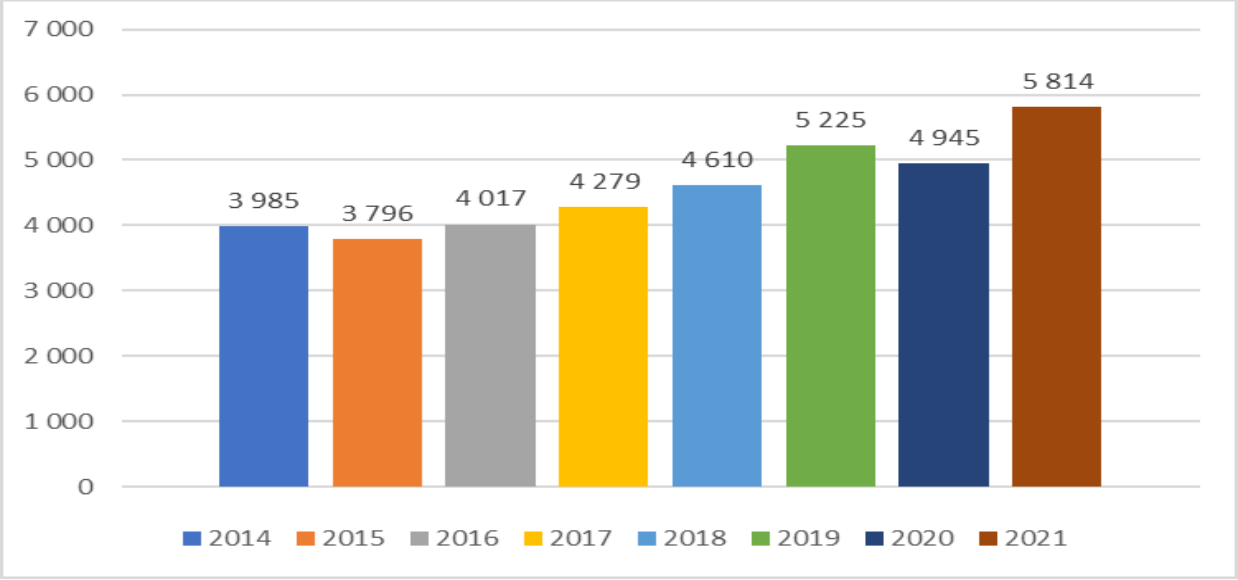


**Figure 26 . Nombre de créations d'entreprise et évolution de 2014 à 2021 (Adapté de INSEE)**

En outre, on soulignera la tendance positive marquée par la baisse notable des défaillances d'entreprises depuis cinq années en Corse. En 2021, ce sont 144 défaillances comptabilisées soit une diminution de 63% par rapport à 2019, un taux relativement plus important que celui observé à l'échelle nationale (baisse de 46%).

| | Nombre de création d'entreprises | Part en % |
|---|---|---|
| **Industrie** | 474 | 8% |
| **Construction** | 903 | 16% |
| **Commerce, transport, hébergement et restauration** | 1 450 | 25% |
| **Services aux entreprises** | 1 912 | 33% |
| **Services aux particuliers** | 1 075 | 18% |
| **Total** | 5 814 | 100% |

**Tableau 13. Nombre de créations d'entreprise en 2021 par secteur d'activité – Source : Adapté de l'INSEE**

Du point de vue de la répartition sectorielle de ces créations d'entreprise, les activités de service concentrent, une fois encore, l'essentiel des créations enregistrées (+51% en 2021), un constat peu suprenant eu égard au poids prépondérant de ces activités au sein de l'économie corse ; dans l'ensemble donc, les créations d'entreprise en 2021 profiteront principalement au secteur tertiaire (+76% des créations comptabilisées).

### iv. Focus sur les ressortissants de la CCIC

Une analyse de l'évolution du nombre d'établissements relevant du champ ICS, ainsi que leurs grandes caractéristiques, est proposée ci-dessous à partir de la base des données transmise par la CCI de Corse.

Entre 2011 et 2022, le nombre de ressortissants de la CCI de Corse évolue favorablement (+49% au cours de la période d'observation). En 2022, la CCIC compte près de 27 000 ressortissants qui proposent majoritairement des activités de services. Si le secteur tertiaire reste toujours prépondérant au fil des ans (regroupant 85% des ressortissants), l'on a pu assister depuis 2011 à une sorte de rééquilibrage entre commerce et services. Ainsi, en 2022, plus d'un tiers des établissements exerce dans le commerce.

| | Nombre de ressortissants |
|---|---|
| *2011* | 17 869 |
| *2016* | 24 918 |
| *2020* | 27 294 |
| *2022* | 26 657 |

**Tableau 14. Evolution du nombre de ressortissants de la CCI de Corse entre 2011 et 2022**

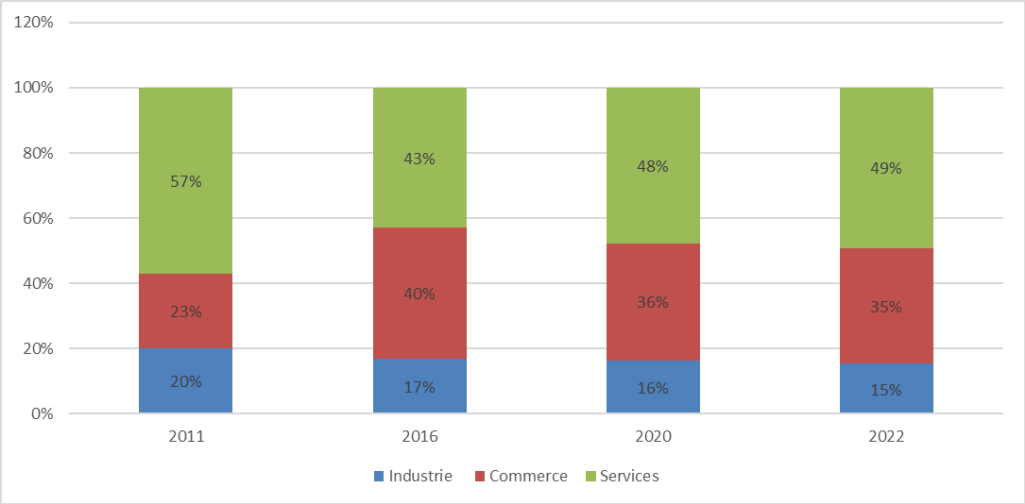


**Figure 27. Evolution de la répartition des établissements de la CCIC par secteur d'activité entre 2011 et 2022**

Globalement, la répartition des ressortissants entre les deux ex-départements reste équilibrée (49% en Haute-Corse et 51% en Corse du sud). L'élément marquant du point de vue de la répartition du nombre de ressortissants par taille demeure la forte prépondérance des établissements de petite taille, comme évoqué précédemment :

- En 2022, plus de la moitié d'entre eux (54%) n'emploie aucun salarié ;
- Et 72% emploient au plus un salarié.

L'étroitesse de ce tissu d'entreprises posera des difficultés pour atteindre une masse critique, réaliser des économies d'échelle, ou encore atteindre un niveau de structuration suffisant, ce qui limitera leur capacité à se positionner sur le marché mondial ou à préserver leur compétitivité face à de grandes entreprises concurrentes.

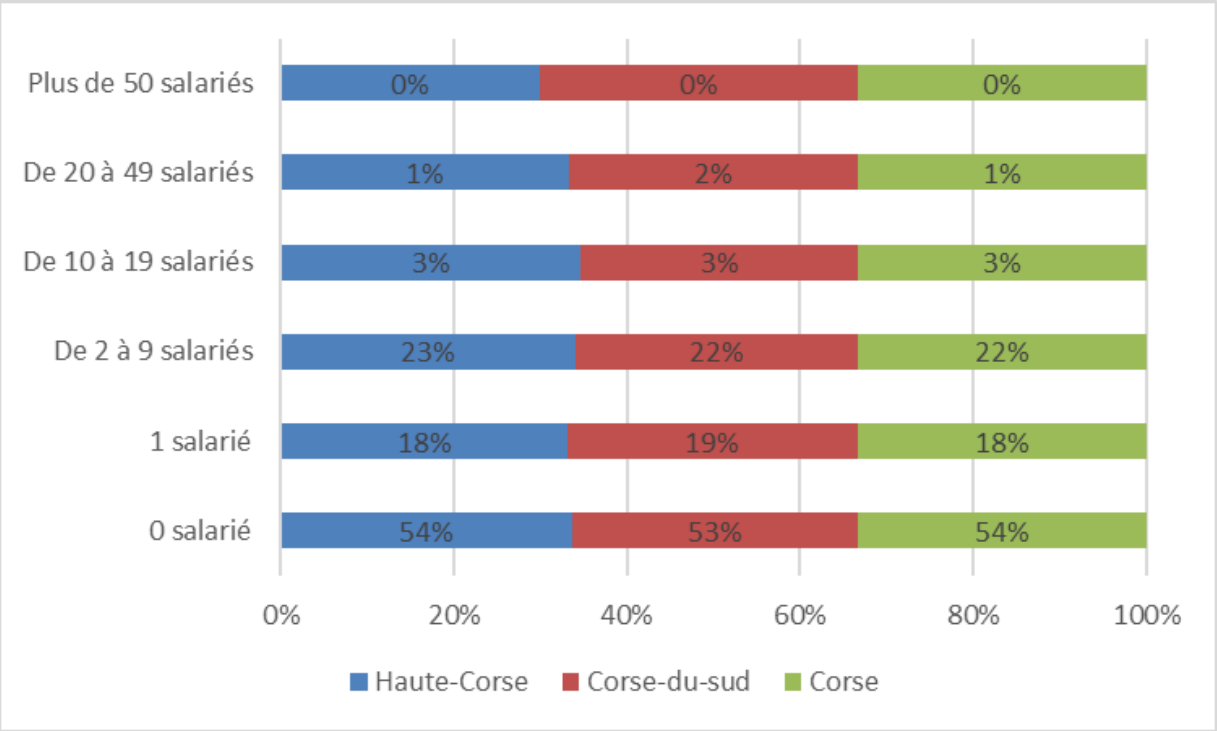


**Figure 28. Répartition des établissements par territoire et par taille en 2022**

b) L'analyse SWOT et les enjeux

De la lecture de l'état des lieux territorial, dont les principaux enseignements sont repris dans le tableau page suivante, ventilés entre points positifs et points négatifs, on retiendra :

- Le dynamisme de l'économie corse incontestable du point de vue de la progression de ses indicateurs de richesse (PIB, volume des exportations, valeur ajoutée, croissance démographique, emploi ou encore évolution du stock d'entreprises) au cours des dernières années. En réalité, la Corse poursuit sa dynamique de rattrapage historique ;
- Pour autant, le handicap de l'insularité est toujours présent, le marché domestique toujours étroit, et les efforts en matière d'innovation et de numérique doivent être renforcés ;
- Le modèle de développement à l'échelle du territoire reste marqué par le rôle incontournable du secteur tertiaire, y compris non marchand. La dépendance à l'égard des flux extérieurs, et notamment touristiques, reste élevée, en atteste l'impact économique des restrictions liées à la COVID-19 (ici limité grâce aux aides et autres dispositifs de soutien mis en place par les divers plans de sauvegarde et de relance) ;
- Ce contexte a justement alimenté la réflexion autour de la révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) dont les maitres mots sont économie de production, innovation, durabilité, territorialisation de l'action publique ou encore simplification et lisibilité des parcours d'accompagnement aux entreprises (voir infra)… L'ambition ici consiste bien à inscrire l'économie corse dans une dynamique de relance fondée sur la compétitivité des entreprises corses ;
- La compétitivité y est en effet amoindrie notamment du fait de la difficulté à atteindre une taille critique, de l'éloignement géographique des marchés ou encore des difficultés quantitatives et qualitatives en matière de recrutement des ressources humaines.

Dès lors, plusieurs enjeux se dessinent à la lumière de ces enseignements, parmi lesquels :

- La nécessité de favoriser l'entreprenariat à toutes les étapes qui marquent la vie d'une entreprise, depuis sa création, jusqu'à sa reprise-transmission, en passant par toutes ses phases de développement ;
- La nécessité d'encourager et de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation, et de s'approprier notamment les potentialités liées au numérique ;

- La nécessité de préserver la compétitivité des entreprises face aux multiples aléas : concurrence exacerbée au plan mondial, instabilité géopolitique, dérèglement climatique, crise sanitaire...

| | Points + | Points - |
|---|---|---|
| Démographie | 1. Une évolution historique de la démographie notable (+66% entre 1968 et 2019), supérieure à la moyenne nationale<br>2. Une croissance démographique d'ici 2050 toujours positive et supérieure à la moyenne<br>3. Une proportion plus élevée de jeunes diplômés des études supérieures entre 2008 et 2019 | 1. Une faible densité de population<br>2. Une population concentrée dans les 2 principaux pôles urbains et plusieurs pôles secondaires : Balagne, le centre Corse, le Valinco-Sartenais et autour de Porto-Vecchio<br>3. Une croissance démographique uniquement due au solde migratoire<br>4. Un taux de scolarisation plus faible, en particulier pour des études post-BAC<br>5. Un vieillissement de la population accéléré d'ici 2050 (renversement de la pyramide des âges) |
| Economie | 4. La croissance économique la plus dynamique de France métropolitaine : ainsi, entre 2000 et 2020, le PIB insulaire en volume a augmenté de 41% (contre 17% en France métropolitaine)<br>5. Une dynamique d'internationalisation et d'ouverture économique, avec un déficit commercial qui s'améliore<br>6. Un taux de chômage historiquement bas, et inférieur à la moyenne nationale<br>7. Un montant de l'épargne brute plus élevé (781 € / habitant en Corse contre 606 € / habitant en France métropolitaine). | 6. Une balance commerciale fortement déficitaire<br>7. Un modèle économique très dépendant des flux touristiques : 39% du PIB insulaire<br>8. Un territoire pauvre (avec un PIB/hab le plus faible de France métropolitaine) |
| Entreprises | 8. Une dynamique des investissements notable sur la période 2014-2019<br>9. La croissance du stock d'entreprises en Corse ces dernières années, malgré les restrictions liées à la crise sanitaire | 9. Des pratiques en matière d'innovation moins répandues ; et des moyens limités<br>10. Une taille très limitée de la structure des entreprises<br>11. Une surreprésentation des activités tertiaires et des services (un secteur industriel très étroit) |
| Géographie | | 12. L'insularité qui favorise l'isolement des entreprises des principaux marchés nationaux et internationaux : surcoût de l'insularité estimé à plus de 10% du chiffre d'affaires<br>13. Un relief accidenté qui rend problématique la construction de dynamiques territoriales, et favorise l'émiettement des acteurs |

| | Points + | Points - |
|---|---|---|
| Principaux Acteurs | **10.** Un éco-système de l'innovation constitué au sein duquel figure le réseau consulaire<br>**11.** Des dépenses d'investissement plus élevées en Corse (de l'ordre de 1 433 € par habitant en 2019), pour un territoire au bassin de vie étroit<br>**12.** Des documents cadres de référence (et des outils) qui fixent les axes d'intervention en faveur de l'innovation : stratégie de spécialisation intelligente<br>**13.** La présence de pôles de compétitivité / excellence et de centres de recherche | **14.** Le nombre et les disparités en matière de structuration de l'action économique au sein des EPCI, acteur compétent dans les territoires |

## 1.2 Le dynamisme de la CCI de Corse en matière d'appui aux entreprises

### 1.2.1 Une cartographie de l'offre consulaire

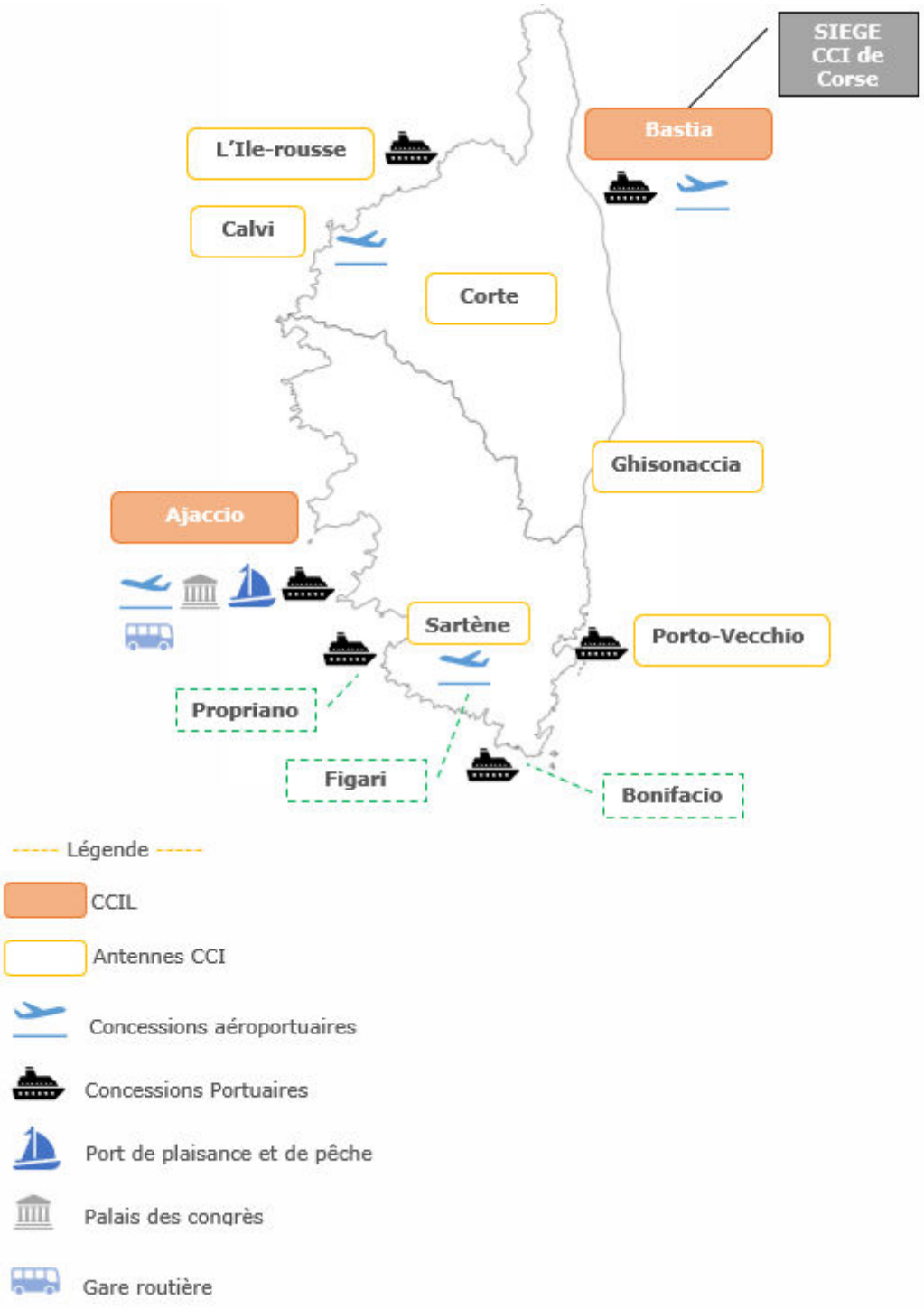

Dans le cadre de sa mission relative à l'appui aux entreprises, à travers ses diverses antennes implantées en différents points stratégiques du territoire (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio, Corte, Ile Rousse, Calvi, Ghisonaccia et Sartène), la CCI de Corse entend « répondre aux besoins des entreprises », endossant pleinement son rôle d'acteur de proximité. Sa mission d'appui aux entreprises se structure autour des 3 axes définis par la COM (Convention d'Objectifs et de Moyens voir détail infra) :

- Axe 1 : L'entrepreneuriat ;
- Axe 2 : L'appui aux entreprises dans leurs mutations ;
- Axe 3 : L'accompagnement des entreprises à l'international.

Pour chacun de ses axes, des thématiques d'intervention ont été retenus :

| AXE | OBJECTIFS | THEMATIQUES |
|---|---|---|
| **Entrepreneuriat** | Soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales, en leur apportant un appui et des conseils pratiques, conformément aux obligations légales et réglementaires qui incombent en la matière aux CCI | Formalités / CFE<br>Création Transmission Reprise<br>Découverte – Orientation professionnelle |
| **Appui aux entreprises dans leurs mutations** | Accompagner les entreprises et en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs transitions, via un accompagnement dans la recherche de financements, le développement commercial, la compétitivité, le passage au numérique, le développement durable ou la recherche et le développement de compétences (ressources humaines).<br><br>Une attention particulière est portée aux entreprises en difficulté ou traversant des situations de crise. | Innovation<br>Numérique<br>Développement durable / Environnement<br>Développement commercial<br>Financement<br>Emploi/ Compétences / RH<br>Entreprises en difficulté |
| **Accompagnement des entreprises à l'international** | Accompagner les entreprises dans leur développement international<br><br>Dans le cadre de la Team Corse Export, contribuer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie régionale en matière d'internationalisation des entreprises | Développement international |

Le réseau de la CCI de Corse, doté par ailleurs d'un bon maillage territorial est alors en charge d'accompagner les ressortissants pour ces différents domaines d'intervention.

L'organisation de ces missions s'appuie sur deux directions opérationnelles correspondant au périmètre géographique des ex-départements, pour faciliter la proximité sur le terrain au plus près des ressortissants. Par ailleurs, on soulignera que ces missions sont réalisées à titre gracieux au bénéfice des ressortissants.

Pour offrir une première lecture concrète de l'action du réseau consulaire en Corse, le tableau ci-dessous présente la répartition des ressources affectées à chacune des missions. Ces données seront ensuite complétées par la mesure de l'action consulaire au travers des indicateurs d'activité (point 1.2.4), avec des exemples de réalisation.

| Axes | Programmes | Effectif en ETP CDD/CDI | TFC affectée |
|---|---|---|---|
| **A01** | Formalités / CFE | 7,61 | 982 249 |
| **A02** | Création transmission reprise | 12,95 | 677 348 |
| **A03** | Développement international | 3 | 217 335 |
| **A04** | Innovation, numérique | 0 | 83 217 |
| **A05** | Développement durable / environnement | 0,9 | 93 795 |
| **A07** | Développement commercial, financement | 6,65 | 651 385 |
| **A09** | Collecte et gestion de la taxe d'apprentissage | 0 | 0 |
| **B06** | Emploi / Compétences / RH | 5,14 | 315 084 |

### 1.2.2 Les principaux investissements engagés

En dehors des investissements courants liés au renouvellement de matériels par exemple, il n'est pas prévu de nouveaux investissements structurant (de type construction d'une pépinière d'entreprise ou autre immobilier d'entreprises par exemple).

### 1.2.3 La représentativité de la CCIC

Le tableau page suivante présente les différentes instances dans lesquelles siège et participe la CCI de Corse, concernant le volet Appui aux Entreprises :

| ORGANISMES | COMMISSION / COMITE / GROUPE DE TRAVAIL | TITULAIRE(S) | SUPPLEANT(S) |
|---|---|---|---|
| **DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CORSE ET DE LA CORSE-DU-SUD** | **Commission Régionale d'Agrément des Organismes Agréés** | FRASSATI Jeanne | MARTELLI Marina |
| | **Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL) 2A** | VOLPI Nathalie<br>FRASSATI Jeanne<br>DELOVO Sandra | CASTELLI Jean-François<br>VALERY Olivier<br>LEANDRI Marc |
| **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE-CORSE** | **Commission Départementale de Conciliation** | PAOLI Jean-François | DOMINICI Jean<br>VENTURINI Stefanu |
| | **Commission des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires de Corse** | PAOLI Jean-François<br>MAURIZI Jean-André | |
| | **Commission Départementale des Valeurs Locatives (CDVL) 2B** | PAOLI Jean-François<br>MAURIZI Jean-André<br>MICHELI Virginie | PIACENTINI Céline<br>IENCO Michel<br>DOMINICI Jean |
| **DREAL SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES** | **Comité de Pilotage** | FAGGIANELLI Francois | DELOVO Sandra |
| **PREFECTURE DE CORSE / CORSE-DU-SUD - COMMISSIONS DEPARTEMENTALES** | **Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Corse-du-Sud** | DI MENZA Dominique | CASTELLI Jean-François |
| | **Commission Départementale de Conciliation en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal de la Corse-du-Sud** | *Représentant les bailleurs :*<br>VOLPI Nathalie<br>*Représentant les locataires :*<br>FRASSATI Jeanne | *Représentant les bailleurs :*<br>DELOVO Sandra<br>*Représentant les locataires :*<br>FAGGIANELLI François |
| | **Commission Départementale de Vidéo protection** | GALVEZ-OLLANDINI Michael | FRASSATI Jeanne |
| | **Sous-Commission Départementale Accessibilité** | DI MENZA Dominique | *Conseiller technique :*<br>ROYER Vincent |
| **PREFECTURE DE HAUTE-CORSE - COMMISSIONS DEPARTEMENTALES** | **Commission Départementale de Vidéo protection** | PAOLI Jean-François | GIOVANNI Auguste |
| | **Sous-Commission Départementale Accessibilité** | GRAZIANI Christophe<br>*Directeur DET* | |
| **PREFECTURE DE CORSE CdC CONSEIL EXECUTIF** | **Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Pro (CREFOP)** | PAOLI Jean-François | ABELI Eric |
| | **Comité Régional de Suivi inter-fonds des Programmes Européens pour la Corse** | DOMINICI Jean<br>DI MENZA Dominique<br>ORSINI Pierre | |

| ORGANISMES | COMMISSION / COMITE / GROUPE DE TRAVAIL | TITULAIRE(S) | SUPPLEANT(S) |
|---|---|---|---|
| **CdC**<br>**Agence de Développement Economique de la Corse** | **Conseil d'Administration** | DI MENZA Dominique | *En cas d'empêchement :*<br>VALERY Olivier |
| **CdC**<br>**Agence du Tourisme de la Corse** | **Conseil d'Administration** | NEGRETTI Pierre<br>DI MENZA Dominique | ROSSI Antoine<br>GALVEZ-OLLANDINI Michael |
| **CdC**<br>**Agence Aménagement, Urbanisme et Energie de la Corse** | **Conseil d'Administration** | VENTURINI Stefanu | DI MENZA Dominique<br>(en cas d'indisponibilité du titulaire) |
| | **Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse (CAUC)** | VENTURINI Stefanu | |
| **CdC**<br>**Office de l'Environnement de la Corse** | **Conseil des Sites - Formation des unités touristiques nouvelles** | ORSINI Pierre<br>DI MENZA Dominique | MICHELI Virginie<br>LEANDRI Marc |
| **CdC**<br>**Prog. Europ. 2021-2027 - Interreg Italie-France Maritime** | **Task Force Régionale pour participer à la rédaction du nouveau programme de Coop. Tranfront. Interreg / Comité de Suivi - Délégation corse** | ORSINI Pierre<br>*(En cas d'absence désignation d'un élu au cas par cas)* | *Techniciens :*<br>GRAZIANI Christophe<br>SCIARETTI Véronique |
| **PREFECTURE DE CORSE**<br>**CdC CONSEIL EXECUTIF** | **Comité Régional de Suivi inter-fonds des Programmes Européens pour la Corse** | DOMINICI Jean<br>DI MENZA Dominique<br>ORSINI Pierre | |
| **ASSEMBLEE DE CORSE** | **Comité d'Evaluation des Politiques Publiques**<br>**---**<br>**Présidente Mme BERENI CANAZZI Marie-France** | FAGGIANELLI François<br>ORSINI Pierre | VOLPI Nathalie<br>VENTURINI Stefanu |
| **PREFECTURE DE CORSE**<br>**ASSEMBLEE DE CORSE**<br>**CdC CONSEIL EXECUTIF**<br>**Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse** | **Section du Développement Economique et Social et de la Prospective**<br>**1-Entreprises et Activités Professionnelles non salariées** | VENTURINI Stefanu | |

| ORGANISMES | COMMISSION / COMITE / GROUPE DE TRAVAIL | TITULAIRE(S) | SUPPLEANT(S) |
|---|---|---|---|
| **CCI France** | **Commission Nationale Commerce** | MAURIZI Jean-André | Référent Technique : *GRAZIANI Christophe* |
| | **GT National d'Elus CCI sur l'Industrie** | VENTURINI Stefanu | Référent Technique : *GRAZIANI Christophe* |
| | **Commission Nationale Formation** | PAOLI Jean-François | Référent Technique : *GRAZIANI Christophe* |
| | **Commission Internationale** | VALERY Olivier | Référent Technique : *ACQUAVIVA Pierre* |
| | **GT National Entrepreneuriat** | VOLPI Nathalie | Référent Technique : *ACQUAVIVA Pierre* |
| **Association CCI ENTREPRENDRE en France** | **Conseil d'Administration** | ORSINI Pierre | |

| ORGANISMES | COMMISSION / COMITE / GROUPE DE TRAVAIL | TITULAIRE(S) | SUPPLEANT(S) |
|---|---|---|---|
| **Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Dir.Rég** | **Comité de crédit** | ROSSI Antoine | |
| **BPI France** | **Comité Régional d'Orientation** | ORSINI Pierre | VENTURINI Stefanu |
| **Centre de Gestion Agréé de la Haute-Corse** | **Conseil d'Administration** | ORSINI Pierre | |
| **CORSABAIL** | **Conseil d'Administration** | VOLPI Nathalie | |
| **Corse Active Pour l'Initiave** | **Conseil d'Administration** | VOLPI Nathalie | GIOVANNI Auguste |
| **Portage de l'Incubateur Technologique Territorial de Corse** | **Conseil d'Administration** | VENTURINI Stefanu | |

### 1.2.4 La mesure de l'action régionale

Une mesure de l'action régionale sera proposée dans les pages suivantes par le biais des indicateurs de la norme de comptabilité analytique du réseau *(dite norme 4.9).*
Pour rappel, cette norme a pour but de décomposer le budget des CCI en axes, programmes et actions, à l'instar du budget de l'état.

Les tableaux pages suivantes offrent un regard de l'activité de la CCI de Corse pour l'exercice 2021, pour les 3 axes :

- Axe 1 : Entrepreneuriat ;
- Axe 2 : Appui aux entreprises dans leurs mutations ;
- Axe 3 : Accompagnement des entreprises à l'international.

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A01 | Formalités / CFE | Accompagner les entreprises dans leurs formalités | AXE 1 | IA1 - Nombre total de formalités CFE | 7 250 | Cette catégorie regroupe les formalités suivantes :<br>Les formalités CFE<br>Les formalités internationales<br>Les formalités des activités règlementées (commerçants ambulants, agents immobiliers, courtiers en vin)<br><br>7 250 formalités traités dont :<br>2344 créations<br>933 radiations<br>3973 modifications |
| | | | AXE 1 | IA1 – Nombre de certificats électroniques traités | 180 | |
| | | | AXE 1 | IA1 - Nombre de dossiers AGEFICE | 130 | |
| | | | AXE 1 | IA1 – Nombre total d'activités règlementées traitées | 550 | Dont :<br>196 cartes de commerçants ambulants délivrées<br>354 cartes agents immobiliers |
| | | | AXE 1 | IA1 – Nombre total de formalités internationales traitées | 109 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B05 | Découverte – Orientation professionnelle | Faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat | AXE 1 | IA5 - Nombre de manifestations/ interventions/actions menées pour promouvoir les métiers et l'entrepreneuriat | 10 | La CCIC mène des actions de sensibilisation, d'information et d'animation destinées à la découverte de l'entreprise. Elle poursuivra comme objectif de susciter des vocations entrepreneuriales grâce à un ensemble d'actions sur l'ensemble du territoire.<br><br><u>Organisation des rendez-vous de l'Entrepreneuriat</u><br>Présentation de la nouvelle offre de services à destination des créateurs d'entreprise. Manifestation retransmise en Facebook live.<br>7 299 entreprises sensibilisées dont 3 071 contacts aboutis<br>30 porteurs de projet et/ou entreprises présents<br><br><u>Les webinaires de l'entrepreneuriat</u><br>Réalisation et diffusion d'une série de webinaires dédiés à la création d'entreprise : mini-série en 4 saisons pour 16 épisodes visant à sensibiliser et accompagner les porteurs de projet.<br><br><u>Déploiement de CCI business Builder :</u><br>Offre de services complet d'accompagnement et d'assistance à la création d'entreprise et développée sur l'ensemble du réseau des CCI.<br>14 demandes d'accompagnement |
| | | | AXE 1 | IA6 – Nombre de personnes sensibilisées sur les métiers en tension et à l'esprit d'entreprendre | 4 581 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A02 | Création transmission reprise | Apporter un appui opérationnel à la création transmission reprise | AXE 1 | IA9 – Nombre de personnes sensibilisées à la création/ transmission/ reprise d'entreprise | 3 600 | Des parcours d'accompagnement individuel destinés aux créateurs, aux Jeunes entreprises (moins de 3 ans), aux repreneurs et aux cédants, avec l'offre Soluccio, mais aussi des rendez-vous d'experts :<br>• 1 permanence mensuelle en partenariat avec l'ordre des avocats<br>• 1 permanence en partenariat avec l'ordre des experts comptables<br><br>Mais aussi l'atelier collectif « 3h pour créer mon entreprise » avec 6 sessions réalisées et 34 porteurs de projet accueillis<br><br>La bourse d'opportunité TRANSENTREPRISE, outil dématérialisé de mise en relation entre les cédants et les repreneurs potentiels : 30 annonces en moyenne sur le site et 78 demandes de mises en relation<br><br>Parmi les actions réalisées, figurent également :<br>• L'opération nationale France relance transmission (101 entreprises sensibilisées et 15 entreprises accompagnées)<br>• Le projet reprise/transmission, étude réalisée en partenariat avec l'Université de Corse, le projet vise à identifier et comprendre les freins rencontrés par les entreprises insulaires. Dans ce cadre, 4 581 cédants potentiels ont été sensibilisés et interrogés (questionnaire en ligne) pour 460 réponses qualifiées |
| | | | AXE 1 | IA4 - Nombre de porteurs de projet, créateurs, repreneurs, cédants accueillis | 1 010 | |
| | | | AXE 1 | IA10 - Nombre de personnes accompagnées à la création/ transmission/ reprise d'entreprise | 340 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A04 | Innovation | Sensibiliser les entreprises à la protection des données lors des voyages professionnels et sur des salons, à la sécurité numérique en entreprise … | AXE 2 | IA1 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 295 | La CCI de Corse partenaire de 1er rang pour l'organisation du premier « Innovathon » du tourisme durable organisé en partenariat avec l'ADEME, l'Agence du Tourisme de la Corse, la Banque des Territoires et Atout France.<br>15 projets innovants accompagnés à de nouveaux usages, à des solutions numériques innovantes, de nouvelles idées, de nouveaux "process" ou mode de consommation s'inscrivant dans un tourisme durable<br><br>Troisième édition du Cyberday Corsica co-organisé avec Cyber'Isula à Ajaccio (Palais des Congrès) le 25 octobre 2021<br>Action réalisée en partenariat avec la Collectivité de Corse, l'ANSSi (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), Orange Cyberdéfense, CISCO France …<br><br>14 ateliers, conférences et tables rondes animés par des experts<br>280 participants (institutions publiques, entreprises, étudiants et particuliers)<br>1 743 participations cumulées sur l'ensemble des conférences |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A04 | Numérique | Sensibiliser, informer, former et accompagner les chefs d'entreprise et commerçants à l'utilisation des nouvelles technologies et d'internet à usage professionnel | AXE 2 | IA5 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 1 057 | <u>Les rendez-vous du Numérique</u><br>Des réunions d'information et d'échange animées par les pôles TIC de la CCI avec le soutien de prestataires extérieurs<br>4 ateliers numériques<br>100 entreprises sensibilisées<br>30 entreprises accompagnées<br><br><u>Les ateliers TIC</u><br>En partenariat avec la CAB, la CCI de Corse organise des sessions de formation à l'utilisation des réseaux sociaux, comme outil de communication<br>150 entreprises sensibilisées<br>12 entreprises accompagnées et formées<br><br><u>Protocole d'accord - Accompagnement Numérique</u><br>807 entreprises sensibilisées<br>52 entreprises accompagnées<br><br><u>France Relance Numérique</u><br>Opération en faveur de la transition numérique pour les entreprises souhaitant bénéficier d'un diagnostic pour l'élaboration d'un plan d'actions et de transformation.<br>31 audits numériques réalisés |
| | | | AXE 2 | IA6 - Nombre d'entreprises accompagnées | 125 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A05 | Développement durable / environnement | Couvrir les 4 volets d'intervention prévus dans l'offre nationale : Découverte, Orientation, Expertise et Accompagnement | AXE 2 | IA1 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 1 976 | <u>Accompagnement des entreprises industrielles corses dans le montage de dossier de remboursement de taxe d'électricité CSPE/TICFE.</u><br>1 084 entreprises informées sensibilisées - 5 entreprises accompagnées<br><br><u>Diagnostic tourisme durable/flux</u> : 15 entreprises accompagnées<br><br><u>Webinaires Aides financières transition écologique</u> : 41 entreprises participantes<br><br><u>Webinaire de présentation du Fonds Tourisme Durable</u> : 18 entreprises présentes<br>Référent Régional Conventionné par l'ADEME dans la mise en œuvre du fonds national « Tourisme Durable », la CCI de Corse accompagne les entreprises éligibles dans leurs procédures d'obtention des aides du FTD.<br>100 Entreprises conseillées dans leur transition écologique<br>40 Diagnostics réalisés<br><br>3 entreprises accompagnées sur « tremplin et rénovation énergétique »<br><br><u>Sensibilisation aux différents risques majeurs</u> « inondation, technologique… » en partenariat avec la Ville d'Ajaccio - 878 entreprises et commerces de proximité sensibilisés<br><br><u>Opération Nationale 2021</u><br>Sensibilisation des entreprises à l'usage de l'hydrogène : 19 entreprises sensibilisées<br>Sensibilisation des entreprises à la décarbonation : 17 entreprises sensibilisées (France Relance – décarbonation)<br>Sensibilisation des entreprises à la Transition Ecologique (Protocole) : 697 entreprises sensibilisées<br>Accompagnement des entreprises à la Transition Ecologique (Protocole) : 51 entreprises accompagnées<br>France Relance Transition Ecologique Commerce : 40 entreprises accompagnées |
| | | | AXE 2 | IA2 – Nombre d'entreprises accompagnées | 154 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A07 | Financement | Accompagner dans la recherche de financement, apporter un appui, assurer une veille et relayer, réunions d'information et mise en relation<br><br>Créer, co-financer et mettre en œuvre avec les partenaires des dispositifs financiers | AXE 2 | IA4 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 13 612 | <u>Prêt à taux Zéro « Investissement et Développement »</u><br>Prise en charge des frais de dossier et des intérêts des prêts consentis par les banques visant à inciter et faciliter l'investissement des TPE de Corse.<br>7500 entreprises sensibilisées<br>4 banques partenaires de l'opération<br>168 entreprises et commerçants bénéficiaires<br><br><u>Prêt à taux Zéro : « Sustegnu- Covid 19 » Volet 2</u><br>Dotation d'un fonds de soutien régional, permettant la prise en charge (totale ou partielle) des coûts d'amortissement des PGE au bénéfice des entreprises corses des secteurs les plus impactés par la crise Covid-19 : Commerce de proximité, tourisme et CHR.<br>5890 entreprises sensibilisées<br>6 banques partenaires de l'opération<br>368 entreprises et commerçants bénéficiaires<br><br><u>Commerce Multi activités</u><br>L'aide aux commerces multi-activités est une aide financière créée par l'État en faveur des commerces multi-activités en zone rurale, ayant une activité principale correspondant au commerce de détail ou à une ferme-auberge et, au moins une activité secondaire ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public en raison de la pandémie de coronavirus.<br>222 entreprises sensibilisées<br>5 entreprises financées |
| | | | AXE 2 | IA5 –Nombre d'entreprises accompagnées | 541 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A07 | Développement commercial | Accompagner le développement commercial des PME/TPE et renforcer leur relation client | Axe 2 | IA2 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 214 | Plan de transformation buraliste<br>214 buralistes sensibilisés<br>17 audits réalisés en 2021. |
| | | | Axe 2 | IA3 – Nombre d'entreprises accompagnées | 17 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A07 | Entreprises en difficulté | Prévenir les difficultés, orienter et accompagner les entreprises, via la cellule entreprises en difficulté | AXE 2 | IA4 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 289 | Entretien Conseil – Accompagnement des Entreprises en difficulté<br>44 entreprises accompagnées<br><br>Les Rendez-Vous Relance<br>Série de webinaires sur la prévention et le traitement des difficultés.<br>93 entreprises participantes<br><br>Opération Protocole-Relance – Entreprises en difficulté<br>Action Protocole relance, entreprises en difficulté :<br>196 entreprises sensibilisées<br>96 entreprises accompagnées<br>Action relance accompagnement Entreprises en difficulté :<br>62 entreprises accompagnées<br><br>Opération Protocole-Relance – Tourisme sortie de crise<br>14 entreprises accompagnées |
| | | | AXE 2 | IA5 – Nombre d'entreprises accompagnées | 216 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| B06 | Emploi / Compétences / RH | Informer et accompagner dans tous les aspects RH<br><br>Collecter les besoins en compétences des entreprises | AXE 2 | IA4 – Nombre d'entreprises sensibilisées | 2 654 | <u>Sensibilisation Insertion Professionnelle (Relance)</u><br>154 entreprises sensibilisées<br><br><u>Développement des compétences</u><br>1.300 entreprises sensibilisées<br>120 entreprises accompagnées (diagnostics R.H)<br><br><u>Apprentissage</u><br>21 entreprises accompagnées pour les nouvelles procédures d'enregistrement<br>1 convention de mini stage<br>3 dossiers de médiation de l'apprentissage<br><br><u>Métiers en tension : Expérimentation d'un CDI Saisonnier</u><br>En partenariat avec la DREETS, l'Agence du tourisme de la Corse, l'UMIH, la fédération des activités de pleine nature, et Strada Corsa.<br>1 200 entreprises informées et sensibilisées<br>27 entreprises sélectionnées pour la mise en œuvre de l'expérimentation |
| | | | AXE 2 | IA1 – Nombre d'entreprises accompagnées | 150 | |

| N° | Programme | Thématique | Axes de la COM | Indicateurs d'activité CCI de Corse | | Actions réalisées |
|---|---|---|---|---|---|---|
| A03 | Développement international | Sensibiliser, informer, rencontrer et animer les entreprises sur les opportunités de l'international | Axe 3 | IA17 – Nombre de manifestations/interventions / actions menées auprès des entreprises pour promouvoir l'international | 4 | <u>Animation et sensibilisation des entreprises en portefeuille TFE en faveur de l'internationalisation</u> :<br>498 entreprises en portefeuille sensibilisées<br>107 entreprises qualifiées<br><br><u>Diagnostics Export</u><br>45 entreprises accompagnées<br><br><u>Webinaires de présentation des marchés porteurs</u><br>« Le marché du vin aux USA » : 13 entreprises participantes<br>« Le marché du vin au Japon, Corée, Taiwan » : 12 entreprises participantes<br><br><u>Participation collective au Tastin'France Japon</u> : 10 entreprises participantes<br><br><u>Sensibilisation des entreprises au dispositif VIE « Europhone » :</u><br>40 entreprises sensibilisées<br>15 Entretiens réalisés<br><br><u>Formation « Pack Export »</u> : 4 entreprises participantes<br><br><u>Réalisation de clips vidéo de présentation d'entreprises</u> :<br>3 entreprises bénéficiaires<br><br><u>Opérations nationales Relance Export 2021</u><br>Entreprises préparées : 15<br>Entreprises projetées : 17<br>Chèques relance Export : 33 |
| | | | Axe 3 | IA1 – Nombre d'entreprises sensibilisées à l'export | 498 | |
| | | Qualifier, préparer et projeter les prospects pour en faire des exportateurs dans le cadre de l'offre Team France Export | Axe 3 | IA11 – Nombre de PME et ETI françaises qualifiées | 107 | |
| | | | Axe 3 | IA13 – Nombre de PME et ETI françaises préparées à l'international | 15 | |
| | | | Axe 3 | IA15 - Nombre de PME et ETI françaises projetées sur les marchés étrangers | 17 | |
| | | | Axe 3 | IP11- Taux de transformation (entreprises projetées/nbre d'entreprises préparées) | 1,13 | |

## 1.3 L'analyse SWOT

Une analyse SWOT est proposée ici faisant la synthèse des enseignements :

| CARACTERISTIQUES | FORCES | FAIBLESSES |
|---|---|---|
| INTERNES | 1. Une légitimité économique et stratégique<br>2. Une connaissance du tissu économique<br>3. Un maillage équilibré du territoire insulaire<br>4. Un relais opérationnel des différents dispositifs nationaux et régionaux<br>5. Une large gamme de prestations de services<br>6. Un parcours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise labellisé<br>7. Un rôle de coordination des acteurs économiques | 1. Un travail de terrain à entretenir et développer<br>2. Une implication en matière d'étude économique à parfaire<br>3. Des actions de communication et lobbying à structurer et renforcer |
| PERCEPTION EXTERNE DE LA PERFORMANCE | 8. Un rapport de proximité et une neutralité dans le conseil<br>9. Une compétence en matière de conseil au montage de dossiers financiers | 4. Une offre de prestations large manquant parfois de lisibilité, qui pourra être promue dans le cadre des futures contractualisations<br>5. Une reconnaissance du rôle de la CCI à réaffirmer dans le temps<br>6. Un niveau de contractualisation insuffisant avec les EPCI |

| ÉLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX | OPPORTUNITES | MENACES |
|---|---|---|
| **ECONOMIQUE** | 1. Un vaste réseau national d'acteurs du développement économique facilitant les actions collectives partenariales<br>2. Les divers plans et dispositifs de soutien à l'économie suite à la crise de COVID-19<br>3. Une pyramide des âges vieillissante favorisant l'apparition de besoins croissants en matière de transmission et de reprise d'entreprises<br>4. Des potentiels sectoriels encore insuffisamment exploités<br>5. Une économie qui repart progressivement, après l'année blanche de la COVID-19 ; une économie du tourisme qui repart de manière très marquée<br>6. La contractualisation et l'arrivée prochaine de fonds européens pour soutenir la dynamique de relance<br>7. Des dispositifs incitatifs en faveur du développement durable | 1. Une conjoncture incertaine liée au contexte géopolitique, énergétique, inflationniste…<br>2. Un avenir préoccupant en lien avec une austérité budgétaire annoncée<br>3. Une érosion de la fréquentation due à la disparition des CFE au 1er janvier 2023<br>4. Le retard pris dans les programmations européennes et le manque d'informations sur leurs contenus<br>5. Des carences en matière d'ingénierie de projet à destination des ressortissants |
| **TECHNOLOGIQUE** | *8.* Les besoins en matière d'appropriation du numérique et en cybersécurité, exprimés au cours de la crise sanitaire<br>9. Une volonté nationale d'intensifier la dématérialisation des procédures | 6. Des disparités encore à l'échelle du territoire en matière d'accès au numérique (présence encore de zones blanches)<br>7. Des cas de cyber attaque de plus en plus présents<br>8. Un retard dans l'utilisation des TIC par les acteurs économiques corses |
| **REGLEMENTAIRE / INSTITUTIONNEL** | 10. La révision récente du SRDE2I<br>11. Le partenariat scellé avec la chambre des métiers et de l'artisanat régional de Corse<br>12. La loi NOTRE qui donne entière compétence aux régions et intercommunalités en matière de développement économique (SRDE2I), laissant l'opportunité de contractualiser<br>13. Le transfert de tutelle attendu de l'Etat à la CdC | 9. La diminution des ressources affectées aux CCI<br>10. L'actualisation du COP toujours en cours<br>11. Des délais de contractualisation dans le cadre de la loi NOTRE non maitrisés |
| **ENVIRONNEMENT** | 14. Des atouts naturels propices au développement durable | 12. Les dégâts engendrés par le dérèglement climatique sur l'économie locale |

# 2. LES OBJECTIFS ET LE PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUE

## 2.1 Les principaux documents cadres

Le schéma sectoriel « Appui aux Entreprises » doit non seulement répondre aux obligations règlementaires mais également être en cohérence avec les principaux documents cadres européens, nationaux et insulaires.

### 2.1.1 A l'échelle européenne

On soulignera d'emblée que la fin des programmations en 2020 n'a pour l'heure pas encore laissé la place à de nouvelles programmations, certaines étant toujours en cours de validation, ce qui a considérablement limité ici notre travail d'actualisation ; les derniers documents cadres identifiés ayant été marqués bien entendu par la nécessité d'endiguer les effets de la crise sanitaire.

#### a) <u>Le dispositif de relance REACT'EU</u>

Le dispositif REACT'EU s'inscrit dans le cadre du plan de relance mis en œuvre pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire. Ce dispositif financier européen est alloué au programme FEDER-FSE 2014-2020. Il vise plus particulièrement à **financer des secteurs fortement impactés par la crise sanitaire comme le tourisme, l'aide aux entreprises, l'emploi ainsi que la transition sociale, écologique et digitale**. Pour obtenir les fonds de cet instrument de relance temporaire, les opérations devront être terminées et payées avant le 31 décembre 2023.

La révision du PO FEDER FSE intègre donc un nouvel objectif thématique qui comprend cinq objectifs spécifiques régionaux :

| Objectif thématique | **Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie** |
|---|---|
| **Objectif spécifique régional n°1 :** | Accélérer la transformation numérique du territoire et de sa résilience. |
| **Objectif spécifique régional n°2 :** | Renforcer la compétitivité des entreprises corses pour permettre à l'économie insulaire de rebondir. |
| **Objectif spécifique régional n°3 :** | Accélérer la transition vers une relance durable et une croissance durable. |
| **Objectif spécifique régional n°4 :** | Accompagner les acteurs du tourisme par la mise en place d'outils innovants visant au renforcement de l'attractivité du territoire. |
| **Objectif spécifique régional n°5 :** | Accompagner l'accès des populations fragiles à des services de proximité essentiels. |

### b) Le programme FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027

Le Programme opérationnel FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027, élaboré par la Collectivité de Corse, en concertation avec ses partenaires, des professionnels, des porteurs de projet potentiels ainsi que des citoyens a été soumis à la négociation de la Commission européenne en attente de validation définitive du programme. La Collectivité de Corse y définit les priorités[32] du programme :

1. **Créer les conditions du développement d'une économique intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise** ;
2. Renforcer la résilience du territoire insulaire dans le contexte du changement climatique et de l'épuisement des ressources ;
3. Renforcer la mobilité durable ;
4. Lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales afin de garantir l'accès aux biens publics essentiels et notamment la santé et l'éducation ;
5. **Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire ;**
6. **Faire de la Corse un territoire numérique inclusif.**

[32] Priorités soumises à négociation

### 2.1.2 A l'échelle nationale

De nombreuses dispositions légales ou réglementaires nationales permettent de circonscrire le champ d'application du schéma sectoriel « Appui aux Entreprises ».

#### a) <u>Le plan national de relance et de résilience (PNRR)</u>

Pour répondre à la situation de crise sanitaire et favoriser la relance économique en Europe, en 2020, les états membres de l'union européenne se sont accordés sur un plan de relance nommé **« NextGenerationEU » doté jusqu'en 2026 à hauteur de 800 milliards d'euros**. Au sein de ce plan, le dispositif « Facilité pour la reprise et la résilience » soutient financièrement la relance des pays membres en favorisant l'investissement dans le numérique et la transition écologique. Pour obtenir ce financement, chaque membre de l'UE doit soumettre un plan national de relance. Le plan de relance de la France s'élève à 100 milliards d'euros dont 40 milliards d'euros sont issus d'un financement européen.

Le plan national de relance et de résilience[33] s'établit autour de neuf composantes :

1. La rénovation énergétique ;
2. L'écologie et la biodiversité ;
3. Les infrastructures et mobilités vertes ;
4. Les énergies et technologies vertes ;
5. Le financement des entreprises ;
6. La souveraineté technologique et la résilience ;
7. La mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et entreprises, culture ;
8. La sauvegarde de l'emploi, Jeunes, Handicap, Formation Professionnelle ;
9. La recherche, le Ségur de la santé et dépendance, cohésion territoriale.

#### b) <u>La loi PACTE</u>

❖ Le cadre d'intervention

La Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et transformation des entreprises (PACTE) introduit deux objectifs essentiels :

- Garantir les outils nécessaires aux entreprises pour les aider à se développer et simplifier leur gestion quotidienne ;

[33] https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf?v=1638203849

- Reconsidérer la place des entreprises dans la société et associer davantage les salariés aux résultats de celles-ci.

Fruit d'un travail de concertation entre institutionnels, experts dont les CCI et d'une consultation publique, la loi s'articule autour de quatre axes :

**En outre, la mise en œuvre de la loi PACTE a un impact majeur sur les missions des CCI.** Elle prévoit :

- **Une révision du périmètre de leurs missions ;**
- **Un nouveau cadre de relations avec l'État et la tête de réseau, CCI France, qui contraint le champ d'actions et de financement par la TFC, désormais principalement ciblée sur cinq missions prioritaires, de l'appui aux entreprises, aux territoires et dans une moindre mesure à la formation.**

❖ Un cadre normatif rénové

La réforme du réseau CCI s'ancre sur la nouvelle organisation introduite dans le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Loi PACTE du 23 mai 2019), en offrant un rôle prédominant à **CCI France qui, placée sous la tutelle de l'Etat, pilote la stratégie nationale et en assure la mise en œuvre**. **Les CCI de région sont en charge d'élaborer la stratégie régionale, en cohérence avec la stratégie nationale en fonction des spécificités du territoire, et sont garantes de sa mise en œuvre.** Les CCI de région répartissent la ressource fiscale entre les différentes CCI territoriales rattachées. Enfin, elles pilotent des actions de mutualisation, et favorisent la meilleure gestion possible des ressources dans le cadre des Schémas Régionaux d'Organisation des Missions (SROM).

Les CCI territoriales quant à elles assurent la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales, et mènent des actions conduites en proximité avec le territoire.

❖ La clarification des sources de financement et de leur usage

Les chambres consulaires mènent des missions prioritaires dont le financement est assuré en tout ou partie par la taxe pour frais de chambre. Par ailleurs, cette loi vise à transformer le réseau CCI pour permettre aux chambres consulaires de développer leurs propres activités dans le champ dit « concurrentiel » en facturant de nouveaux services et pouvoir ainsi diversifier leurs ressources. **L'ensemble de ces prestations fera l'objet de financements complémentaires autres que la TFC qu'ils soient de natures publique ou privée**, en respectant les règles prévues aux niveaux national et européen en vigueur concernant la concurrence. En ce sens, les chambres s'inscrivent autour d'un nouveau modèle économique basé entre autres sur la recherche de financements adaptés aux actions menées. La Loi PACTE rassemble un ensemble de mesures législatives dont les principales orientations sont présentées ci-après :

| Orientations | Objectifs |
|---|---|
| **Dématérialisation des Centres de formalités des Entreprises** | • Mise en place d'un guide électronique unique au 1er janvier 2021<br>• Création d'un registre général dématérialisé des entreprises (se substitue au RCS, au registre des Métiers et au registre des actifs Agricoles) |
| **Développement des prestations payantes** | • Diversification des activités des CCI pour faire face à la baisse des ressources fiscales |
| **Evolution du statut du personnel et généralisation du recrutement des collaborateurs des CCI en droit privé.** | • Généralisation du recrutement sous forme de contrats de droit privé<br>• Les agents publics des CCI pourront opter pour ce statut ou conserver l'actuel statut |
| **Renforcement du rôle de CCI France** | • Chargée de la répartition de la taxe pour frais de chambre sur des critères objectifs dont la performance des CCI au regard des conventions d'objectifs et de moyens signées entre la CCI et l'Etat |
| **Vote électronique avec la fin des délégués consulaires** | • Le vote électronique devient obligatoire<br>• La fonction de délégué consulaire disparaît |
| **Dispositions d'accompagnement social et financier** | • Mise en place par les CCI d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) nationale<br>• Possibilité de basculer vers le régime général de l'assurance-chômage<br>• Autorisation de sortir d'un syndicat mixte |
| **Recherche d'une meilleure coordination avec les autres acteurs de l'accompagnement des entreprises, notamment les collectivités territoriales et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)** | • Généralisation des conventionnements entre CCI et Conseils régionaux pour la mise en œuvre des SRDEII<br>• Mise en place d'un plan quinquennal assurant la mutualisation des CCI et CMA pour éviter les doublons |

❖ Un nouveau cadre contractuel entre l'Etat et les CCI

Au-delà d'une nouvelle organisation, la Loi PACTE prévoit la mise en place d'un nouveau cadre contractuel entre l'Etat et les chambres de commerces et d'industrie. En effet, pour rappel, les diverses missions inhérentes aux chambres consulaires étaient encadrées par un Pacte de confiance signé le 28 mai 2013, un Contrat d'Objectif et de Performance (COP) signé le 28 mai 2013 et des Conventions d'Objectifs de Moyens.

La volonté de simplifier l'encadrement des missions des chambre consulaires, en cohérence avec la nouvelle gouvernance, donne lieu à la mise en place d'un nouveau cadre contractuel entre les chambres de commerce et d'industrie et l'Etat reposant sur deux documents cadres :

- Un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) ;
- Des Conventions d'Objectifs et de Moyens (COM).

Par ailleurs, dans son article 43, la loi PACTE rend obligatoire l'élaboration d'un plan de mutualisation au sein de chaque territoire entre la CCI de région et la CMA de région. Une convention-cadre de partenariat a été signée dans ce sens le 6 octobre 2022, précisant ainsi les modalités de mise en œuvre des actions de mutualisation, dans la perspective de proposer un accompagnement global au bénéfice de leurs ressortissants, pour une durée de 3 ans. Ce rapprochement permet ainsi d'enrichir de part et d'autre l'offre d'accompagnement proposée, y compris dans une logique de proximité de l'action. Le tableau infra présente les axes prioritaires de mutualisation retenus en matière d'action économique et territoires :

| Axe | Contenu |
|---|---|
| **Economie de proximité et animation des territoires** | Economie de proximité<br>Présence territoriale<br>Favoriser la structuration de filières |
| **Entrepreneuriat** | Création / développement<br>Reprise / transmission<br>Assistance aux formalités<br>Soutien aux entreprises en difficultés |
| **Export** | Participation à des salons ; Réception de journalistes ; Réception d'acheteurs ; Formations dédiées ; Réunions thématiques |
| **Information, sensibilisation et accompagnement des ressortissants vers les dispositifs de soutien nationaux et régionaux** | Organiser des actions et des réunions d'information et de sensibilisation sur ces dispositifs<br>Accompagner les entreprises, commerçants et artisans dans le montage des dossiers. |
| **Apprentissage** | Valoriser les actions de promotion de l'apprentissage et les optimiser |
| **Coopération sur les programmes européens** | Identification d'appels à projets<br>Candidature commune sur des projets |

| | |
|---|---|
| **Numérique** | Actions d'information, sensibilisation et formation (ateliers et services gratuits), et accompagnement à l'utilisation des nouvelles technologies et internet<br>Suivi personnalisé |
| **Développement durable et transition énergétique** | Réalisation de pré-diagnostics thématiques et accompagnement<br>Actions d'information et de sensibilisation vers la maitrise de la demande en énergie |

- La disparition des CFE et le guichet unique dématérialisé

Enfin, la loi PACTE acte également la disparition des CFE au profit d'un guichet unique dématérialisé à partir du 1er janvier 2023. Le réseau consulaire apportera alors son assistance gratuite pour de l'information générique aux demandeurs. Par ailleurs, les données générées par le guichet unique permettront d'alimenter le registre national des entreprises.

### c) Le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP)

Un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) a été signé le 15 avril 2019 entre l'Etat et le réseau CCI représenté par le président de CCI France visant à moderniser le réseau. Le contrat d'objectifs et de performance recense l'ensemble des missions inhérentes aux chambres de commerce selon l'article L.710-1 du code de commerce ; parmi elles, des missions prioritaires financées en tout ou partie par la taxe pour frais de chambre.

Ces missions prioritaires du réseau des CCI financées par la TFC sont déployées en faveur des entreprises, des territoires et des individus. Elles ambitionnent notamment de permettre un accompagnement des entreprises et plus particulièrement des TPE et PME en proposant des services publics ou d'intérêt général d'accompagnement en cohérence avec l'ensemble des législations en vigueur (Loi PACTE, liberté de choisir son avenir professionnel). En outre, elles visent aussi à concentrer l'implication des chambres consulaires sur des missions ayant une valeur ajoutée et permettre, une contribution des CCI au dynamisme économique d'un territoire et à l'accompagnement des politiques publiques.

**Les cinq missions prioritaires financées en tout ou partie par la Taxe pour Frais de Chambre sont présentées ci-dessous :**

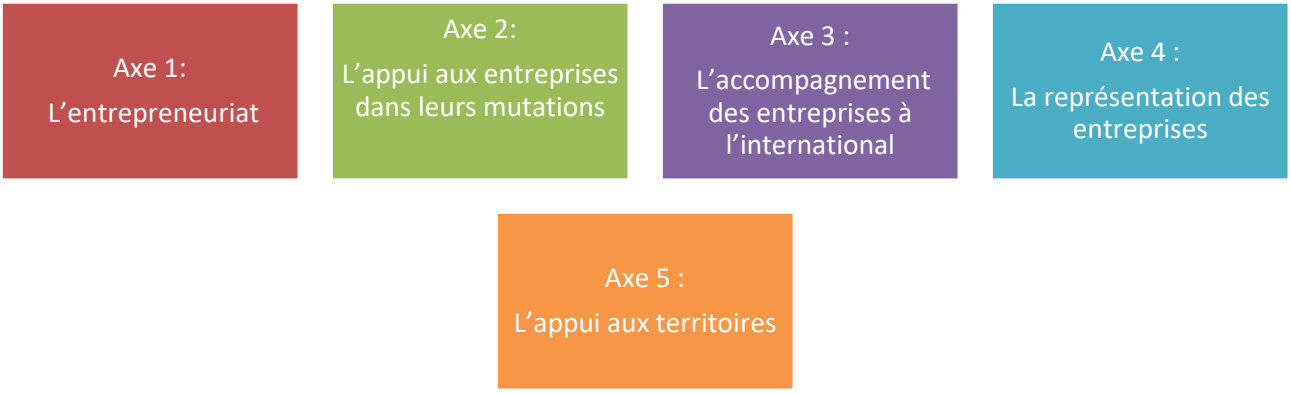


Selon le COP, le modèle économique des chambres de commerce et d'industrie est amené à évoluer avec la réallocation prévue de la taxe pour frais de chambre. En effet, à cet égard, le contrat d'objectif et de performance prévoit :

- De réduire la taxe pour frais de chambre dédiée à l'appareil de formation ;
- Supprimer au plus tard en 2021 la taxe pour frais de chambre dédiée à la gestion des équipements.

Pour l'ensemble de ces axes, les cabinets ministériels attendent un engagement des chambres consulaires avec des indicateurs, qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens et sont ensuite consolidés par CCI France.
Ces indicateurs découlent en grande partie de la norme 4.9 qui organise les volets budgétaire, comptable et financier des CCI.
Un bilan annuel du Contrat d'Objectifs et de Performance est réalisé par CCI France en charge de piloter la stratégie nationale du réseau CCI, suivi d'un bilan annuel consolidé des Conventions d'Objectifs et de Moyens compilant l'ensemble des indicateurs et de performance mis en exergue par chaque CCI.

A noter que la signature du prochain contrat d'objectifs et de performance est prévue pour le dernier trimestre 2022.

### d) <u>Le Schéma Régional d'Organisation des Missions (SROM)</u>

Conformément au décret n°2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI, la CCI de Corse devait se doter avant le 31 juillet 2017, d'un Schéma Régional d'Organisation des Missions (SROM) ayant pour objet de décrire les fonctions et missions exercées par la CCI de Corse.
Pour autant, compte tenu de la spécificité organisationnelle du réseau consulaire à l'échelle insulaire, la CCI de Corse n'est plus dans l'obligation d'élaborer un SROM.

#### e) Les conventions d'objectifs et de moyens (COM)

Le 15 avril 2019, l'Etat et le réseau des CCI de France ont signé un Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) qui comporte 5 axes prioritaires, comme présenté précédemment. Dans ce contexte, la Convention d'Objectifs et de Moyens, conclue entre les CCI en région, le préfet de région et le président de CCI France, est la déclinaison du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) national.

Cette convention doit intégrer les missions prioritaires de la CCI, financées en tout ou partie par la TFC, en cohérence avec le Contrat d'Objectif et de performance (COP). En outre, ce document doit aussi prendre en compte le nouveau modèle économique des chambres consulaires et la diminution programmée de la TFC pour l'appareil de formation ainsi que la suppression de la TFC pour les équipements. Elle mentionne les modalités de financement dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de réduction des ressources fiscales, les modalités de mise en œuvre (développer l'offre nationale de services, utiliser les outils numériques). Ce document fixe les indicateurs d'activité, de performance, quantifiés et adaptés aux priorités retenues et aux moyens disponibles.

### 2.1.3 A l'échelle territoriale

La Corse bénéficie d'un dispositif institutionnel original dont la compréhension apparait indispensable pour la mise à jour des enjeux du schéma sectoriel « Appui aux Entreprises ».
La Collectivité de Corse (CdC) assume ainsi de nombreuses prérogatives en matière de politiques publiques, selon les termes de la loi du 22 janvier 2002. Plus particulièrement, elle s'est vue confier un rôle de chef de file en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle matérialise à titre principal son action économique au travers de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC).

Les pages suivantes présentent quelques grands enseignements issus des documents cadres.

**Le CPER 2021-2027[34]**

**Le Contrat de Plan Etat-Région** a pour finalité la contractualisation des investissements publics au sein de priorités communes à l'Etat, la région et les autres collectivités locales. Le CPER 2015-2020 était structuré autour des six thématiques suivantes :

- La mobilité multimodale ;
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- La transition écologique et énergetique ;
- Le développement numérique ;
- L'emploi, l'orientation et la formation professionnelle ;
- Le volet territorial.

Durant cette période de contractualisation, 214 millions d'euros ont été versés à la Corse au titre du CPER.

**La future contractualisation prévue pour la période 2021-2027 est toujours en phase de négociation. De prime abord, on devrait retrouver les six thématiques figurant dans l'ancienne programmation. De nouveaux axes thématiques y seront intégrés. Enfin, les crédits alloués au programme devraient augmenter pour répondre à la crise sanitaire.**

[34] https://www.europa.corsica/obtenir-une-aide-europeenne/les-aides-contractualisees-avec-letat/presentation-cper/

**Le PADDUC**

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) prévu par la loi du 5 décembre 2011 « *définit une stratégie de développement durable du territoire en fixant les objectifs de la préservation de l'environnement de l'île et de son développement économique, social, culturel et touristique, qui garantit l'équilibre territorial et respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme ».*

Cinq grandes orientations stratégiques avaient été actées :

- « Diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur
- Réduire les inégalités sociales et territoriales
- Réduire les fractures et les déséquilibres spatiaux, lutter contre les inégalités et la précarité
- Une gestion durable des ressources naturelles du territoire
- Une économie au service de la création d'emplois et du partage des richesses produites »

A ces 5 orientations stratégiques, le PADDUC inscrira également la nécessité de « mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement ».

**Le document de planification stratégique fait l'objet d'une analyse globale qui devra déterminer après présentation par le conseil exécutif à l'assemblée de Corse, du maintien, de la modification, d'une révision partielle ou totale du PADDUC.**

**Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)**

Le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC)[1] fait suite au Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) dont la programmation des projets s'est achevée le 31 décembre 2020. Le nouveau plan (PTIC), prévu pour une durée de cinq années poursuit l'objectif du PEI de résorber le déficit en infrastructures de la Corse. Ce programme d'investissement propose une contractualisation entre l'Etat et les maîtres d'ouvrage concernés par les investissements : un nombre limité de projets ayant un intérêt public majeur sera financé.

*Dans la délibération N° 21/006 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE portant sur les éléments de méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité de Corse et l'état du Plan de Transformation, d'innovation et d'Investissement pour la Corse*, plusieurs axes d'intervention potentiels, fruits d'une réflexion entre les services de la Collectivité de Corse et de l'Etat, ont été identifiés.

| ***Axes potentiels[1]*** | |
|---|---|
| Axe 1 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire, en poursuivant l'indispensable mise à niveau des infrastructures | 1. Eau : Stations d'épuration, réseaux d'assainissement ; eau brute et réseaux pluviaux<br>2. Ports de commerce & ports de plaisance<br>3. Chemins de Fer<br>4. Aéroports<br>5. Réseaux routiers interurbains, ruraux et urbains<br>6. Pistes cyclables, mobilités urbaines et mobilités douces<br>7. Aménagement du territoire<br>8. Numérique<br>9. Habitat et logement<br>10. Renouvellement urbain<br>11. Foncier<br>12. Zones d'activité<br>13. Bâtiments publics<br>14. Intermodalités |
| Axe 2 : Accompagner les dynamiques de développement durable | 1. Gestion des déchets<br>2. Gestion des risques et submersion marine et inondations<br>3. Energie<br>4. Agriculture<br>5. Gestion des milieux aquatiques<br>6. Adaptation aux changements climatiques<br>7. Qualité de l'air<br>8. Aménagements paysagers et valorisation des sites remarquables<br>9. Projets alimentaires territoriaux |
| Axe 3 : Développer les équipements collectifs dans les secteurs éducatif, culturel et médico-social et sportif | 1. Culture et patrimoine<br>2. Enseignement supérieur et recherche<br>3. Enseignement secondaire<br>4. Santé / médico-social<br>5. Equipements sportifs |

**Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)[35]**

Ce schéma constitue sans nul doute le document cadre de référence à l'échelle insulaire pour la définition de l'action publique en matière de développement économique en Corse, une île marquée par un certain nombre de difficultés.
Une révision du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté le 14 décembre 2016, a été initiée par l'ADEC au cours du 1er semestre 2022. Le document cadre révisé, adopté le 1er juillet 2022, s'inscrit globalement dans la continuité du « Riacquistu economicu è suciale » engagé dès fin 2016, et ce dans un contexte fortement instable, marqué par la crise géopolitique internationale et ce après les effets de la crise sanitaire sur l'économie locale de ces deux dernières années.

La mise en œuvre contrariée du précédent SRDE2I a réaffirmé la nécessité de répondre à un certain nombre d'enjeux, dont la nécessité de tendre vers un modèle de développement innovant et durable. L'effort est donc orienté sur l'accompagnement à la transition numérique, énergétique et écologique des acteurs privés, pour réduire les dépendances vis-à-vis de l'extérieur, dépendances dont les effets ont été particulièrement notables durant la crise sanitaire. De même, l'innovation sociale devra être soutenue et notamment en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Aussi, la stratégie de relance, y compris de relance sociale poursuivie au travers de ce document cadre, s'appuie sur le potentiel de l'appareil de production locale. Pour ce faire, l'action économique publique doit pouvoir accompagner les filières « clefs » de production de biens et services, notamment les secteurs de l'agro-alimentaire, de la construction, du transport et de la logistique, et bien entendu le tourisme et les services plus globalement.

L'ambition affichée au travers de ce schéma de développement économique révisé vise bien la nécessité de revoir les équilibres et les fondements du modèle de développement insulaire, davantage tourné vers une économie de production. Ainsi, outre le soutien apporté aux filières « clefs », l'action publique doit pouvoir encourager la structuration et le développement de filières émergentes ou dites « d'avenir », parmi lesquelles les secteurs d'activité composant l'économie de la mer, l'aéronautique, ou encore les industries culturelles et créatives.

Enfin, l'économie de proximité notamment pour les territoires ruraux, ou encore la préservation des équilibres commerciaux entre centre et périphérie pour les territoires les plus urbains, restent au cœur des préoccupations, pour sauvegarder l'habitabilité de ces espaces.

Alors plusieurs leviers d'action ont été identifiés pour répondre à ces enjeux, défis, y compris en termes d'accompagnement aux filières, aux acteurs économiques :

- La nécessité d'inscrire l'action économique au plus près des territoires, en se fondant sur la complémentarité et la coordination des actions. Il est question également de territorialisation de l'action, des projets et des outils (y compris pour le financement) ;
- Le soutien aux démarches de coopération et de partenariat développés à l'international ;
- La simplification et la lisibilité des parcours d'accompagnement aux entreprises ;
- Ou encore, la capitalisation des opportunités autour de l'économie sociale et solidaire.

[35] Agence de Développement Economique de la Corse, Ecunumia 2030, Revisione di u schema regiunale di sviluppu ecunomicu di a Corsica, 95 pages

| Axes thématiques | Objectifs |
|---|---|
| **Axe thématique n°1. Développer une économie durable de production** | Améliorer la capacité des acteurs à coopérer pour accroitre la compétitivité de l'écosystème corse |
| | Assurer la transition vers une agriculture de production soutenable |
| | Soutenir et transformer le secteur de la construction |
| | Vers un modèle touristique durable pour la Corse |
| | Mettre au service du développement économique de la Corse un système de transport durable |
| | Valoriser les secteurs émergents pour diversifier la structure productive de la Corse |
| | Redynamiser et pérenniser le commerce de proximité |
| **Axe thématique n°2. Renforcer les solidarités et favoriser l'inclusion économique et sociale** | Renforcer la visibilité, la lisibilité et la structuration de l'ESS en Corse |
| | Imaginer et mettre en œuvre les outils du développement de l'ESS |
| | Adapter le financement de l'ESS aux nouveaux enjeux |
| **Axe thématique n°3. Agir au service du développement économique dans les territoires** | Coordonner efficacement l'action économique dans les territoires |
| | Identifier et saisir chaque opportunité offerte par les territoires |
| **Axe thématique n°4. Permettre aux entreprises de Corse de financer leur développement** | Moderniser le système de financement pour faire face aux multiples défis de demain |
| **Axe thématique n°5. Permettre à la Corse de s'intégrer à une économie mondialisée** | Créer un espace de coopération à l'échelle européenne et Méditerranéenne |
| | Créer un environnement favorable au rayonnement commercial de la Corse |
| | Rechercher de nouveaux partenaires pour soutenir le développement des entreprises exportatrices dans un contexte incertain |
| **Axe thématique n°6. Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier** | Garantir aux entreprises un accès au foncier et à l'immobilier |
| **Axe thématique 7. Contribuer au dynamisme des industries culturelles par la valorisation de la langue et de la culture corses** | Promouvoir des actions notamment dans le domaine des industries culturelles autour de la langue et de la culture corses |
| **Axe thématique 8. Valorisation de et par la langue corse** | S'appuyer sur l'atout que constitue la langue corse, facteur d'identité, pour contribuer au dynamisme de l'économie insulaire, à son rayonnement à l'international |
| **Axe thématique 9. Piloter efficacement l'action publique dans le domaine économique** | Améliorer l'efficience et la coordination de l'action publique |
| | Garantir le suivi de la mise en œuvre du schéma et communiquer sur les résultats |

**Les axes thématiques du SRDE2I révisé 2022**

| Défis | Objectifs |
|---|---|
| **Défi sociétal n°1. La relance sociale** | Préserver la capacité des publics fragiles à s'insérer dans la société |
| **Défi sociétal n°2. L'autonomie économique** | Sécuriser et renforcer les capacités financières et d'intervention de la Collectivité de Corse |
| **Défi sociétal n°3. Assurer les multiples transitions : un écosystème innovant** | Accompagner la structuration d'un réseau territorial d'innovation (RTI) |
| | Assurer le financement des innovations technologiques |
| | Renforcer les relations entre le monde de la recherche et le tissu économique pour faciliter la transition énergétique et écologique |
| | Accompagner et consolider la transition numérique des entreprises |
| | Promouvoir l'innovation sociale pour relever les défis de la société Corse |
| | Mettre l'innovation au service de la transition et de l'autonomie énergétiques |
| | Accélérer la transition écologique et promouvoir l'économie circulaire |
| **Défi sociétal n°4. L'égalité professionnelle femmes-hommes** | Contribuer sur le plan économique à l'accélération de la dynamique de l'égalité femmes-hommes |

**Les défis sociétaux inscrits au titre du SRDE2I révisé 2022**

Par ailleurs, il a été acté que le SRDE2I révisé alimenterait la partie économique du PADDUC, considérant les synergies existantes et incontournables entre le SRDE2I et le volet « diversifier l'économie pour un développement territorial durable ».

A noter que la loi PACTE (article L.711-8 du code de commerce et deuxième alinéa de l'article 5-1 du code de l'artisanat) renforce les liens entre les orientations stratégiques édictées par la Collectivité de Corse, au travers du SRDE2I, et celles décidées par le réseau consulaire, par le biais d'une convention signée entre les deux parties pour la mise en œuvre du SRDE2I ; cette convention CdC-chambres consulaires devant être signée au plus tard 6 mois après la signature du SRDE2I.

**Le transfert de tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse vers la Collectivité de Corse**

Conformément à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) et son article 46, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse doit se rapprocher de la Collectivité de Corse. En effet, « en raison de la mise en place de la collectivité unique depuis le 1er janvier 2018, une étude est conduite conjointement par la Collectivité de Corse, l'Etat et les chambres consulaires afin de proposer un diagnostic, un audit, une assistance et un conseil, en vue de l'évolution institutionnelle et statutaire des chambres consulaires de l'île. Cette évolution doit s'inscrire dans un processus global de transfert de compétences de l'Etat vers la Collectivité de Corse. Cette étude est remise au Parlement ainsi qu'au conseil exécutif de Corse au plus tard un an après la promulgation de la présente loi ».

En mars 2020, la Collectivité de Corse a mandaté le cabinet EY pour la réalisation d'une étude relative au transfert de la tutelle de la CCI vers la Collectivité de Corse. Cette étude comprenait trois grandes phases :

La réalisation d'un état des lieux de la situation actuelle des CCI et CMA corses

L'analyse juridique de la faisabilité des 3 scénarios de transfert de tutelle

La détermination des différents scénarios d'évolution

Scénario 1

Simple modification de l'autorité de tutelle, les chambres étant rattachées à la Collectivité sans modification de leur statut et en conservant le même principe de tutelle que celui exercé actuellement par l'Etat

Scénario 2

Absorption des chambres (CCI et CMA) par un établissement public nouveau à statut spécifique dépendant de la Collectivité de Corse, contrôlé par la Collectivité (sur le modèle des agences et offices)

Scénario 3

Disparition pure et simple des chambres et de leur représentation et la reprise par la Collectivité de leurs missions et de leurs moyens (personnel y compris), le cas échéant en les transférant à une agence dédiée déjà existante

**Après analyse juridique de la faisabilité des scénarios de transfert de tutelle, le scénario n°2 qui verrait l'absorption des chambres par un établissement public nouveau dépendant et contrôlé par la CdC a été retenu comme le scénario cible. Le rapport d'étude a été présenté à l'assemblée de Corse durant la séance du 28 janvier 2022.**

**A noter que les résultats de cette étude, tout comme la délibération de l'Assemblée de Corse, ont été adressés en date du 22 septembre 2022 à la première ministre, au président du sénat et à la présidente de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la poursuite du processus de transfert de tutelle enclenché.**

### 2.1.4 Focus sur les documents cadres en matière de développement durable

a) Préambule

Le concept du développement durable est né du constat que les activités humaines menacent chaque jour un peu plus la planète, ses ressources naturelles, ses habitants et ses écosystèmes. L'homme a pris conscience de l'importance de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Le modèle de consommation et de production actuel n'étant pas viable, l'enjeu est de converger vers un modèle de société et d'économie plus soutenable, plus équitable, économe en énergie, respectueux de l'environnement, et favorisant le renouvellement des ressources.

Ce changement ne peut néanmoins pas s'effectuer d'un seul coup, c'est pourquoi on parle de "transitions" :

- **La transition écologique** car il s'agit de repenser un modèle qui tienne compte de la place de l'homme dans l'environnement ;
- **La transition énergétique** car l'énergie est omniprésente dans nos activités et constitue un levier puissant pour lutter contre le dérèglement climatique et s'y adapter. Les secteurs et les opportunités pour agir sont particulièrement nombreux : bâtiment, transport, énergie, consommation responsable, finance verte… ;
- **La transition démographique** car confrontés au vieillissement de la population, et donc à des sujets du quotidien tels que la perte d'autonomie et la dépendance, mais aussi plus largement à des questions telles que l'aménagement du territoire et le logement, la France et les territoires doivent trouver des solutions pérennes, éthiques et raisonnablement coûteuses... De plus ce secteur annoncé porteur devrait être créateur d'emplois ;
- **La transition numérique**, car les acteurs économiques doivent pouvoir s'approprier les nouveaux usages numériques et intégrer ces technologies pour améliorer leur compétitivité sur le marché mondial ;
- La transition c'est enfin développer les modèles proposés par l'économie verte, l'économie sociale et solidaire, la silver économie ou encore l'économie circulaire qui intègrent des critères sociaux et environnementaux dans leur objectif, leur fonctionnement ou à toutes les étapes de la production.

b) Les principaux documents cadres

En 2015, les membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'accordent autour d'un programme consacré au développement durable. L'Agenda 2030 constitue un cadre de référence en matière de développement durable dont l'ambition est de répondre aux grands enjeux sociétaux à l'horizon 2030. Ce programme d'action qui vise à transformer le monde repose sur cinq piliers essentiels :

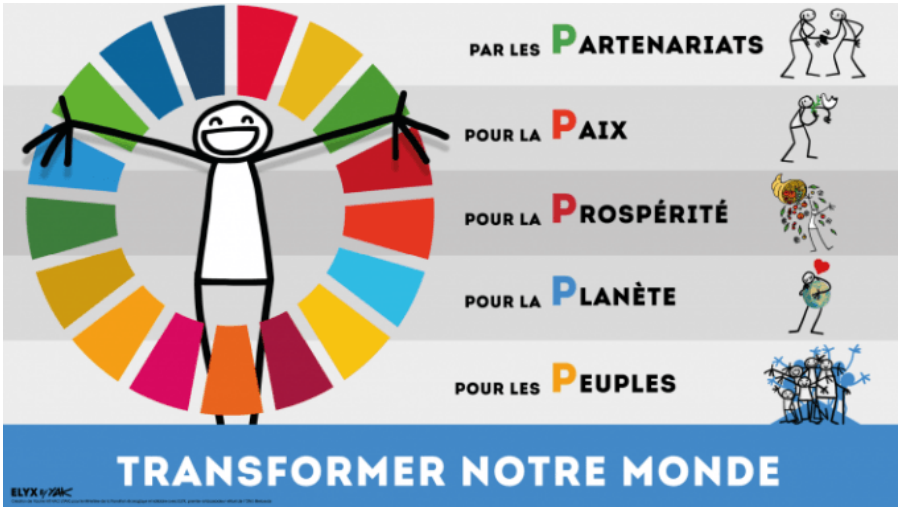


Le plan d'action « Agenda 2030 » s'articule autour de 17 objectifs en matière de développement durable et 169 sous objectifs :

Les objectifs de l'Agenda 2030 définissent une trajectoire en matière de développement durable à l'horizon 2030. **La feuille de route adoptée par la France pour répondre à ces objectifs, s'articule autour de six grands enjeux :**

Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et tous

Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Au niveau territorial, **la politique de développement durable de la Collectivité de Corse intègre de manière progressive les objectifs figurant dans l'Agenda 2030.** La stratégie de développement durable de la Collectivité de Corse s'articule ainsi autour de cinq finalités telles que définies à l'article L.110-1 du code de l'environnement en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2030 et le PADDUC :

| Finalités | Objectifs |
|---|---|
| • **Finalité 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère** | ➢ Économiser les ressources énergétiques et augmenter la production d'énergies locales |
| • **Finalité 2 : La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources** | ➢ Mieux gérer l'eau sur le territoire corse<br>➢ Protéger et restaurer la biodiversité<br>➢ Réduire l'impact environnemental et la consommation des ressources naturelles |
| • **Finalité 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations** | ➢ Favoriser l'accès à la santé pour tous et le bien vieillir<br>➢ Réduire les inégalités en matière de droit et de logement<br>➢ Garantir les mobilités, l'accès au numérique et à la formation<br>➢ Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires |
| • **Finalité 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains** | ➢ Faire rayonner le patrimoine naturel, la culture et la langue corse |
| • **Finalité 5 : Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** | ➢ Promouvoir une économie durable et locale<br>➢ Conforter une gestion vertueuse des déchets et tendre vers un modèle d'économie circulaire |

Enfin, on soulignera la présence de plusieurs documents cadre ayant vocation à mettre en place un développement plus durable en Corse, comme[36] :

- Le Projet de Plan Territorial de Prévention et Gestion des Déchets ;
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) ;
- Le Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE).

[36] Liste non exhaustive

## 2.2 Des enjeux à la définition des objectifs stratégiques du réseau

Dans le cadre de cette mandature, la CCI de Corse désormais organisée à l'échelle territoriale doit répondre à un défi ambitieux, celui d'**accélérer la transformation du tissu entrepreneurial insulaire pour préserver et renforcer sa compétitivité face à une conjoncture de plus en plus instable.**

Les dernières années marquées par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19 ont durement rappelé la nécessité de renforcer la capacité productive du territoire et sa compétitivité. La CCI de Corse, en tant qu'acteur économique de proximité de 1er ordre, a un rôle fondamental à jouer en matière d'accompagnement aux porteurs de projet et ressortissants, et ce dans un contexte budgétaire contraint (réduction progressive de la TFC au cours des années passées, incitation à la mutualisation…) et incertain avec en perspective notamment le transfert de tutelle. Autrement dit, elle doit poursuivre son action au quotidien au bénéfice des ressortissants, y compris ses missions d'intérêt public, avec des ressources qui s'amenuisent ; la CCI de Corse doit donc poursuivre, elle aussi, sa mutation **en innovant dans ses pratiques, avec un processus de digitalisation renforcé** (en matière de relation client avec les entreprises, mais aussi au sein de l'organisation), **ou encore dans son approche du métier** (et un métier qui évolue notamment pour les conseillers).

Face à ce défi, la CCI de Corse entend déployer son action de manière efficace, en répondant aux besoins de ses ressortissants, et efficiente en s'appuyant sur son réseau de partenaires (la CMAR de Corse mais aussi et surtout l'ADEC, …), s'inscrivant ainsi dans le fil rouge des recommandations du SRDE2I en matière de coordination de l'action économique publique.

Son action sera organisée autour des 3 axes stratégiques conformément aux 3 axes du COP :

- L'entrepreneuriat ;
- L'appui aux entreprises dans leurs mutations ;
- L'accompagnement des entreprises à l'international.

**Cette stratégie s'inscrira directement dans les préconisations du SRDE2I en matière d'action publique :**

| Axes | Objectifs du schéma sectoriel | Liens avec le SRDE2I révisé |
|---|---|---|
| Entrepreneuriat | Objectif 1.1 : Renforcer le processus de simplification | Axe thématique n°9 |
| | Objectif 1.2 : Soutenir l'initiative entrepreneuriale | Axe thématique n°1<br>Axe thématique n°4 |
| | Objectif 1.3 : Accompagner la création, transmission et reprise d'entreprises | Axe thématique n°1<br>Axe thématique n°4 |
| Appui aux entreprises dans leurs mutations | Objectif 2.1 : Contribuer à la mise en place d'une croissance durable | Défi sociétal n°3 |
| | Objectif 2.2. Accélérer le processus de transition numérique | Défi sociétal n°3 |
| | Objectif 2.3. Encourager la dynamique d'innovation et l'intelligence économique | Défi sociétal n°3<br>Axe thématique n°1<br>Axe thématique n°9 |
| | Objectif 2.4. Accompagner le financement des entreprises | Axe thématique n°4 |
| | Objectif 2.5. Le développement collectif des entreprises et l'information économique | Axe thématique n°1 |
| | Objectif 2.6. La veille et le soutien aux entreprises en difficulté | Défi sociétal n°1<br>Axe thématique n°1<br>Axe thématique n°4 |
| Accompagnement des entreprises à l'international | Objectif 3.1 Encourager et soutenir les démarches à l'export | Axe thématique n°5 |
| | Objectif 3.2 : Multiplier les démarches de coopération transfrontalière | Axe thématique n°5 |

## 2.3 La déclinaison des objectifs en plan d'actions

Pour répondre à cette ambition, la CCI de Corse entend donc poursuivre son engagement au service de ses ressortissants, mettant à disposition son expertise, son savoir-faire, son offre d'accompagnement, y compris de proximité, grâce à son réseau d'antennes déployées sur l'ensemble du territoire.

### 2.3.1 Axe 1 : Entrepreneuriat

Ambition : Soutenir les porteurs de projet dans leurs démarches entrepreneuriales, en leur apportant un appui et des conseils pratiques, conformément aux obligations légales et réglementaires qui incombent en la matière aux CCI.

***Objectif 1.1 : Renforcer le processus de simplification***

Identifié parmi les pistes d'amélioration prioritaires pour les collectivités dans le cadre du SRDE2I révisé, le réseau consulaire s'inscrit dans la démarche visant à renforcer la simplification de l'action économique publique, pour faciliter la mise en place et la réussite des projets entrepreneuriaux.

Cette simplification passe par la dématérialisée accélérée rendue possible par la création d'un guichet unique et la disparition des CFE.

Parmi les actions à mener, on retrouve :

- L'accompagnement des porteurs de projet dans leurs diverses formalités via la mise en place du guichet unique ;
- Des actions classiques d'accueil, d'information et d'orientation en relation avec d'autres services d'appui de la CCI ;
- Des actions régulières d'information et de communication destinées à fluidifier le parcours menant aux aides publiques nationales et territoriales, contribuant notamment à positionner le réseau consulaire comme l'acteur relais de proximité au service du monde économique.

***Objectif 1.2 : Soutenir l'initiative entrepreneuriale***

Cet objectif s'inscrit également dans les prescriptions du SRDE2I visant à se saisir de toutes les opportunités offertes par le territoire, en encourageant et en accompagnant l'initiative entrepreneuriale, pour renforcer le tissu économique insulaire. Pour la CCI de Corse, il s'agit ici de faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat pour susciter des vocations grâce à un ensemble d'actions parmi lesquelles :

- Des actions d'information et de sensibilisation dédiées (exemple : les rendez-vous de l'entrepreneuriat, …) déjà déployées à pérenniser et/ou à compléter par la mise en place d'actions mutualisées avec les partenaires (au premier rang desquels la CMAR de Corse) ;
- Le déploiement et une large communication autour de l'offre de service CCI Business Builder.

***Objectif 1.3 : Accompagner la création, transmission et reprise d'entreprises***

Cet objectif vise à préserver et renforcer le tissu productif local pour contribuer à la compétitivité de l'économie insulaire. La CCI de Corse, dotée d'un savoir-faire reconnu en la matière, pourra ici déployer l'ensemble de ses prestations et actions au service des porteurs de projet :

- Proposer et accompagner en déployant l'offre SOLUCCIO : parcours de réussite « Entreprendre & Transmettre », … ;
- Organiser un programme d'information et de communication de manière coordonnée avec les partenaires également mobilisés sur la création, transmission et reprise ;
- Orienter et/ou faciliter la mise en relation avec des experts (réunions et ateliers collectifs, accueil individuel et/ou conseil téléphonique, Rdv experts : avocats, experts comptables…) pour la réussite des projets ;
- Informer, promouvoir et mettre en œuvre les dispositifs, aides et subventions, proposés par la Collectivité de Corse, ses agences et offices ;
- Diffuser les opportunités de reprise via la bourse Transentreprise ou BNOA (en lien avec les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat) et/ou faciliter la mise en relation entre cédant et repreneur ;
- Mettre en place un suivi conjoint – ADEC et chambres consulaires - des opérations de reprise transmission : partage de données… ;
- Mettre en place un protocole de détection préalable des chefs d'entreprise souhaitant transmettre leur activité, ou manifestant une volonté de le faire pour les préparer en amont à l'acte de transmission ;

- Mettre en place des actions destinées à soutenir la professionnalisation des conseillers pour répondre sans cesse aux besoins des ressortissants : études économiques, conseil à la transmission, montage de dossiers… ;
- Construire un plan de communication pour accroitre la lisibilité du réseau et son expertise.

### 2.3.2 Axe 2 : Appui aux entreprises dans leurs mutations

Ambition : Cet axe vise à accompagner les entreprises et en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs transitions, par un accompagnement dans la recherche de financement, le développement commercial, le passage au numérique, le développement durable ou la recherche et le développement de compétences (ressources humaines). Une attention particulière est portée aux entreprises en difficulté ou traversant des situations de crise.

***Objectif 2.1 : Contribuer à la mise en place d'une croissance durable***

Ambition inscrite dans le SRDE2I révisé, investie au service du développement économique de l'île, la CCI de Corse entend œuvrer activement au défi environnemental par :

- L'élaboration d'un programme d'actions d'information et de sensibilisation ciblé, mutualisé, pour accompagner les projets en faveur d'un développement durable (actions pouvant être mobilisées, dispositifs existant, règlementation en vigueur, opportunités accessibles…) ;
- La réalisation de pré-diagnostics et la proposition de solutions adaptées ;
- L'accompagnement dans le montage de projets (financement, gestion des déchets, utilisation des TIC, labellisation…) ;
- L'organisation de rencontres entre entreprises pour permettre le partage d'expérience sur les questions de développement durable (animation de réseaux, petits déjeuners, visites d'entreprises exemplaires, conférences, etc., club de réflexion des managers…), et plus globalement la mise en relation d'acteurs ;
- Organiser des ateliers collectifs de formation-action par secteur prioritaire ;
- Contribuer à la structuration de filières en faveur de la croissance verte et de l'économie circulaire.

***Objectif 2.2. Accélérer le processus de transition numérique***

En lien direct avec les prescriptions du SRDE2I révisé, il s'agira ici de poursuivre et renforcer les actions en matière de transition numérique pour les PME/TPE visant à :

- Renforcer l'usage du numérique dans le monde professionnel par des actions d'information/sensibilisation, de formation, mutualisées ;
- Sensibiliser et préparer au risque lié à la cybersécurité en partenariat ;
- Former les conseillers à la sécurité numérique ;
- Poursuivre la dématérialisation des services consulaires à destination des ressortissants (guichet unique, webinaire…).

***Objectif 2.3. Encourager la dynamique d'innovation et l'intelligence économique***

En lien toujours avec les orientations du SRDE2I, le réseau consulaire doit pouvoir jouer un rôle facilitateur dans les démarches d'innovation qui seront mises en place. De manière non exhaustive, il s'agira de :

- Participer à la structuration du Réseau Territorial de l'Innovation (RTI) et à son animation ;
- Informer et communiquer sur les outils et dispositifs incitatifs (y compris financiers), et plus globalement participer au développement de l'innovation en Corse (évènementiels …) ;
- Mettre en place des conseils personnalisés via des rencontres dans le but de favoriser les démarches d'innovation ;
- S'appuyer sur Corsica Statistica et sur ses outils de veille économique et stratégique, pour informer les ressortissants des évolutions de marché.

***Objectif 2.4. Accompagner le financement des entreprises***

En tant qu'acteur économique de proximité, la CCI de Corse entend jouer un rôle de facilitateur dans l'accès au financement pour soutenir les projets entrepreneuriaux. En effet, la CCI de Corse :

- Accompagne les entreprises dans leur recherche de financement ;
- Apporte un appui au montage de dossier de demande de financements et d'aides publiques (banques, outils financiers, fonds d'investissement, Région, Etat, …) ;
- Assure une veille et relaie les dispositifs territoriaux et nationaux (appels à projet, subventions, …) ;
- Participe aux réunions d'information dédiées et favorise la mise en relation avec les acteurs de l'écosystème financier (Plateforme Fin'imprese) ;

- Créée, cofinance et met en œuvre avec ses partenaires des dispositifs financiers, en soutien aux acteurs économiques et notamment dans le cadre de démarches de filière.

***Objectif 2.5. Le développement collectif des entreprises et l'information économique***

Pour renforcer la compétitivité du tissu économique local, le soutien aux démarches collectives doit être encouragé, contribuant aussi à la structuration de secteurs d'activités, à la création de partenariats et de synergies. Cet objectif cible également l'économie de proximité. La CCI de Corse :

- Participe au développement collectif d'entreprises et à la structuration de filières par de la mise en relation en tant qu'acteur relai, par le déploiement d'actions d'animation, d'information et de prospection (salons professionnels, rencontres d'affaires, …) ;
- Oriente les acteurs porteurs de projet collectif vers les dispositifs d'aides pouvant être mobilisés (notamment en matière de financement) ;
- Informe collectivement et accompagne individuellement les entreprises en matière juridique, réglementation et normes (accessibilité, normes qualité, labels …) ;
- Met à disposition des données, ressources clés ou études de marché ;
- Favorise la structuration des commerces de proximité en unions commerciales, par un travail de sensibilisation sur le terrain ;
- Dans le cadre d'une action territoriale contractualisée, et d'un partenariat tripartite ADEC/EPCI/Consulaires, soutient des actions collectives de type : stratégie intercommunautaire de développement commercial, mise en place d'un market place insulaire, création d'une cellule territoriale de veille (en lien avec Corsica Statistica) permettant d'identifier les opportunités commerciales et foncières, animation… ;
- Améliore la connaissance des besoins des ressortissants, notamment des besoins en compétences (mais aussi financiers, en termes d'accompagnement…), pour identifier et mettre en place des solutions adaptées : rencontres de terrain, suivi individualisé, apport aux bases de données territoriales (plateforme régionale GRC…).

***Objectif 2.6. La veille et le soutien aux entreprises en difficulté***

En tant qu'acteur de proximité, impliqué au service des acteurs économiques, la CCI de Corse joue un rôle majeur dans la prévention, la détection et l'accompagnement aux entreprises en difficulté, notamment dans le cadre de la cellule « Entreprises en difficulté ». Plus précisément :

- Elle met en place des actions de sensibilisation auprès des entreprises, mettant à leur disposition un auto-diagnostic en ligne anonyme pour évaluer la santé de l'entreprise et mesurer les signes annonciateurs de difficultés ;
- Elle organise et participe à des réunions de sensibilisation et d'information collectives de présentation des différents dispositifs et mesures existants ;
- Elle accompagne les ressortissants dans leurs démarches, et facilite la mise en relation avec les acteurs concernés (CDTE de l'ADEC, CCSF, CODEFI, Tribunaux de commerce, Médiation, URSSAF, DRFIP, DIRECCTE…) ;
- Elle assure le suivi des dossiers ;
- Elle contribue au système de veille et de détection (journée d'information, rencontre, visites préventives…).

### 2.3.3 Axe 3 : L'accompagnement des entreprises à l'international

Ambition : Cet axe vise à accompagner les entreprises dans leur développement international, afin de contribuer à insérer progressivement l'économie insulaire sur le marché européen et mondial. A noter que la CCI de Corse est signataire, en date du 04 avril 2019, d'une convention cadre avec la Collectivité de Corse, l'ADEC, Business France et Bpifrance sur la mise en place de la Team France Export en Corse.

***Objectif 3.1 Encourager et soutenir les démarches à l'export***

En lien direct avec les prescriptions du SRDE2I révisé, et eu égard au savoir-faire développé par le réseau consulaire, un certain nombre d'actions peut être déployé en faveur de l'export :

- Proposer un pré diagnostic Export ;
- Accompagner individuellement les entreprises exportatrices et les primo exportateurs (Aide au montage de dossier, développement d'une stratégie etc…) ;
- Organiser des opérations collectives et participer aux foires, accueils d'acheteurs et autres salons dédiés, à des fins de prospection commerciale, de recherche de clients et importateurs ;

- Favoriser les échanges et le partage d'expériences ;
- Pérenniser le partenariat dans le cadre de la Team Corse Export ;
- Détecter des éventuels besoins émanant de porteurs de projet en matière de formation ;
- Diffuser des bonnes pratiques en matière d'exportation par le biais de la dématérialisation ;
- Poursuivre la professionnalisation des conseillers notamment dans la détection de nouveaux marchés à l'international.

***Objectif 3.2 Multiplier les démarches de coopération transfrontalière***

En lien direct avec l'axe thématique lié à la coopération transfrontalière, attractivité et rayonnement du SRDE2I révisé, l'objectif poursuivi ici est double :

- En premier lieu, participer au rayonnement de l'économie corse à l'international par le biais de démarches partenariales de coopération, qui peuvent être également un levier à la détection de nouveaux marchés et/ou à l'export ;
- Accéder à de nouveaux fonds par le biais de programmes de coopération européens qui participeront à la mise en place de nouveaux projets, au service du développement économique de la Corse.

De manière non exhaustive, quelques exemples d'actions :

- Adhérer à la communauté des relais de la coopération inscrite dans le SRDE2I révisé ;
- Sensibiliser les ressortissants aux opportunités liées à la coopération transfrontalière et/ou les orienter en vue de faciliter la prise en main de ces démarches ;
- Mettre en place une veille sur les appels à projet à venir dans le cadre de la future programmation, notamment en partenariat avec la CMAR de Corse ;
- Se porter candidate aux appels à projet identifiés, de manière individuelle ou collective avec la CMAR de Corse, et suivre les projets.

# 3. LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Comme précisé dans la note d'information transmise par CCI France dans le cadre de l'élaboration des schémas sectoriels en 2017 : « les schémas sectoriels sont le complément du SROM pour décrire plus précisément les modalités de mise en œuvre. Les schémas sectoriels doivent être articulés avec le SROM ».
Pour autant, comme évoqué précédemment, l'organisation singulière du réseau consulaire en Corse a déjà dans les faits conduit à définir un schéma organisationnel entre les différentes antennes, et pour les différentes missions.

En pratique, les directions opérationnelles dédiées à l'appui aux entreprises, au sein des antennes de Bastia et d'Ajaccio sont en charge de la bonne réalisation des actions prévues au schéma sectoriel ; étant également en charge du déploiement des actions sur leur périmètre d'intervention – au sens géographique – respectif (c'est-à-dire les ex-départements de la Corse).

Enfin, s'agissant de l'affectation des ressources dédiées à la mise en œuvre de schéma, elle reprend les prévisionnels de TFC prévus pour chacun des axes, sous réserve du maintien de la TFC actuelle.

# 4. SUIVI, MISE A JOUR ET EVALUATION DU SCHEMA

## 4.1 Les indicateurs retenus

Dans le cadre du référentiel "Norme 4.9", le tableau ci-dessous reprend les indicateurs d'activité pour la mission « Appui aux Entreprises » :

| Axe | Thématique | Indicateurs d'activité<br>norme 4.9 |
|---|---|---|
| **Entrepreneuriat** | Faire découvrir l'entreprise et l'entrepreneuriat | B05-IA5 Nombre de manifestations / interventions / actions menées pour promouvoir les métiers et l'entrepreneuriat<br>B05-IA6 Nombre de personnes sensibilisées sur les métiers en tension et à l'esprit d'entreprendre |
| | Apporter un appui opérationnel à la création, transmission, reprise | A02-IA9 Nombre de personnes sensibilisées à la création/ transmission / reprise d'entreprise<br>A02-IA4 Nombre de porteurs de projet, créateurs, repreneurs, cédants accueillis<br>A02-IA10 Nombre de personnes accompagnées à la création/ transmission / reprise d'entreprise |
| | Accompagner les entreprises dans leurs formalités | A01-IA1 - Nombre total de formalités CFE<br>A01-IA1 - Nombre de certificats électroniques traités<br>A01-IA1 - Nombre de dossiers AGEFICE<br>A01-IA1 - Nombre total d'activités règlementées traitées<br>A01-IA1 - Nombre total de formalités internationales traitées |
| **Appui aux entreprises dans leurs mutations** | Développement durable | A05-IA1 - Nombre d'entreprises sensibilisées<br>A05–IA2 - Nombre d'entreprises accompagnées |
| | Numérique | A04-IA5 - Nombre d'entreprises sensibilisées<br>A04-IA6 - Nombre d'entreprises accompagnées |
| | Innovation | A04-IA1 - Nombre d'entreprises sensibilisées |
| | Financement | A07-IA4 - Nombre d'entreprises sensibilisées<br>A07-IA5 - Nombre d'entreprises accompagnées |
| | Appui RH | B06-IA4 - Nombre d'entreprises sensibilisées<br>B06-IA1 - Nombre d'entreprises accompagnées |
| | Développement commercial | A07-IA2 - Nombre d'entreprises sensibilisées<br>A07-IA3 - Nombre d'entreprises accompagnées |
| | Entreprises en difficulté | A07-IA4 - Nombre d'entreprises sensibilisées<br>A07-IA5 - Nombre d'entreprises accompagnées |

| Axe | Thématique | Indicateurs d'activité<br>norme 4.9 |
|---|---|---|
| **Accompagnement des entreprises à l'international** | Sensibiliser, informer, rencontrer et animer les entreprises sur les opportunités de l'international | A03-IA17 - Nombre de manifestations / interventions / actions menées auprès des entreprises pour promouvoir l'international<br>A03-IA1 - Nombre d'entreprises sensibilisées à l'export |
| | Qualifier, préparer et projeter les prospects pour en faire des exportateurs dans le cadre de l'offre Team France Export | A03-IA11 - Nombre de PME et ETI françaises qualifiées<br>A03-IA13 - Nombre de PME et ETI françaises préparées à l'international<br>A03-IA15 - Nombre de PME et ETI françaises projetées sur les marchés étrangers<br>A03-IP11 Taux de transformation |

A ces indicateurs, s'ajoutent les indicateurs de performance inscrits dans le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat et le réseau des CCI de France, le 15 avril 2019 :

- Taux de satisfaction ;
- Indicateur d'utilité ;
- Indicateur d'impact sur le chiffre d'affaires ;
- Indicateur d'impact sur l'emploi ;
- Indicateur d'impact sur l'investissement ;
- Taux de recommandation.

A noter que ces indicateurs pourront être révisés à la lecture de la future Convention d'Objectifs et de Moyens prévu fin 2022.

Enfin, d'autres indicateurs peuvent être rajoutés en matière de développement durable :

- Nombre de supports de communication rédigés (newsletter, guide des aides, documentation ...) ;
- Sur le périmètre corse : nombre de membres utilisateurs des applications en lien avec le développement durable de la plateforme CCI Store et nombre connexion sur ces mêmes applications ;
- Nombre d'entreprises visitées sur le thème du développement durable ;
- Nombre d'entreprises accompagnées sur le développement durable (Prédiagnostic "Déchets", "Énergie", "mobilité", "développement durable", accompagnement écolabel Européen, etc.) ;
- Nombre de représentations assurées auprès des instances de concertation dans le cadre de démarches de développement durable auxquelles la CCI participe activement, à l'échelle territoriale. Exemple : ORELI, réflexion de la CdC sur la gestion des déchets des acteurs économiques, Agenda 21, PLUi…

## 4.2 L'évaluation

En matière d'évaluation du schéma, la CCI de Corse, au-delà de l'analyse des écarts entre les décisions actées et leurs applications - permettant d'apprécier l'efficacité des actions conduites - pourra s'appuyer sur des indicateurs plus qualitatifs et des critères de performance définis par le nouveau cadre de contractualisation à signer avec l'Etat à la fin de l'exercice 2022.

En pratique, un groupe de travail mixte – techniciens, élus, … - pourra se réunir périodiquement dans le cadre de l'évaluation du schéma ; un bilan devra être réalisé à cette occasion, étayé par des indicateurs de résultat objectifs et quantitatifs notamment.

## 4.3 Les adaptations

Le Président, le bureau, ou l'Assemblée Générale, se réservent la possibilité, en cas d'émergence d'actions spécifiques, de nouveaux besoins, ou encore eu égard à l'évolution des documents cadres stratégiques en matière de développement économique, qu'il s'agisse de documents cadres européens, nationaux ou régionaux, de compléter et/ou modifier les objectifs stratégiques énoncés dans le présent schéma. Ceux-ci seront soumis à l'appréciation de la gouvernance politique et opérationnelle du schéma selon les modalités définies par les textes en vigueur et la procédure adaptée, et élaborés en concertation entre les services compétents de la CCI de Corse.

Les commissions consultatives thématiques filières se réuniront, a minima une fois par an, et inviteront ponctuellement tout partenaire utile à la réflexion sur l'évolution de la stratégie en matière d'Appui aux Entreprises de la CCI de Corse.